



The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

De l'Ermitage Saint-Joseph au Centre Hospitalier des Bois-Francs Trente ans d'histoire

by
Marie-Josèphe Farizy-Chaussé

Source: courtesy of the
Provincial House, Montreal
Religious Hospitallers of St. Joseph /
Religieuses Hospitalières de Saint-
Joseph

Copyright: Public Domain

Digitized: November 2013

DE L'ERMITAGE ST-JOSEPH
AU CENTRE HOSPITALIER
DES BOIS-FRANCS



30 ANS D'HISTOIRE

Marie-Josèphe Farizy-Chaussé

Marie-Josèphe Farizy-Chaussé

**De l'Ermitage Saint-Joseph
au Centre Hospitalier
des Bois-Francs**

TRENTE ANS D'HISTOIRE

**Le Centre de Développement
Gérontologique des Bois-Francs**

À nos aînés de la région des Bois-Francs, ce modeste apport à l'histoire qu'ils ont eux-mêmes contribué à bâtir par leur labeur incessant, leurs sacrifices parfois, en les remerciant d'avoir fait de cette région ce qu'elle est: plaisante, dynamique, accueillante, suscitant le désir d'en faire une patrie d'adoption.

ÉDITEUR:

Centre de Développement Gériatologique des Bois-Francs

CRÉDITS:

CONCEPTION COUVERTURE:

Jean H. Lemay, architecte (Morin & Lemay)

EMBLÈME DU CHBF:

Denny Bernard

PHOTOS:

Journal l'Union

Journal La Nouvelle

Jacques Foucault

Denyse Bergeron

Photographes Bourret Inc.

Dépôt légal: 4e trimestre 1982

Bibliothèque Nationale

REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus sincères s'adressent à Soeur Noëlla Veillette, Supérieure provinciale des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, qui a permis la consultation à la maison mère des archives provenant de la communauté de l'Ermitage St-Joseph. Soeur Germaine Michaud mérite également toute ma gratitude pour sa collaboration précieuse lors de mes recherches dans ces archives. Je veux aussi dire un chaleureux merci à Soeur Madeleine Desfosés, Supérieure de la Communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph à Arthabaska. La première, elle a su m'encourager dans mon entreprise et m'aider pour les différentes démarches.

Enfin, pour réaliser ce travail, il a fallu que je puisse m'appuyer sur une secrétaire patiente et dévouée. Danielle Poirier, avec une gentillesse constante et une qualité professionnelle sans défaillance, m'a été précieuse en toutes circonstances depuis dix ans. Elle a accepté une fois de plus un surcroît de travail pour me permettre de faire revivre le passé. Je lui exprime donc toute ma reconnaissance.

Marie-Josèphe Farizy-Chaussé

PRÉFACE

Par la reconstitution de 30 années d'histoire "de l'Ermitage Saint-Joseph au Centre hospitalier des Bois-Francs", Madame Marie-Josèphe Farizy-Chaussé témoigne de son grand attachement à l'oeuvre entreprise auprès des personnes âgées par les religieuses hospitalières de St-Joseph, oeuvre qu'elle perpétue depuis maintenant dix ans.

Hommage donc et félicitations à cette française d'origine, québécoise d'adoption, laquelle, par son courage et sa détermination, a doté la région d'un magnifique centre hospitalier contribuant ainsi au mieux-être et au plaisir de "vivre" de nos aînés.

*Marguerite G. Patry
Victoriaville, le 10 août 1982.*

PRÉFACE

La lecture que vous allez faire relate l'histoire d'une oeuvre merveilleuse. Quelques-uns trouveront la réponse à des interrogations, d'autres y verront la justification de décisions et de gestes posés durant les diverses étapes qui ont marqué l'Institution au cours des années. Tous seront fascinés par le souci d'humanisme qui a toujours entouré cet établissement.

Écrire une histoire, une histoire vécue, nécessite de la part de l'écrivain beaucoup de patience et une bonne dose de volonté pour parvenir jusqu'à la conclusion. Le lecteur pourra juger lui-même en parcourant ces lignes que l'auteur possède toutes ces qualités et plus encore.

Je me joins à vous tous qui lirez ces pages pour rendre un hommage d'attachement et de reconnaissance envers Madame Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, Directeur général du Centre Hospitalier des Bois-Francs. Madame Chaussé aura su faire revivre en nous quelques-unes des plus belles pages de notre histoire locale, celle de l'Ermitage Saint-Joseph pris en charge en 1952 par les Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et devenu, au cours des années, le Centre Hospitalier des Bois-Francs, faisant maintenant partie du grand réseau du Ministère des Affaires sociales du Québec.

À Madame Chaussé et à toutes les personnes qui ont contribué d'une façon quelconque à la fondation, à l'administration, à l'opération et au maintien de cette institution au cours des trente dernières années, j'offre mes félicitations et mes remerciements.

À vous tous, je souhaite une agréable lecture.

Robert Caron
Victoriaville, le 13 août 1982.

NOTE

Ce récit ayant été préparé, en grande partie sur documents, les références sont reportées à la fin pour ne pas alourdir sa lecture.

Les amateurs de précision sauront les y retrouver.

PROLOGUE

C'est en 1884 que viennent s'installer, au pied du Mont St-Michel et des Appalaches qu'il annonce, cinq religieuses hospitalières de St-Joseph, déléguées par l'Hôtel-Dieu de Montréal sur les instances de son Excellence Mgr L.F. Laflèche, évêque de Trois-Rivières, afin de créer dans la région des Bois-Francs, l'hôpital tant désiré par la population. Les religieuses accueillent dès le début des vieillards dans le besoin qui trouvent en ces lieux outre les soins, le gîte et le couvert, la chaude affection qui leur permet de vivre encore des jours heureux.

Parallèlement à l'hôpital qui ouvre officiellement ses portes quelques vingt années plus tard, se développe donc l'hospice qui augmente sa capacité jusqu'aux quatre-vingt-cinq lits que l'on retrouve dans les années 50. Les besoins sont alors beaucoup plus grands et dès 1946, des pourparlers s'amorcent entre les autorités gouvernementales et les autorités religieuses à l'effet d'établir un nouvel hospice qui pourrait accueillir, outre la population âgée de la région, les vieillards débiles mentaux sans foyer.

A cette époque, l'ancien collège des Frères du Sacré-Coeur utilisé depuis 1940 comme école d'aviation est redevenu vacant. C'est une magnifique bâtisse au coeur de Victoriaville, surmontée d'un dôme imposant, entourée d'un vaste boisé et de jardins accueillants, site idéal pour y poursuivre l'oeuvre des religieuses auprès des vieillards de la région. Une demande d'octroi est à ce moment faite à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, à l'effet de construire une aile additionnelle à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Elle est renouvelée en avril 1947. Le 22 juillet 1947, les maires Arthur Gamache et Wilfrid Labbé décident d'appuyer les demandes des religieuses afin de leur faire obtenir ces bâtisses du gouvernement provincial en s'adressant à l'honorable Roméo Lorrain, ministre des travaux publics.¹

L'honorable Wilfrid Labbé, Ministre d'Etat, député, offre alors, au nom du Ministre de la Santé, l'honorable J.A. Paquette, bâtiments et terrains pour la somme symbolique de un dollar. Cette offre paraissant à prime abord intéressante est cependant refusée par le Conseil Généralice de Montréal tel

qu'en fait foi la résolution passée à ce sujet après examen de la lettre du 12 septembre 1950 adressée par l'honorable J.A. Paquette, Ministre de la Santé, à la Révérende Soeur Kirouac, alors supérieure de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Cette résolution se lit comme suit:

- "a) *Attendu que l'oeuvre à accomplir à Victoriaville ne rencontre pas l'assentiment général, en égard à l'hospitalisation des débiles mentaux;*
- b) *Attendu que les bâtisses offertes exigeraient pour une réfection convenable une somme de beaucoup supérieure à celle également offerte ou que la Communauté pourrait elle-même présentement assurer;*

Il a été résolu à l'unanimité de renoncer à réaliser ce projet dans les circonstances."²

Le 22 octobre 1950, Soeur Kirouac avise les religieuses Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville de cette décision et du mandat qui lui est confié de faire connaître cette décision. Les besoins sont cependant pressants et les autorités religieuses et civiles de Victoriaville tentent de faire pression sur le Conseil Généralice. Celui-ci finit par reconsidérer la question le 23 mai 1951 et annuler sa résolution antérieure en autorisant les religieuses d'Arthabaska à accepter l'ancien collège et les terrains. C'est en relatant cette résolution que nous trouvons dans les annales des Religieuses Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska la note suivante: "Après plus de trois ans d'hésitation, d'ajournement et de pourparlers, il devient urgent de donner une réponse définitive aux multiples sollicitations concernant l'acceptation de l'ancien collège de Victoriaville, offert comme don par le gouvernement en vue de faire servir l'immeuble et terrains aux fins d'un hospice pour personnes âgées".³

Pour sa part, l'honorable J.A. Paquet fait ordonner qu'à compter du 1er avril 1951, l'Hospice de Victoriaville (Révérendes Soeurs de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska) soit reconnu parmi les institutions d'Assistance Publique et qu'une somme

100,000.00\$ payable en deux versements annuels égaux soit accordée pour la réfection de l'immeuble.⁴

Le 17 janvier 1952, Soeur Adèle Boucher, alors supérieure des religieuses Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville et Soeur Desneiges Boutin, économiste, signent la demande faite à l'honorable Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec, de "posséder dix-sept acres et vingt-deux centièmes de terre, sujet à telles conditions qu'il jugera à propos".⁵ Cette autorisation est accordée le 7 février 1952.⁶

Faisant suite à cette autorisation, c'est le 14 mars 1952 que le Conseil des Religieuses Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville passe la résolution finale autorisant la supérieure et l'économiste de la Communauté à signer l'acte d'achat⁷ qui sera passé devant Monsieur Léon Verville, notaire à Warwick, le signataire étant pour le Gouvernement provincial l'honorable J.A. Paquet, Ministre de la Santé.⁸

Parallèlement, suite à une requête présentée par Son Excellence Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, les lettres patentes constituant en corporation l'"Ermitage St-Joseph" sont accordées par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, le 3 mars 1952.⁹ L'Ermitage St-Joseph se doit, selon ces lettres patentes de "recevoir des vieillards des deux sexes, des vieux couples, des membres âgés du clergé, et quelques convalescents ou pensionnaires qui, en raison de leur état de santé ou de certaines exigences sociales, requièrent l'hospitalisation et des soins en rapport avec leurs différents besoins".

Pour compléter les formalités, le Conseil des Religieuses Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville passe résolution le 18 mars 1952 à l'effet qu'elles "cèdent, vendent et transportent aux Soeurs Hospitalières de St-Joseph de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, incorporé aux dites fins, les terrains et immeubles sus-mentionnés, aux mêmes conditions qu'elles les ont reçus elles-mêmes, étant pour un dollar payé et autres valables considérations".¹⁰ Cet acte est passé le 26 avril 1952 devant M. Nicholas Larochelle, notaire à Arthabaska, les signataires étant Soeur Boucher,

supérieure et Soeur Boutin, économiste pour les religieuses hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville et Soeur Marie du Carmel, supérieure et Soeur Ling, économiste pour l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville¹¹, selon résolution passée par leur Conseil en date du 31 mars 1952.¹²

1ère partie:

L'ERMITAGE ST-JOSEPH

CHAPITRE 1

ORGANISATION DU NOUVEAU FOYER

La première supérieure de l'Ermitage St-Joseph est Soeur Marie du Carmel, nommée dès le 22 juin 1951. C'est la 8ième enfant d'une famille de Ste-Gertrude, née le 8 janvier 1897. Cette famille a également donné deux autres religieuses à la même communauté, une chez les religieuses de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Nicolet et un frère ordonné prêtre en 1916. Avant de devenir supérieure, Soeur Marie du Carmel s'est déjà dévouée de longues années auprès des malades, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, en salle d'opération, à l'admission et comme hospitalière-chef.¹³

Selon son habitude, elle se lance corps et âme dans la nouvelle oeuvre qui lui est confiée et commence par s'impliquer activement dans la planification et la surveillance des travaux pour faire de l'immeuble nouvellement acquis, une demeure accueillante pour les vieillards qui vont s'y installer.

Soeur Ling lui est adjointe comme économiste le 14 mars 1952 et la Communauté est complétée le 11 septembre 1952 par la nomination de:

Soeur Alice Ouellette, 1ère conseillère,
Soeur Marie-Anne Pellerin, 2ième conseillère,
Soeur Virginie Robichaud,
Soeur Ste-Marguerite Marie (Pulchérie Croteau),
Soeur Rose-Anna Labrecque,
Soeur St-Jean de la Croix (Eva Pellerin).

Les travaux d'aménagement se font rapidement, supervisés par M. David Deshaies, architecte de Nicolet et réalisés par M. Robert Noël, entrepreneur à Arthabaska. Le coût prévu est de 419 000,00\$. Ils seront financés par un emprunt à 3¼ pour-cent. En ce qui concerne l'octroi de 100 000,00\$ du Gouvernement, il est versé en deux versements les 8 octobre 1951 et 6 juin 1952.

Mais cette immense maison, il faut également la meubler et les dépenses encourues sont déjà énormes. Heureusement, l'aide vient de plusieurs côtés... Mère Thibault, supé-

rière générale, offre une quantité d'articles usagés libérés lors des rénovations de la maison de Montréal. Dès que l'on sera en possession de "la clef du fameux château" à la fin d'avril, elle procédera à l'expédition.

Le 31 mars 1952, l'honorable Wilfrid Labbé donne l'autorisation de s'approprier de tout l'ancien ameublement de l'école d'aviation (lits - tables - bureaux - petits pupitres - etc...) en disant "je suis heureux de vous donner tout ce qui peut vous accommoder".¹⁴ L'Hôtel-Dieu d'Arthabaska envoie aussi un équipement considérable.

Le 1er mai 1952, une demande est adressée par la Révérende Soeur Marie du Carmel au Conseil municipal de la ville à l'effet de changer le nom de l'Avenue du Collège en Avenue de l'Ermitage. Cette requête est accueillie favorablement.¹⁵

L'on commence en effet à se préoccuper de l'extérieur...

Les frères du Sacré-Coeur font don à l'Ermitage de la statue du Sacré-Coeur et de la croix métallique qui sont placées sur le dôme en juin 1952 lors de la fête du Sacré-Coeur.

L'entrepreneur, J. Robert Noël, pour sa part, offre à l'Ermitage la statue de son St-Patron, magnifique St-Joseph de "Guardo" qui est placé dans le hall d'entrée.

Dès le 12 novembre 1952, l'aumônier de l'Ermitage St-Joseph, également un grand bienfaiteur de l'institution, Mgr Th. Melançon, peut dire une première messe dans une pièce attenante à la chapelle spécialement aménagée, en la présence de Mère Thibault, assistante générale, Mère Robert, economo générale et des artisanes de la première heure: Soeur Marie du Carmel et Soeur Ling. Nous pouvons sans peine imaginer l'émotion qui était la leur et les questions qui pouvaient se poser. Qu'allait devenir cette maison? Quelle place prendrait-elle dans la vie de la région des Bois-Francs? Quelles seraient les difficultés rencontrées? Mais aussi les coeurs devaient se gonfler de joie à l'idée du devoir accompli, de l'aboutissement de longs mois de pourparlers et d'efforts.

Cependant, il ne suffit pas de préparer les lieux physiques, il faut également songer à tout ce qui sera nécessaire pour

bien nourrir les vieillards qui viendront trouver là repos, tranquillité, bonheur... Les religieuses sont industrieuses et ne manquent pas de courage. Aussi, en juin 1952, à la grande stupéfaction de l'entrepreneur J. Robert Noël qui est très sceptique sur les résultats, arrivent des jardins de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska cinq cents plants de tomates, choux, etc... Peut-on espérer arriver à faire pousser quelque chose de bon à cette date-ci? Doubter est permis mais c'est compter sans la débrouillardise, la vaillance, la persévérance des soeurs qui se jettent dans l'aventure corps et âme! Au moment du déménagement il n'y aura pas de disette: toutes les conserves et les congélations seront en place, encore avec la collaboration de l'Hôtel-Dieu qui, au début, mettra ses congélateurs à la disposition des soeurs de l'Ermitage: 74 pots de conserves aux pommes, 25 chaudières de petites fèves, etc... etc... C'est l'infatigable Soeur Labrecque qui en est la principale artisane. En outre, les religieuses de l'Hôtel-Dieu, poursuivant leur oeuvre de sollicitude et d'entraide, enverront toutes les provisions d'épicerie de base. De plus, après le déménagement, elles fourniront journalièrement durant une assez longue période cent livres de lait en plus de faire don de la viande nécessaire pour la grande célébration de Noël.

Dès septembre, le premier homme de maintenance est engagé. Monsieur Roméo Houle, à 49,00\$ par semaine, sera l'homme de confiance pendant de longues années, à la fois maçon, menuisier, mécanicien, etc... Trois manoeuvres vont en même temps s'attaquer au ménage. Ce ne sera pas un luxe: les vitres n'ont pas été lavées depuis dix ans!¹⁶

Malheureusement le froid arrive vite et pour permettre de travailler, un poêle est prêté par J. Robert Noël ainsi qu'une chaufferette par Monsieur le Curé!

Le 22 septembre, les tapis arrivent de l'Hôtel-Dieu. Cela commence à prendre tournure: on sent approcher le déménagement! Grâce à J. Robert Noël qui fait don d'un crayon électrique, toute l'argenterie et les nombreuses clefs peuvent être marquées.

Enfin, comme les religieuses veulent un signe bien distinctif pour leur maison, elles soumettent un projet d'armoiries le 28 novembre 1952 au Conseil généralice, projet qui est effectivement accepté. (Annexe 4)

CHAPITRE 2

LE GRAND DÉRANGEMENT

Tant dans les archives des Religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska que dans le journal local l'Union des Cantons de l'Est, nous pouvons retrouver noté que "le Coeur de l'Hôtel-Dieu s'émeut en ce 9 décembre 1952". C'est en effet le jour où 75 vieillards disent adieu aux locaux qu'ils occupaient là-bas et surtout aux religieuses qui se dévouaient pour eux, du moins à plusieurs d'entre elles. Des larmes sont versées de part et d'autre: tout départ peut être un déchirement, même si l'éloignement n'est pas grand, pour des êtres sensibles aux moindres attentions.

Sans doute pour conserver un lien et maintenir vivace le souvenir, ces âgés retrouvent cependant, à l'Ermitage, les salles qu'ils quittent à l'Hôtel-Dieu: St-Joseph, Ste-Vierge. Dans cette nouvelle maison, ils profiteront de locaux plus grands, plus confortables et ils apprécieront de constater que plusieurs religieuses les ont suivis. De plus ils retrouvent une grande chapelle dans laquelle il fera bon se recueillir, prier pour ceux qui leur sont chers.

La veille au soir, ils ont quitté la chapelle de l'Hôtel-Dieu sur un chant spécialement composé pour la circonstance et interprété par les religieuses. L'air en est bien connu: "C'est la jeunesse" de Théodore Botrel.

-1-

*A qui donc s'adresse en ce jour
Le chant si doux de notre amour?
A vous, grands-pères, grands-mères.
Pour qui l'écho de nos chansons
Se répand-il dans la maison?
Pour vous, grands-pères.
Acceptez donc tous nos regrets
Nos vœux sincères et nos souhaits.
Chers bons grands-pères.
Ici, vraiment, nous vous aimons
Jamais nous ne vous oublierons
O bons grands-pères.*

-2-

*Qui faisait de notre séjour
Un doux abri pour les vieux jours?
C'est vous, grands-pères.
Qui était de notre chapelle
Les gardiens fervents et fidèles?
C'est vous, grands-pères.
Le JÉSUS de notre foyer
Par vous était glorifié
Pieux grands-pères, saintes grands-mères,
Vous attiriez sur la maison
Mille et mille bénédictions,
Pieux grands-pères, saintes grands-mères.*

-3-

*Pour oublier vos cheveux blancs
Et soutenir vos pas tremblants
O chers grands-pères,
Pour soulager votre douleur
Et consoler tous vos malheurs,
O chers grands-pères,
Nous vous cédon et de grand coeur
Nos bonnes, nos si chères soeurs,
A vous, grands-pères,
Nous sollicitons en retour
Une prière chaque jour,
Pieux grands-pères, saintes grand-mères...¹⁷*

Pour le transport, un nombre important d'ambulances, d'automobiles est mis gracieusement à la disposition des religieuses par des bénévoles. Les transferts s'effectuent donc sans problèmes. Ce déménagement s'effectue en deux jours: d'abord 35 dames âgées et leurs lits, le lendemain les hommes.

Cette installation demande des sacrifices à plusieurs: un vieillard ne comprend pas que l'on veuille vider sa valise et la ranger ailleurs puisque cela fait des années qu'il l'a à côté de son lit! Il finit par accepter à condition de la fermer à clef et de conserver celle-ci!

Mgr O. Grenier, curé de la paroisse, vient souhaiter la bienvenue.

Une page d'histoire est tournée après soixante-huit ans, alors que la Révérende Mère Pagé accueillait le premier vieillard en 1884!

La fête de Noël qui arrive constitue en quelque sorte l'inauguration de ce nouveau foyer. Six cents personnes envahissent la grande chapelle pour la messe de minuit: l'orgue y résonne joyeusement après son long silence, accompagnant la chorale spécialement préparée pour la circonstance.

Le jour de Noël, un banquet réunissant deux cent cinquante convives est servi dans le vaste auditorium qui recevait anciennement les cinq cents élèves du collège et a gardé ses immenses proportions. Ce banquet remporte un très grand succès. A la table d'honneur sont remarqués le chanoine Ph. Melançon, aumônier de l'institution, le curé Alphonse Roux, de la paroisse Sts-Martyrs de Victoriaville, l'honorable Wilfrid Labbé, ministre d'état, son honneur le Maire Arthur Gamache. La Supérieure, Soeur Marie du Carmel, et Soeur Ling présentent le personnel aux invités. Après le banquet, servi par plusieurs jeunes filles de la ville ayant prêté bénévolement leur concours, la visite de l'institution est entreprise.

Un programme artistique meuble l'après-midi grâce à la participation de plusieurs artistes qui ont accepté d'assurer le succès de cette fête d'importance: Mme Georges Blanchet, soprano-coloratura, Denise Maheu et Raymond Girouard d'Arthabaska, Messieurs Adrien Chainey et Michael Carrez, xylophonistes de Drummondville, le révérend frère Florentin, pianiste, Luc Ménard, le "Bourvil" canadien et une quinzaine d'autres dont malheureusement les noms ne sont pas retrouvés.

Pour organiser cette fête mémorable, les religieuses ont fait appel à M. Gaston Girouard et Mme Adolphe Rheault, respectivement Président et Secrétaire-trésorier du Comité des Loisirs; Gaston Girouard remplit d'ailleurs avec brio le rôle de maître de cérémonie.¹⁸

Le séjour dans la nouvelle maison commence donc dans la joie; chacun devrait s'y sentir à l'aise et choyé.

D'ailleurs, Raoul Lachapelle, publiciste à CFDA, parle de

l'Ermitage, après sa visite, en termes enthousiastes: il invite tous les vieillards de la province de Québec à demander leur admission dans ce hâvre de paix!

CHAPITRE 3

ÉVOLUTION ET AMÉLIORATIONS

En 1954, l'Ermitage se présente de la façon suivante:

“L'entrée est de plein pied sur l'étage de l'administration. Ce plancher comprend: la salle d'attente des visiteurs et des hospitalisés, les divers bureaux administratifs, les appartements des aumôniers, la pharmacie, la cuisine centrale moderne, les cafétérias, le restaurant, l'auditorium, la buanderie, enfin le salon mortuaire.

La chambre funèbre est munie d'une porte extérieure; nos aumôniers ont de même une porte d'entrée privée, autre que la porte d'entrée principale du centre de la construction. Dans l'aile actuellement occupée, pour quelque temps encore, par la Commission Scolaire, une troisième porte d'entrée est là aussi absolument nécessaire.

Les salles publiques et les chambres privées des dames pensionnaires se situent au premier étage, sur un couloir de 460 pieds.

Le deuxième plancher abrite les messieurs prêtres retirés qui peuvent jouir lorsqu'ils sont malades, d'une chapelle particulière où un autel est muni d'un dispositif permettant de le mouvoir à volonté soit pour le baisser ou le relever. C'est également au 2ième étage qu'habitent nos vieillards et qu'on y trouve la spacieuse chapelle, à toute heure invitante à la piété de nos hospitalisés.

Terminons par le 3ième étage de cet imposant immeuble où sont logés les vénérables couples de nos vieillards. Tous sont heureux, pouvons-nous dire, de demeurer sous ce toit doté de tous les services qui peuvent rendre heureux sur terre, avant les joies de Là-Haut.

Ces départements mentionnés ci-haut ont tous leur réfectoire respectif, une cuisinette, une salle de récréation, une salle de couture, une pharmacie départementale, pour pansements ou nursing. Une pièce ou bureau est aménagé pour une visite particulière, discrète, ou de la soeur directrice ou de monsieur l'aumônier, ou autres.”¹⁹

Le terrain est immense et en juillet, pour permettre d'agrandir de 50 pieds par 200 pieds le jardin d'Enfance des Soeurs de Notre-Dame des Anges, les soeurs de l'Ermitage obtiennent du Conseil généralice l'autorisation de céder ce terrain gratuitement. Cependant Mgr Grenier leur remet une somme de cent dollars en signe de remerciement.²⁰

En septembre 1953, pour faciliter les cultures futures, des ingénieurs agronomes sont appelés à préparer des plans de serres pour les fruits et légumes. Les travaux débutent immédiatement et le 18 mars 1954 a lieu la bénédiction à la fois des serres et des graines par l'aumônier M. A. Champoux.²¹ Le 28 août 1956, la supérieure Soeur Ling reçoit de la pépinière forestière provinciale, gratuitement, une centaine de jeunes pousses de la ferme forestière: chênes, pins noirs, frênes, cèdres, cyprès, tilleuls, érables, etc... En octobre, ce sont mille bulbes de tulipes qui sont plantés et trente-sept arbres à sucre d'une dizaine de pieds provenant de l'érablière de Roland Picard de Victoriaville.²²

Pour faciliter le travail extérieur, dès 1953, un cheval de dix ans, "à la mine plutôt jeune, sans défaut apparent avant de devenir agressif" a été acheté 45,00\$ et en mai 1954, c'est un tracteur pour la somme de 600,00\$.²³

Une serre à fleurs vient compléter l'ensemble des installations agricoles en 1957.²⁴ Malheureusement dix ans plus tard, le 30 décembre 1967, compte tenu des coûts générés par l'embauche de jardiniers, le Conseil se verra dans l'obligation de cesser l'entretien des serres et du jardin.²⁵

En 1955, l'aménagement de l'étage de l'administration se poursuit. Afin d'y installer la pharmacie, les religieuses vont visiter celles de Montréal et St-Jérôme. C'est le 3 septembre que l'on procède à l'inauguration de cet étage. "Le secrétariat de l'Ermitage occupera le bureau voisin de l'office de la Supérieure. Celui-ci peut fort bien s'appeler: le bureau d'admission et de perception des pensions; suivra une chambre simple pour un visiteur de passage; la pharmacie sera située sur la façade de l'Ermitage au premier plancher; à côté des parloirs

dont le bureau d'information et du téléphone font suite, sur le côté opposé du corridor, d'abord un parloir privé et une chambre d'amis à deux lits et accommodation, la procure. Le bureau de l'Econome fait suite et le salon mortuaire, avec sa salle d'attente avec une porte de sortie spéciale, pour les entrepreneurs".²⁶

La même année voit la transformation de la grange, de l'écurie et de ses dépendances en garages individuels pour les aumôniers notamment. Le 15 juillet 1956 le pavage du chemin en face de l'Ermitage est réalisé. Ce sont les employés de l'Ermitage qui fabriquent les blocs de ciment délimitant le passage.²⁷

L'année suivante, en avril 56, la peinture totale des murs intérieurs de l'édifice est attaquée sous la direction de Maurice Lambert de Chez Roland Pariseau. Cette peinture n'a pu être refaite avant l'ouverture par manque de financement. En 1956, un octroi de 10 000,00\$ est obtenu.²⁸

Comme il ne faut surtout pas boudier le progrès, novembre 1956 voit installer deux télévisions dans les salons des pensionnaires. Ces derniers les ont tellement désirées qu'ils ont voulu contribuer à l'achat de façon tangible.²⁹

En 1958, ce sera l'achat d'une première voiture, une "Météor" noire à six cylindres. La supérieure se doit donc d'apprendre à conduire: "il est impossible de se défendre de cette méthode si pratique, si efficiente!"³⁰

Novembre 1961 marque un tournant important avec l'engagement du premier cadre laïc. Il s'agit de Wilfrid Daigle qui devient gérant d'affaires et prend la responsabilité des finances de l'Ermitage St-Joseph en plus de devenir celui qui réglera tous les problèmes d'entretien et de fonctionnement des installations matérielles durant des années. Il deviendra bien vite l'homme de confiance sur lequel l'institution pourra s'appuyer pour résoudre tous les problèmes financiers importants.

En octobre 1966, la Commission scolaire demande le droit de passage sur le terrain de l'Ermitage pour ses autobus scolaires. Le bail en est signé pour un montant symbolique annuel de 1,00\$ le 26 janvier 1967.³¹ Comme dans l'entente avec le jardin d'enfants, ce geste démontre bien la profonde implication des religieuses hospitalières de St-Joseph non seulement dans la poursuite de leur oeuvre mais aussi dans tout ce qui est d'utilité publique.

Il faut souligner également que soucieuses de pouvoir assurer une digne sépulture aux pauvres vieillards sans famille, les religieuses achètent le 18 septembre 1958 un terrain de 2 500 pieds carrés au cimetière de l'Église Sts-Martyrs.³²

CHAPITRE 4

FAITS MARQUANTS ET ÉMOTIONS

A peine installées, les religieuses font un premier exercice d'urgence-feu bien malgré elles... Vers dix heures du matin le 3 janvier, un tuyau gicleur se fend. Heureusement vite détecté et réparé, les dégâts ne sont pas importants.³³ Un accident semblable se reproduira le 28 janvier 1963 provoquant de grosses inondations et cette fois des dégâts pour une somme de 2 625,00\$.³⁴

Il faut noter parmi les faits marquants, le premier décès venu endeuiller la nouvelle famille de l'Ermitage. Il s'agit de Mademoiselle Rosa Boisvert, décédée en février 1953 à l'âge de 95 ans.³⁵

En mars 1953, un employé des ascenseurs Drolet vient faire une visite incognito, ayant été retenu à Victoriaville par une tempête. Il découvre une défektivité majeure qui aurait pu entraîner un accident très grave. Chacun frissonne à la pensée de ce qui aurait pu arriver sans cette inspection imprévue et l'on conclut que St-Joseph est un patron puissant et connaisseur qui a su s'occuper à merveille de son ermitage!³⁶

Le 22 août 1955, c'est une tempête inoubliable qui vient secourir les résidents de l'Ermitage. Le toit du préau est arraché, l'atelier de menuiserie très endommagé à sa partie supérieure. La statue du Sacré-cœur est projetée dans le bocage mais, au grand soulagement de chacun, est retrouvée sans une seule égratignure.³⁷

Enfin, le 3 mars 1959, l'émotion est grande: le feu se déclare peu après midi dans la division de l'aile "Externat classique" de l'école St-Wilfrid. Les élèves sont heureusement absents à cette heure-là: cela évite la panique. C'est un incendie assez considérable; le feu, qui a pris naissance dans le plafond

d'une salle d'étude, est difficile à contrôler, court dans les murs jusqu'au toit. L'Ermitage abrite alors 276 pensionnaires et comme l'intérieur est entièrement de bois, le danger est grand. Les pompiers de Victoriaville demandent de l'aide. Plusieurs étudiants et travailleurs contribuent, avec les pompiers réguliers et volontaires, à établir une muraille d'eau autour de l'édifice tandis que le toit est sectionné à la hache pour éviter la propagation vers l'Ermitage. Autour de 14h30, certaines parties commencent à s'écrouler à l'intérieur de l'édifice. Les sapeurs réussissent cependant à circonscrire les flammes vers 17 heures. Peu après l'échelle "Magyrus" envoyée par la ville de Pierreville permet de continuer à arroser les ruines et de surveiller jusqu'au matin.³⁸

Du côté de l'Ermitage, malgré la crainte, il n'y a pas d'évacuation générale, mais quelques déplacements temporaires à l'intérieur de l'établissement. A l'heure du souper, les pensionnaires retrouvent avec plaisir leurs locaux et leurs habitudes de vie. Un Te Deum est récité avec ferveur par le personnel, à la chapelle, le soir, pour remercier Dieu du danger écarté.³⁹

30 juin 1960! Cette fois c'est la joie et la fierté qui envahissent la maison: Soeur Irène Ling, la Supérieure, se voit décerner le premier prix d'un concours pour sa conception de l'écusson qui sera, au cours du centenaire de Victoriaville en 1961, le symbole mis de l'avant pour toutes les manifestations. Soeur Ling est honorée à l'Hôtel de ville par le Président du Comité du centenaire, Maître Raymond Beaudet, en présence de son honneur le maire de Victoriaville, des échevins, de messieurs les curés Parenteau et Beaudet, de M. Wilfrid Labbé, maire de la paroisse Ste-Victoire.⁴⁰ Un prix de cent dollars lui est remis.

Une autre journée de joie est celle qui marque le 10ième anniversaire de fondation de l'Ermitage. Un grand'messe est chantée dès 9 heures le matin par les élèves de l'Académie St-Louis-de-Gonzague. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, celles de la première heure, sont présentes. C'est le moment de rendre hommage à toutes celles qui ont travaillé

à l'édification de l'oeuvre. Soeur Claire Rivard le fait magnifiquement, au nom de toute la communauté, en s'adressant à elles en ces termes:

"HONNEUR À VOUS! Chère Soeur Marie du Carmel qui avez été choisie pour être la Fondatrice de ce bel Ermitage qui abrite tant de vieillards. Grâce à cette ambiance familiale, ils vivent des jours de bonheur en attendant le ciel! Vous avez jeté la semence, votre labeur, votre dévouement, vos sacrifices furent comme une pluie bienfaisante qui l'a fait croître et devenir ce grand arbre. Votre nom synonyme de bienfaisante est inscrit au Livre d'Or de l'Institution.

HONNEUR À VOUS! Chère Soeur dévouée, Soeur Ling, nommée d'abord Econome, fut élue Supérieure pour un long terme. Vous avez dignement, largement contribué à agrandir l'oeuvre commencée en proportions et en grâces faisant oublier toutes les souffrances inhérentes à toutes les fondations.

HONNEUR À TOUTES LES SOEURS! Généreuses et dévouées au progrès de cette maison! Je vous nomme, aucune n'est oubliée... vous êtes passées en faisant beaucoup de bien, soyez-en sincèrement remerciées! Votre souvenir est ineffaçable et demeure très cher dans les coeurs qui vous ont connues, qui vous ont grandement appréciées.

*HONNEUR À VOUS! Chère Soeur Supérieure! Que toutes les religieuses actuelles, présentes en cette fête d'anniversaire, veuillent agréer toute notre admiration, et tous nos voeux de succès et de bonheur!"*⁴¹

A la fin de mars 1964, l'Ermitage, avec son immensité de hauteur et d'étendue, est choisi par le chef des Pompiers comme cible pour un exercice général de lutte contre les incendies en utilisant tout l'équipement moderne. C'est un événement qui attire bien des curieux jeunes et moins jeunes.⁴²

Le 12 mai 1966, les religieuses accueillent avec égard Madame Jean Lesage et Madame Albert Morissette venues visi-

ter l'Ermitage et ses pensionnaires. Le charme bien particulier de Corinne Lesage est spécialement apprécié.⁴³ C'est une visite dont on se souviendra!

CHAPITRE 5

SYNDICAT ET ASSOCIATION PATRONALE

Lorsqu'au début de 1962 les religieuses apprennent l'intention de leurs employés d'adhérer à une centrale syndicale, elles décident de faire savoir leur position et leur approche positive d'une façon qui semble surprendre. C'est ainsi que le 3 mars 1962, cet article intitulé "Bonne nouvelle" est relevé dans le journal de Montréal:

*"Notre correspondant de Victoriaville nous relate un incident peu coutumier. Une centaine d'employés de l'Ermitage, institution hospitalière de Victoriaville, dirigée par les Religieuses Hospitalières de St-Joseph, sont en voie de se grouper dans un syndicat affilié à la CSN. En apprenant cette nouvelle, la direction de l'Hôpital-Foyer s'est empressée d'installer un panneau-réclame à l'adresse de ses employés. Cette affiche assure les travailleurs que les autorités de la maison tiennent à respecter entièrement le droit d'association des employés, et qu'en conséquence ceux-ci peuvent être absolument libres d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix. Cette neutralité bienveillante est un heureux événement. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est un phénomène isolé dans la province, où les syndicalistes passent pour des trouble-fête lorsqu'ils affirment qu'il faut souvent se battre pour faire reconnaître le droit d'association. Mais pour aujourd'hui, donc, réjouissons-nous d'apprendre une bonne nouvelle."*⁴⁴

Le 9 mai 1962, un certificat de reconnaissance syndicale est émis en faveur du Syndicat des employés d'institutions religieuses de Victoriaville et de la région (CSN) pour représenter "tous les employés payés à l'heure ou à la semaine, à l'exception des religieuses, des employés de bureau, des téléphonistes, des employés à temps partiel, des hospitalisés travaillant occasionnellement pour leurs pensions et ceux exclus par la loi" à l'emploi de l'Ermitage St-Joseph.⁴⁵

Un amendement est accepté en date du 3 août 1962. Le certificat de reconnaissance syndicale pour l'unité de négociation se lira désormais comme suit: "Tous les employés payés à l'heure ou à la semaine, salariés au nom du Code du Travail.

à l'exception des religieuses, des employés de bureau, des téléphonistes, des hospitalisés travaillant occasionnellement pour leurs pensions".⁴⁶

Le 29 mai 1963, les 89 employés de l'Ermitage signent leur premier contrat pour une durée de deux ans. Albert Leduc représente la partie syndicale et Maître Paul Lebel de Québec représente l'Ermitage.⁴⁷

Le 5 décembre 1963, c'est au tour des institutions de s'associer sur l'instigation du département d'action sociale de la Conférence catholique canadienne. Deux cents délégués ont répondu à l'appel. Ils décident de fonder sur-le-champ deux associations, l'une regroupant les orphelinats qui s'appellent désormais "institutions pour enfants" et l'autre les hospices sous la dénomination de "Foyers pour personnes âgées".⁴⁸

Plus tard, le 20 mai 1967, la tâche de direction du personnel devenant trop lourde pour l'économiste, les religieuses décident d'engager un directeur du personnel. Trois candidats sont en présence. C'est Charles-Emile Rivard qui entre en fonction dès le 29 mai.⁴⁹

CHAPITRE 6

CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES

Les fêtes de Noël sont bien sûr toujours soulignées particulièrement mais il est une fête chère au coeur des religieuses qui ont mis toute leur énergie à restaurer cette maison et à la rendre accueillante pour ses pensionnaires. C'est le 6 juin 1954 que son excellence Mgr Albertus Martin accompagné de Mgr O. Grenier, P.D.V.F., Mgr A. Roux, M. le chanoine H. Bernier, M. l'abbé A. Champoux, aumônier de l'Ermitage, vient bénir solennellement l'institution. Les honorables Yves Prévost et Wilfrid Labbé rehaussent la cérémonie de leur présence. Ils sont accompagnés de M. Albert Morissette, président de la Commission Scolaire, ainsi que d'un grand nombre d'invités religieux et laïques. Pour cette importante cérémonie, la Très Révérende Mère Thibault, supérieure générale des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, a tenu à se déplacer ainsi que Mère Dugas, secrétaire générale. La supérieure de l'Ermitage, Soeur Ling, les accueille avec joie et fierté.

Durant cette cérémonie, son excellence Mgr Martin, sur la recommandation des administratrices de l'établissement, consacre la chapelle au Sacré-Coeur et désigne Saint-Joseph comme Patron attitré de l'Ermitage.⁵⁰ Malheureusement la pluie tombe drue et la partie liturgique de la cérémonie doit donc se faire complètement à l'intérieur.

Il y a par la suite réception à l'auditorium où l'aumônier se charge de souhaiter la bienvenue aux dignitaires. Les autorités politiques promettent de continuer à soutenir de façon tangible cette oeuvre si bienfaisante.⁵¹

Le 28 août de la même année, une grotte érigée dans le bosquet, en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, est bénie par Mgr A. Leblanc, P.D.V.F. Il préside également à l'érection d'un chemin de la Croix.⁵²

Chaque matin, il se dit à l'Ermitage pas moins de huit messes. Or, un groupe de onze jeunes servants s'y rend avec une fidélité remarquable si bien que la sacristine, Soeur Pellerin, décide de leur organiser une journée de fête dès 1955. En

1956, cette fête renouvelée se déroule en grande pompe. Les servants de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska sont également invités. Après la messe solennelle agrémentée par les chants de la chorale laïque, le repas est servi dans le sous-bois. Les prêtres pensionnaires se joignent au groupe en liesse. Par la suite, les jeunes se délient les jambes grâce à une course en bicyclette et différents jeux à l'auditorium puis se rendent à la grotte pour la récitation du chapelet et le chemin de croix. La température s'y prêtant, le souper, un buffet froid, est également servi à l'extérieur, dans le kiosque aménagé pour la circonstance.

Enfin, dans la soirée, les jeunes se transforment en acteurs pour offrir des pièces de leur création. Les parents se joignent à l'auditoire de l'Ermitage. Et pour terminer en beauté, cette fête mi-religieuse, mi-récréative, les jeunes se regroupent autour d'un grand feu de joie sous la surveillance de leur ami l'abbé J.G. Ouellette, assistant-aumônier. Il ne fait aucun doute que plus d'un vieillard s'est réjoui durant cette journée aux échos de la fête destinée à remercier ceux qui leur font don chaque jour d'une heure de présence pour rendre plus solennelles les messes qu'ils aiment suivre.⁵³

La fête de Saint-Joseph est évidemment toujours dignement fêtée. Il en est de même pour la fête du Sacré-Coeur, la Fête-Dieu qui donnent prétexte à de splendides processions, parfois en provenance de l'Eglise Ste-Victoire comme ce 24 juin 1953. La belle température crée un climat de fête mais les décorations sont également somptueuses: riches draperies de soie brochée jaune et rouge. Les chants liturgiques, les morceaux de fanfare enchantent les pensionnaires; "les draps d'or ruissellent lourdement sur les épaules des officiants; les marguilliers de la paroisse sont porteurs du dais qui enveloppe de ses longs plis, le Dieu d'Amour".⁵⁴ "Le défilé de la procession et la bénédiction solennelle ne durant pas moins de deux heures".⁵⁵

D'autres occasions sont prétextes à la collaboration d'organismes extérieurs: à plusieurs reprises les pensionnaires ont la chance d'avoir la visite des chorales d'Arthabaska et de Victoriaville, de l'organiste Lucien Daveluy et de ses étu-

dians, du Comité des loisirs de la ville, des élèves des écoles.

Une sortie très appréciée des pensionnaires est celle qui est régulièrement organisée à Notre-Dame du Cap ou à un autre lieu de pèlerinage, le nombre des participants s'amenuisant cependant avec la diminution de l'autonomie des pensionnaires. C'est ainsi que si nous pouvons noter 107 participants en août 1957, ils ne sont que 80 en juillet 1966 et l'année suivante, 40 seulement participeront au pèlerinage à l'oratoire St-Joseph.

La dévotion à St-Joseph est marquée par l'érection de deux autres statues: l'une, don de Déus Jutras, est installée dans le bosquet sur un socle manufacturé par la maison Lamontagne de Victoriaville en ciment blanc jaspé de noir; l'autre, une statue de six pieds provenant de la cave de l'Eglise Ste-Victoire, repeinte par Bernardi et Néri, est installée le 22 février 1964 dans le parloir des visiteurs.⁵⁶

Enfin, les centenaires de pensionnaires sont également source de joie. Successivement seront fêtés, jusqu'en 1968, quatre centenaires. (voir Annexe 7)

En ce qui concerne les manifestations religieuses, nous pouvons également noter que, dès le mois de novembre 1953, une grand-messe est chantée chaque dimanche, suite au synode d'octobre l'imposant aux institutions diverses comme acte obligatoire.⁵⁷

De plus, grâce à la collaboration du poste de radio CFDA, un poste émetteur est installé en juillet 1959 dans la chapelle et le 1er mai suivant, le Révérend Père A. Boutin, O.M.I., inaugure la récitation du rosaire à la chapelle, retransmis sur les ondes à la suite du chapelet du Cardinal.⁵⁸

CHAPITRE 7

RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Au début de février 1953, le Docteur Bossinot, ministre de la Santé, vient visiter l'Ermitage.⁵⁹ Il note que l'on y reçoit paralytiques, chroniques, impotents. Les religieuses demandent alors de voir leur institution classée hôpital mais le 26 mars, l'arrêté-en-conseil no 364 donne un permis d'hospice avec 15 lits classe B3 et 50 lits classe B4. Un octroi additionnel est demandé pour 65 lits.⁶⁰

Tous les lits sont occupés et les demandes se font pressantes. Une liste d'attente d'une centaine de noms est dans les mains de la supérieure en 1954. Le rêve caressé alors est d'obtenir l'utilisation d'une aile additionnelle à ce moment affectée à l'école primaire St-Wilfrid. Ce serait facile puisque cela a déjà fait partie de la même maison et que c'est d'ailleurs l'Ermitage St-Joseph qui en assure le chauffage. Cette aile deviendrait un hôpital miniature pour malades chroniques, facilitant la tâche des médecins et infirmières. Une salle de physiothérapie pourrait y être installée. "Nous traversons une époque où tous les hôpitaux parlent de nouvelles organisations et de progrès. Les foyers, les résidences de nos vieillards, il semble bien, exigent aussi des remaniements, des manières d'agir et de penser, des règlements aux cadres plus flexibles pour en faire de réelles institutions gériatriques modernes".⁶¹ A ce moment-là les malades et pensionnaires sont déjà au nombre de 219.

Le 29 juin 1954, trois fonctionnaires du fédéral dont Monsieur Rainville, Secrétaire au Parlement, viennent visiter les lieux pour étudier l'opportunité d'un octroi pour agrandissement. Les autorités religieuses doivent répondre à un long interrogatoire. Ces démarches ont été initiées par l'Honorable A. Cloutier, député fédéral du comté de Drummond. Hélas, un peu plus tard, un refus vient par le Dr Jean Grégoire, Secrétaire au gouvernement provincial. La raison invoquée est un équipement non adéquat pour que l'Ermitage soit classé officiellement "Hôpital régulier". Une demande de 25 000,00\$ est alors faite pour continuer les travaux. Elle est accordée mais en terme d'avance sur les paiements futurs de l'Assistance publique!⁶² Le Conseil généralice donne toutefois l'autorisa-

tion de poursuivre les travaux à condition de ne jamais dépasser un emprunt de 450 000,00\$.⁶³

Le désir d'obtenir l'aile affectée à l'école St-Wilfrid pour installer un hôpital pour malades chroniques persiste. Ainsi, après l'incendie de 1959, une demande est adressée à la Commission scolaire de Victoriaville dans le but de hâter le retrait des élèves et l'autorisation de commencer les travaux.⁶⁴ Le 11 novembre 1959, les docteurs Bossinot et Gauthier du Ministère de la Santé effectuent une visite en rapport avec le projet d'aménagement de l'école St-Wilfrid. Le 6 janvier 1960, l'honorable Wilfrid Labbé reprend à son compte le projet et exprime le souhait de voir l'école se transformer en entier et au plus tôt pour agrandir l'Ermitage.⁶⁵ Le 11 mars 1960, des inspecteurs viennent visiter une partie de l'Ermitage et l'école St-Wilfrid. Ils constatent l'état pitoyable des classes et en recommandent l'évacuation totale.⁶⁶ Le 28 avril 1960, deux représentants du Ministère de la famille et du bien-être social, MM. Gagné et Lacroix, viennent encore sur les lieux en relation avec l'aspect financier du projet. Ils mentionnent qu'il est envisagé que le Ministère paie les deux tiers des travaux nécessaires.⁶⁸

Hélas les élections approchent et le 22 juin un nouveau premier ministre est nommé: l'honorable Jean Lesage. Avec ce changement de gouvernement, tout le projet risque d'être remis en question... Sur la recommandation du député d'Arthabaska, Soeur Desneiges Boutin, supérieure, écrit au Ministre du bien-être social pour demander une fois de plus officiellement l'annexion de l'école St-Wilfrid. Elle l'invite à venir visiter les lieux en ajoutant "il nous a été agréable, Monsieur le Ministre, d'apprendre que l'ancien Collège de Victoriaville est votre Alma Mater et nous vous invitons bien respectueusement à y venir faire une visite qui serait fort appréciée et qui vous rappellerait, sans doute, d'heureux souvenirs".⁶⁹

En octobre 1960, le Ministre du bien-être social, dans une longue missive, répond en expliquant la situation financière du gouvernement et avise les religieuses que tous les projets de construction et d'aménagement de centres d'accueil pour personnes âgées sont supprimés. Le projet Ermitage St-Joseph est donc suspendu indéfiniment.⁷⁰ A la fin de juillet 1965, cette école St-Wilfrid sera effectivement démolie et cau-

sera une fois de plus un émoi particulier puisque dans la nuit du 24 au 25, un feu éclatera, exactement à la même place que six années auparavant, causé par l'acétylène des travailleurs.⁷¹

Le 20 janvier 1966, nouvelle visite de quatre médecins du Ministère de la santé qui, une fois de plus, constatent l'état déplorable des lieux et la difficulté pour les religieuses de faire face financièrement, compte tenu du per diem qui leur est alloué.⁷²

Demande est par la suite faite à la firme Bélanger et Roy, architectes, de venir étudier l'état réel des bâtiments. Cette visite s'effectue le 26 avril 1966 avec le concours de Soeur Olier, économiste, et de Wilfrid Daigle. Les architectes présentent leurs conclusions le 5 mai 1966 et recommandent de conserver l'aile A, partie la plus récente construite à l'épreuve du feu en 1938, mais de détruire les ailes B et C, respectivement de 1903 et 1889, alléguant qu'il serait plus économique de démolir et de reconstruire avec des matériaux à l'épreuve du feu, de façon plus fonctionnelle.⁷³ Il est intéressant de noter ici que se basant sur les conclusions de ce rapport, la décision de conserver cette partie sera maintenue puisqu'après bien des discussions et tractations, l'édifice sera cédé à la Société d'Habitation du Québec qui y aménagera 53 loyers à prix modique pour personnes âgées en 1981.

Le 11 janvier 1967, une délégation va rencontrer M. Eugène Mathieu, Ministre d'Etat et sous-ministre du Bien-être et de la famille. Il s'agit de Soeur C. Kirouac, supérieure, Soeur V. Trottier, économiste, W. Daigle, gérant d'affaires. Ils désirent soumettre un rapport sur la qualité des bénéficiaires: 62 alités, 57 semi-alités. Le "per diem" est totalement insuffisant en regard du genre de soins qu'il est nécessaire de donner. La demande est renouvelée à l'effet d'être considéré parmi les hôpitaux pour malades chroniques.⁷⁴

En novembre, cinq fonctionnaires du Ministère de la famille et du bien-être social, Roger Privé, Conrad Hébert, Roger Gingras, P. Colbroc et J.M. Roberge, viennent faire une visite poussée intérieure et extérieure pour considérer les réparations urgentes: cheminée défectueuse, réservoir à huile à remplacer, mur isolant du côté de l'école démolie.⁷⁵

Enfin, le 26 novembre 1967 c'est l'honorable ministre de la Santé lui-même, Jean-Paul Cloutier, qui vient visiter les lieux accompagné de Roch Gardner, député, et Hermann Fournier, président du Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Le ministre peut donc constater par lui-même l'état des pensionnaires dont un grand nombre d'entre eux peuvent être considérés malades chroniques. Il déclare alors: "D'après ce que je puis bien comprendre, les religieuses de cette maison sont prêtes à continuer l'oeuvre dont elles s'occupent depuis déjà plusieurs années: le soin des malades chroniques. La solution idéale serait de décongestionner et l'Ermitage et l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, puis de les confier aux religieuses de l'Ermitage dans deux nouveaux pavillons dont l'un plus fonctionnel serait affecté aux malades chroniques et l'autre aux pensionnaires ambulants."⁷⁶

Dans une entrevue accordée au journaliste de l'Union, il a ajouté: "Il y a certainement des problèmes: les chambres sont pleines, un ascenseur sur deux est défectueux, le système de chauffage est désuet, le per diem n'est pas assez élevé. Heureusement, je constate que l'Ermitage est tenu proprement et c'est tout à l'honneur des religieuses mais il y a plusieurs autres aspects et nous devons trouver les solutions les meilleures."⁷⁷ Cette visite est l'occasion pour la supérieure Soeur Kirouac de faire connaître à la population les espoirs de la communauté "Le projet que nous caressons, c'est de continuer (sic) un tout nouvel édifice. On ne peut réellement pas rénover la maison que nous occupons présentement parce qu'elle est beaucoup trop vieille. Les vieilles parties de l'Ermitage St-Joseph tomberaient sous le pic des démolisseurs; ces vieilles parties se trouvent dans l'avant de toute la construction actuelle. La partie la plus récente, celle construite en 1937, à l'épreuve du feu, pourrait être conservée pour les services."⁷⁸

L'espoir est de nouveau permis!

Pourtant, rien ne bouge rapidement et le 9 février, les religieuses s'adressent une fois de plus au député pour discuter principalement de l'état des finances de plus en plus problématique.⁷⁹ De plus, l'état précaire des lieux et les risques d'incendie dus à la surcharge d'électricité sont inquiétants. Aussi, une entrevue est ménagée le 1er mars suivant avec le ministre

de la Santé qui promet d'envoyer des représentants sous peu.⁸⁰ Cette nouvelle visite a lieu le 5 avril. Les représentants du Ministère sont P.E. Levasseur, sous-ministre, L.P. Langlois, ingénieur, J.P. Ramsay et C.E. Hébert. Le député Roch Gardner les accompagne.

Une longue discussion a lieu d'abord sur la situation tant financière que nursing. Le grand nombre de chroniques est constaté et tous s'accordent pour déclarer que c'est une situation anormale dans une institution reconnue comme foyer. Ils reconnaissent l'impossibilité de fonctionner de façon adéquate avec un per diem de foyer. La visite des lieux met de plus en évidence l'insécurité consécutive à la surcharge d'électricité et du chauffage. Il est donc résolu de porter tous ces faits à l'attention du gouvernement afin qu'il soit enfin décidé de l'opportunité de construire un nouveau foyer et une section pour malades chroniques.⁸¹

Un rendez-vous est fixé le 3 juillet 1968 avec le sous-ministre Benoit Levasseur. Au cours de cette rencontre à laquelle participent Soeur Corine Kirouac, supérieure, Soeur Jacqueline Gagnon et W. Daigle, il est discuté de la possibilité de construire trois pavillons sur le terrain même de l'Ermitage. Pour ce faire, un conseil provisoire d'administration doit être organisé dans les plus brefs délais.⁸²

2ième partie:

L'ERMITAGE DES BOIS-FRANCS INC.

CHAPITRE 8

CRÉATION DE LA CORPORATION

Le 15 juillet 1968, une réunion est convoquée à la demande de Roch Gardner, député du comté d'Arthabaska, au siège social de l'Ermitage Saint-Joseph.⁸³ Les personnes suivantes y assistent: Soeur C. Kirouac, supérieure et directrice générale de l'Ermitage, Marguerite G. Patry, Maître Raymond Beaudet et Robert Caron de Victoriaville, Hermann Fournier de Daveluyville, Maître Claude Perron d'Arthabaska. Les Docteurs René Jutras de Victoriaville et Jean-Louis St-Hilaire de Princeville, de même que Roland Boulanger et Philippe Pépin de Warwick, également convoqués, n'ont pu se présenter.

Roch Gardner expose l'état de vétusté des locaux de l'Ermitage qui ne répondent plus aux normes de sécurité pour les fins auxquelles ils sont destinés. Il mentionne que l'honorable Jean-Paul Cloutier, ministre de la santé, a pu constater par lui-même la gravité du problème.

C'est pour cette raison que le député a pris en mains un projet qui lui tient à coeur, à savoir la construction d'un complexe complet pour vieillards comprenant un centre hospitalier pour malades chroniques, un foyer pour vieillards nécessitant des soins et une pension pour ceux qui sont bien portants.

Cette construction de l'ordre d'environ cinq millions de dollars devrait débuter l'année suivante sur les terrains propriété de l'Ermitage St-Joseph. Le Ministère de la Santé étant disposé à défrayer les coûts de l'hôpital et la Société d'Habitation ceux des deux autres édifices, il devient nécessaire de penser à créer une nouvelle corporation pour gérer ce projet.

Il est alors unanimement résolu de mandater Hermann Fournier, Président, Maître Raymond Beaudet, vice-président, et Marguerite G. Patry, pour faire les démarches nécessaires en vue de l'obtention des lettres patentes pour cette corporation sans but lucratif. Tous les membres désirent voir se perpétuer le nom d'Ermitage St-Joseph. Il est donc demandé aux religieuses d'accepter de céder ce nom à la nouvelle corporation et le 17 juillet 1968, les membres du Conseil d'ad-

ministration de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville soit: Soeur Corinne Kirouac, supérieure et directrice générale, Soeur Irène Ling, assistante, Soeur Jeanne-Rose Perreault, conseillère, Soeur Alice Champoux, économiste de la communauté, et Soeur Jacqueline Gagnon, économiste de l'Ermitage, se réunissent pour passer la résolution suivante:

"Attendu que le Gouvernement provincial a consenti à verser les subsides requis pour reconstruire sur une plus grande échelle, l'oeuvre actuellement accomplie par l'Ermitage St-Joseph;

Attendu que l'Ermitage est absolument d'accord avec ce projet qui continuera, en le développant, le service de bien-être offert actuellement au public par l'Ermitage St-Joseph;

Attendu que dès que le nouvel organisme entrera en activité, l'Ermitage St-Joseph devra cesser les siennes;

Attendu que pour assurer la continuité, il paraît avantageux que le même nom perpétue l'oeuvre entreprise;

En conséquence, il est unanimement résolu que l'Ermitage St-Joseph consente à toute fin que de droit à céder son nom à la nouvelle corporation qui doit être formée dans un bref délai, sous la raison sociale: "L'Ermitage St-Joseph Inc."

Le 28 août 1968, les lettres patentes sont émises et la corporation a pour fins de:

- 1) Edifier, maintenir, administrer et développer une institution de bien-être, dans la ville de Victoriaville, ayant généralement pour fins de fournir à des couples âgés et à des personnes âgées des deux sexes, un foyer leur permettant de vivre en toute sécurité et dans l'atmosphère d'un véritable esprit de famille;*
- 2) Etablir et promouvoir, au bénéfice de ces personnes, toutes variétés de services connexes à l'oeuvre poursuivie par l'institution et qui favoriseraient leur bien-être;*
- 3) Fournir à ces personnes âgées toute forme de soutien,*

*de garde, de services ou de soins que peut réclamer leur état.*⁸⁴

Le 18 septembre 1968 a lieu la réunion visant à officialiser la participation des personnes contactées lors de la rencontre préliminaire, toutes ayant accepté d'être membres de la corporation, à l'exception de Soeur C. Kirouac remplacée par Soeur Eva Sévigny, nouvelle supérieure.⁸⁵ Au cours de cette réunion Maître Raymond Beudet avise les personnes présentes que le Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives a refusé d'accorder le nom suggéré de "L'Ermitage St-Joseph Inc." à cause du danger de confusion avec l'institution déjà existante. Les lettres patentes ont donc été émises sous le nom de "L'Ermitage des Bois-Francis Inc."⁸⁶

Les nouveaux membres de la corporation en deviennent les administrateurs et peuvent tenir leur première réunion au cours de laquelle ils élisent les officiers de la corporation.

Hermann Fournier, président
Me Raymond Beudet, Premier vice-président,
Marguerite G. Patry, Deuxième vice-présidente,
Soeur J.-R. Perreault, Secrétaire-Trésorière.

Avant de terminer cette réunion, le Président est invité à entreprendre les démarches en vue d'acquérir les biens de l'Ermitage St-Joseph. Le 9 décembre de la même année, il est autorisé à signer le contrat d'acquisition, ce qui est réalisé le 17 novembre 1969 devant Maître Claude Perron d'Arthabaska, l'Ermitage St-Joseph étant représenté par Soeur Eva Sévigny, supérieure, et Soeur Alice Champoux, économiste.⁸⁷

CHAPITRE 9

DIFFICILE GESTATION!

Dès la première réunion des administrateurs de la nouvelle corporation, ceux-ci se préoccupent de la réalisation de leur mandat et passent à l'unanimité la résolution suivante: "Que l'Ermitage des Bois-Francs Inc. loue les services professionnels de l'architecte Paul Labranche pour la préparation des esquisses et des plans, ainsi que pour tous les services professionnels prévus dans le projet de construction, ce louage de services professionnels étant cependant conditionné par l'obtention des subsides requis du gouvernement provincial pour le paiement de ses honoraires professionnels, l'Ermitage des Bois-Francs Inc. n'assumant aucun engagement de payer les dits honoraires si les subsides requis ne sont pas obtenus du gouvernement provincial."⁸⁸

Il est également résolu de former un comité conjoint avec l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska en vue de l'étude du projet. Les délégués de l'Ermitage des Bois-Francs Inc. sont soeur Eva Sévigny, les docteurs René Jutras et Georges E. Roy.

Au début de l'automne, lorsque la population apprend que l'hôpital Ste-Anne doit changer son statut d'hôpital général en celui d'hôpital pour malades chroniques, un doute s'insinue mais, à la fin d'octobre, le député Roch Gardner affirme "que l'hôpital Ste-Anne avec son nouveau statut d'hôpital pour malades convalescents, ne changera rien au projet de doter Victoriaville d'un complexe pour citoyens seniors sur l'emplacement de l'Ermitage St-Joseph."⁸⁹

Au cours de l'automne, l'honorable Jean-Paul Cloutier, ministre de la Famille et du Bien-être social, autorise le développement d'un centre d'hébergement de 125 lits mais avec annexe pour les malades chroniques et environ 25 unités domiciliaires.⁹⁰ Il devient donc nécessaire de compléter l'engagement des professionnels. Aussi, le 9 décembre 1968, est-il résolu à l'unanimité "que l'Ermitage des Bois-Francs Inc. loue les services professionnels de l'ingénieur Jean Gagnon, pour la réalisation des constructions prévues, ce louage de services professionnels étant cependant conditionné par l'obtention des subsides requis du Gouvernement provincial, l'Ermi-

tage des Bois-Francis Inc. n'assumant aucune responsabilité si les subsides requis ne sont pas obtenus."⁹¹ Il est également résolu "qu'aux mêmes conditions alléguées quant au louage des services professionnels de monsieur Jean Gagnon, l'Ermitage des Bois-Francis Inc. retienne les services des arpenteurs Armand St-Pierre et Denis St-Pierre, pour l'arpentage du terrain ainsi que pour tout ouvrage pouvant relever de leur art."⁹²

Le 3 avril 1969, les administrateurs prennent connaissance d'une lettre de Benoit Levasseur, sous-ministre adjoint, autorisant cette fois la construction d'un centre d'hébergement de 100 lits, une annexe de 75 lits pour les cas de Bien-être social mais pour des personnes handicapées physiquement, alitées et semi-alitées, ainsi que 25 maisonnettes pour couples âgés.⁹³ Parallèlement un lettre de M. Jean-Paul Ramsay, de la direction de l'équipement, semble en contradiction avec la précédente. Les membres décident d'attendre les esquisses qui doivent être fournies vers le 20 avril pour demander des éclaircissements. Ce n'est cependant que le 31 septembre que les esquisses sont présentées aux représentants de la Société d'Habitation du Québec. Lors de cette rencontre, le Président insiste sur le fait que le projet a été reconnu prioritaire par l'honorable Jean-Paul Cloutier, ministre de la Famille et du Bien-être social.

Il demande donc à chacun de faire diligence.⁹⁴ A la fin de janvier 1970, quelques membres du Conseil d'administration font une visite à Québec et le 12 mars suivant, ils acceptent les changements qui leur ont été demandés.⁹⁵ En mai, nouvelle inquiétude lorsque est rendue publique l'annonce que le ministère de la Santé, de la Famille et du Bien-être vient de suspendre temporairement, pour les réévaluer, 98 projets de construction d'hôpitaux d'une valeur de plus de 400 millions.

Interrogé à ce sujet, le député, l'honorable J.-Gilles Massé, explique que c'est le genre de projet dont les contrats de construction ne sont pas encore signés et pour lesquels une étude est encore possible. "Sur quoi s'est-on basé pour dire que l'Ermitage contiendrait tel ou tel nombre de lits?" Il s'empresse cependant d'ajouter "En ce qui concerne sa nécessité, elle ne fait plus de doute à mon esprit. C'est un besoin pour la région de Victoriaville que je ressens très nettement."⁹⁶

Le 25 août, les membres se réunissent une fois de plus avec les représentants de la Société d'Habitation du Québec et les professionnels du projet pour étudier les esquisses et vérifier si les recommandations ont été prises en considération. Le 19 octobre, nouvelle rencontre générale! Il semble qu'après étude du projet, la Société d'Habitation puisse affirmer que les coûts seront plus élevés que prévus. En conséquence, il est décidé de demander aux professionnels de reprendre le projet en monobloc comprenant six niveaux d'hébergement, le monobloc devant diminuer les coûts et permettre de concevoir une ligne architecturale plus élégante et plus originale.⁹⁷

Puis, c'est la catastrophe! Le 30 novembre 1970, une lettre demande de suspendre tous travaux et d'attendre la décision du Ministère de la Famille et du Bien-être social.⁹⁸ Les membres du Conseil d'administration ne peuvent accepter cette décision et Maître Jules Allard (ayant remplacé Maître Raymond Beudet démissionnaire) est chargé de contacter les différentes instances gouvernementales pour exprimer leur déception. Une entrevue sera également sollicitée avec l'honorable J.-Gilles Massé, Ministre et député d'Arthabaska.⁹⁹

Cette rencontre a lieu le 16 janvier 1971. Après avoir écouté les représentations des officiers de la corporation, l'honorable J.-Gilles Massé explique la nouvelle politique gouvernementale qui vise à rationaliser les services hospitaliers et toute construction dans le domaine de la santé. Le nouveau plan sera réduit à 156 lits devant loger uniquement des vieillards ne demandant que des soins occasionnels. Il n'est donc plus question d'abriter sous le même toit les malades chroniques et les hébergés.¹⁰⁰

Les membres expriment le désir de rencontrer l'honorable Claude Castonguay, Ministre de la Famille et des Affaires sociales. Celui-ci les réfère au sous-ministre adjoint à la programmation René Bergeron.

Ce n'est finalement que le 18 octobre 1971, en présence de l'honorable J.-Gilles Massé, qu'un nouvel échéancier est établi pour construire 150 lits d'hébergement. Suite à cette rencontre, les administrateurs décident unanimement de démissionner en bloc si les engagements ne sont pas respectés.¹⁰¹

La première étape de cet échéancier, soit la rencontre avec le sous-ministre adjoint, est réalisée mais la seconde, qui est l'approbation des esquisses, retarde...

Enfin, le 15 mars 1972, deux hauts fonctionnaires attachés au projet viennent redonner espoir et promettent un suivi rigoureux du dossier qui devrait permettre les demandes de soumissions le 15 juillet, la première pelletée de terre en septembre et l'occupation le 1er août 1973!¹⁰²

Devant l'abandon du projet pour malades chroniques, le Président Hermann Fournier se retire en déclarant "Puisqu'il y a un changement majeur dans la réalisation de ce projet et étant donné que, selon moi, le projet original répondait mieux aux besoins de la population de Victoriaville et des environs, je démissionne comme président et membre du Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francs."¹⁰³ Pour sa part Roland Boulanger qui avait déjà manifesté le désir de démissionner en octobre 1971 alors qu'on le suppliait de revenir sur sa décision, pense que cette démission doit maintenant prendre effet "pour justement protester contre la lenteur et la mauvaise foi des fonctionnaires provinciaux". Il note que "le Conseil d'administration s'est constamment heurté à l'inertie et que l'on a fait recommencer plus d'une fois les projets pour y mettre d'une fois à l'autre le plus d'obstructions possible." "Les histoires de lettres égarées et de dossiers perdus dans les fillières gouvernementales nous sont péniblement familières depuis plus de trois ans" ajoute-t-il.¹⁰⁴

Le docteur Jean-Louis St-Hilaire démissionne également au même moment, pour des raisons personnelles. Pour continuer la tâche, Marguerite G. Patry accepte de prendre la présidence du Conseil d'administration. Le docteur René Jutras devient 1er Vice-président tandis que Robert Caron accepte le poste de 2ième Vice-président.¹⁰⁵

CHAPITRE 10

1970: L'EXODE!

Même si la bonne volonté est grande tant du côté syndical que patronal, il arrive que pour suivre un mouvement provincial, un affrontement puisse se présenter.

C'est ainsi que le 31 mai 1970, la centaine d'employés de l'Ermitage, se réunissant à l'entrée qui est la leur, en ressortent immédiatement pour parader et s'installent en sentinelles à proximité de l'édifice en brandissant les pancartes habituelles des temps de grève.¹⁰⁶ Bientôt c'est même la tente de camping qui est installée! Il est toutefois bien précisé par Albert Leduc, agent d'affaires à la CSN de Victoriaville: "Nous ne réclamons strictement rien de régional; la grève ressort du domaine provincial et a pour objectif la sécurité d'emploi, les transferts, les promotions."¹⁰⁷

C'est la consternation car il faut, selon les recommandations reçues du Ministère, songer à déplacer le plus grand nombre des pensionnaires suffisamment autonomes. Seuls les grands malades demeurent à l'institution. Ils sont au nombre de 74. Pour en prendre soin, il reste 12 religieuses et 13 laïcs dont la plupart, personnel administratif et clérical, ne sont nullement habitués à ce genre d'occupation.¹⁰⁸ Parmi eux se trouve le Directeur des services connexes, J.B. Rousseau, premier cadre engagé par le Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francs Inc. le 5 janvier 1970. Quelques étudiants s'ajoutent à cette équipe.

Le 21 juin, un appel du Ministère de la Santé demande de trouver un établissement pour transférer les malades restant. Le 25, deux infirmières du ministère procèdent à l'enregistrement de chaque patient et le 26 s'effectue le transfert au Scolasticat des frères du Sacré-Coeur à Montréal Nord. Cinq religieuses et cinq laïcs accompagnent les malades. Neuf ambulances et un autobus font le trajet.¹⁰⁹

Ce déménagement commence aux environs de 14 heures. Lorsque les ambulances apparaissent, les grévistes les entourent et se mettent à chanter. Mais, peu à peu, c'est le silen-

ce, l'émotion même: l'un des premiers à être évacué est M. Louis Rouleau âgé de 105 ans... Un peu plus tard, par la portière d'une ambulance, une gréviste s'adresse à une malade: "Bon voyage Bernadette. Tâche de ne pas trop nous en vouloir!" Mais le moment le plus pathétique est celui où une vingtaine de vieillards plus conscients montent dans l'autobus qui les éloignera de leur "maison". Plusieurs pleurent...¹¹⁰ Les grévistes restent silencieux, sans doute malheureux eux-mêmes: ils sont habitués à se dévouer pour leurs patients, ils les aiment!

Les religieuses qui restent avec quelques laïcs doivent remettre en ordre les services délaissés. Au cours de la nuit suivante, un appel téléphonique anonyme annonce l'explosion d'une bombe dans la maison, maintenant la supérieure en alerte et nécessitant la venue de la police locale. Ceci se reproduira à deux reprises.¹¹¹

A Montréal, c'est l'ambiance de mission! Il faut se contenter du strict minimum en fait d'installation et d'équipement.

L'exaspération, la longueur du conflit, le sentiment d'impuissance, incitent les grévistes à manifester de façon plus agressive les 7, 8 et 9 août, notamment par du harcèlement de nuit, empêchant ainsi le sommeil des religieuses restées dans l'édifice.¹¹²

Le 17 août, c'est la joie pour tous: annonce est faite à la radio de la fin imminente de cette grève des hôpitaux privés ayant duré 2 mois ½, et le 19 août, un certain nombre d'employés répondent à la demande de venir préparer les unités de soins en vue du retour des malades. Ils semblent heureux de voir la fin et la coopération est complète dans une atmosphère de paix et de satisfaction de part et d'autre. Hélas, un contre-ordre dans la nuit dicte aux employés de ne pas reprendre le travail le 20. La cause en est la mise à pied d'une centaine d'employés de la Crèche d'Youville. La déception est générale mais le lendemain, l'entente est annoncée. A 8 heures, tous les employés sont présents, accueillis chaleureusement par la Supérieure et les autres membres de la communauté. Ce jour-là et le lendemain, tous les malades reviennent de Montréal.¹¹³ Cela prendra une dizaine de jours pour rassembler les pensionnaires dispersés dans leurs familles respectives.

Le 25 août 1970, les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de certains griefs exposés par les chefs syndicaux lors d'une rencontre avec le président, principalement concernant deux responsables du service alimentaire.¹¹⁴ Une enquête est demandée à la Directrice générale, Sr Eva Sévigny, et aboutit au congédiement du principal responsable, décidé le 2 octobre 1970.¹¹⁵ Il est remplacé le 23 novembre 1970 par Françoise Lemieux qui gagne bien vite la confiance et la collaboration de son personnel. Tout rentre donc dans l'ordre.

CHAPITRE 11

NOUVELLE VOCATION

Quand, le 5 septembre 1972, la nouvelle directrice générale entre dans le grand bureau qui lui est destiné à l'Ermitage des Bois-Francs, elle se sent à la fois pleine de crainte et d'espoir de réaliser oeuvre utile pour ses compatriotes d'adoption. Elle sait qu'un important projet de construction qui n'a déjà que trop souvent été stoppé ou ralenti lui est confié et elle compte bien s'y consacrer avec acharnement. Elle sait aussi que bien des malades chroniques emplissent les lits primitivement réservés à des vieillards en santé et que peut-être le personnel de soins est devenu insuffisant! Il faudra sans doute lutter et beaucoup travailler mais le travail ne lui fait pas peur...

Ce qu'elle ne sait pas encore, c'est qu'elle a deux handicaps majeurs: d'abord elle est la première laïque qui prend ce poste et que l'on imagine mal qu'elle puisse être capable de faire preuve de l'esprit d'abnégation et de charité reconnu chez les communautés religieuses, ensuite parce qu'elle est étrangère non seulement à la ville mais de surcroît au Québec et au Canada. Ses origines françaises ne peuvent qu'engendrer méfiance et suspicion.

Donc, en cette matinée du 5 septembre la directrice générale ne trouve pas de comité d'accueil bien chaleureux. Tout au plus quelques religieuses viennent la saluer en lui souhaitant poliment la bienvenue. La Directrice ressent le déchirement de ces personnes qui se sont dévouées à une cause et qui la voit maintenant passer en d'autres mains. Depuis longtemps elles le savaient, l'acceptaient avec leur raison mais le moment venu, ne peuvent le vivre sans un sentiment de profonde amertume. Il faudrait pouvoir l'exprimer, parler de tout ce vécu avant, échanger pour se découvrir et se comprendre. Hélas, rien de cela ne se fait! La directrice se retrouve seule dans son bureau, en fait le tour lentement se demandant par où elle va commencer! Elle se dirige vers le classeur et en sort une dizaine de dossiers à peu près tous concernant la construction. Elle entreprend d'en prendre connaissance mais se sent terriblement seule. Vers le milieu de la matinée, enfin une manifestation chaleureuse. C'est le chef des services auxiliaires, J.B. Rousseau, qui vient l'assurer de son entière collaboration, collaboration qui, par la suite, ne se démentira jamais.

C'est donc avec lui que, pour la première fois, elle va examiner les rouages de l'organisation, tenter d'en évaluer les points forts et les points faibles. Elle fait part de sa façon de concevoir une organisation nouvelle et lorsque l'heure du repas arrive, chacun sait qu'il a trouvé un appui dans l'autre, qu'ils seront au moins deux pour travailler dans le même sens.

L'après-midi, elle va elle-même frapper au bureau des autres membres de l'administration, tente d'établir des relations positives.

Enfin, le lendemain, elle décide de prendre contact avec la réalité de l'ensemble, de visiter une par une les unités et les pensionnaires. L'escalier le plus proche l'amène à Ste-Thérèse, communément appelée l'unité des "dames pensionnaires". Cette unité constituée à peu près uniquement de chambres privées est un fief où se dévoue malgré son grand âge Soeur Desharnais qui considère un peu chacune des bénéficiaires comme des membres d'une famille qu'elle doit servir et protéger.

Avant de rencontrer cette responsable d'unité, la directrice générale frappe à une chambre, au hasard... Cette première rencontre avec une bénéficiaire restera par la suite éternellement gravée dans sa mémoire. Il s'agit d'une merveilleuse vieille dame de plus de 90 ans, Madame Eulalie Garon, qui, rapidement en confiance, raconte sa vie, comment elle a des Indiens parmi ses ascendants, sa passion pour la nature... Elle a le don de faire partager ses émotions passées, devant une "talle" de bleuets, non loin de la mer, avec la verdure environnante et le bleu du ciel comme toile de fond. La directrice générale en est bouleversée. Elle se dit qu'une telle vie intérieure démontre amplement que l'être humain peut "VIVRE" jusqu'à un grand âge et qu'il faut à tout prix aider chaque personne venant chercher refuge dans l'institution à continuer à exploiter ses émotions, ses talents, à créer plutôt qu'à attendre passivement la mort. C'est alors dans cette petite chambre que pour la première fois elle décide que son premier objectif sera toujours de favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie des vieillards dont elle aura la responsabilité afin de les aider à continuer à "VIVRE" pleinement, jusqu'à la limite de leurs capacités. Par la suite, cet objectif deviendra la base d'une philosophie de services et de soins présidant à toutes

les organisations ou réorganisations, à tous les aménagements ou réaménagements, à tous les programmes pour les bénéficiaires internes ou externes.

CHAPITRE 12

RÉORGANISATION DES SERVICES

Après avoir fait le tour complet de l'institution, étudié avec chaque responsable ses ressources en personnel, sa répartition de tâches, la directrice générale ayant pris conscience de certaines carences au niveau des soins voudrait pouvoir ajouter du personnel. Elle décide donc d'investiguer les possibilités financières, ce qui s'avère rapidement une épreuve particulièrement difficile. Lorsque pour la première fois elle demande des renseignements sur l'état des finances, elle provoque une expression de stupéfaction. De quoi se mêle-t-elle? A-t-on déjà vu une femme s'occuper de finances? Ce qui était (peut-être) acceptable de la part d'une directrice générale religieuse apparaît tout à fait incongru de la part d'une femme, mère de famille de surcroît. "La place d'une femme en fin d'après-midi, c'est d'être auprès de ses chaudrons et de préparer son souper" fut la remarque rapportée par la suite par un témoin! Quoi qu'il en soit, après quelques demandes insistantes, après avoir même réclamé les livres durant les heures de repas pour ne pas déranger leur possesseur qui en a toujours besoin selon ses dires, il apparaît que, pour l'instant, il faut plutôt viser à rationaliser l'utilisation des ressources humaines plutôt qu'en ajouter de supplémentaires.

Un plan de centralisation des services alimentaires, entretien ménager, lingerie, est préparé afin de pouvoir libérer du personnel et le transférer aux soins. Auparavant, chaque hospitalière supervisait les services dits d'hôtellerie en plus des soins infirmiers et d'assistance. Il faut bien avouer que, selon la personnalité de chacune, l'emphase était mise sur la confection de petits plats spéciaux, sur l'entretien ménager ou sur la couture pour les bénéficiaires! En centralisant, la directrice générale espère uniformiser la qualité des services en plus de libérer les hospitalières pour qu'elles puissent s'occuper davantage de l'organisation des soins et leur accorder un personnel plus adéquat.

La
Ceci permettra également d'utiliser au maximum la compétence et la disponibilité des autres chefs de service comme celui du service alimentaire, Françoise Lemieux, ou celui des services auxiliaires, J. Benoit Rousseau.

Pour l'aider dans sa tâche, le Conseil d'administration encourage la directrice générale à engager d'abord une secrétaire de direction à la fin de septembre en la personne de Danielle Poirier, puis une Directrice des services infirmiers, le poste étant demeuré vacant depuis plus d'un an, Colette Nobert. Ces deux personnes, avec le chef du service alimentaire et celui des services auxiliaires, constituent dès lors l'état-major privilégié pour les discussions, la planification, l'organisation. Cette équipe travaillera d'arrache-pied, contre vents et marées, sans compter les heures, que ce soit le soir ou en fin de semaine si nécessaire!

Considérant le nombre de malades chroniques présents dans l'établissement, des dispositions sont prises dès octobre pour qu'au moins une infirmière soit en service pour assurer la surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre. D'autres engagements d'infirmières et auxiliaires permettent de compléter les équipes de soins.

Parallèlement, considérant que plusieurs chambres ne sont pas sécuritaires, la directrice générale propose au Ministère de les considérer définitivement comme fermées et de ramener la capacité du centre de 308 à 263 pensionnaires. La réorganisation se fera donc en conséquence.

Considérant qu'il existe sept cafétérias dans l'établissement, afin de faciliter la centralisation, il est décidé d'en fermer deux et d'encourager les pensionnaires à descendre prendre leurs repas à la cafétéria centrale que l'on tente de rendre accueillante en la repeignant et en la garnissant de rideaux et de nappes de couleurs vives et agréables.

Le 17 janvier est la date prévue pour la mise en route du nouveau régime. Auparavant, l'exécutif syndical est rencontré, l'assurance de ne procéder à aucune mise à pied est donnée: ceux qui perdent leur poste forment une équipe de polyvalents jusqu'à ce qu'un autre poste se libère naturellement par un départ.

Tout a été minutieusement orchestré, les chefs de service et le personnel rencontrés. En principe, rien n'étant laissé au hasard et l'amélioration en terme de qualité de soins étant l'objectif, tout devrait bien marcher! Hélas, c'est la révolution!

L'équipe et son chef de file n'ont tenu compte que de leur immense bonne volonté, de l'énergie et du travail passés dans le projet mais ont minimisé un peu trop facilement les effets d'une résistance au changement d'autant plus importante qu'elle provient de personnes âgées installées dans leurs habitudes institutionnelles, ayant pris pour acquis ce qu'on ne cesse de leur répéter: "elles ont assez travaillé dans leur vie pour avoir droit à se reposer et à se faire servir!" La philosophie qui anime la directrice générale, à savoir le maintien ou le développement de l'autonomie à tout prix, même à celui d'efforts soutenus des pensionnaires, est loin d'être partagée. On ne comprend pas encore que servir un pensionnaire dans sa chambre ou même à la salle à manger voisine pour lui éviter des déplacements contribue à favoriser son ankylose et petit à petit à le confiner dans une chambre d'institution... Les idées nouvelles véhiculées par la Directrice générale, idées qui seront bien ancrées dans les moeurs dix ans plus tard apparaissent comme un manque flagrant de respect envers les personnes âgées, de destruction de l'oeuvre implantée durant vingt années de dévouement par les Religieuses hospitalières de St-Joseph. Certaines personnes intéressées à voir l'expérience faire faillite encouragent la révolte, l'attise même en colportant des fausses rumeurs de représailles... Même l'équipement s'en mêle: les ascenseurs sont défectueux, donnant une raison de plus à la panique! On s'arrange alors pour qu'il y ait un préposé pour les conduire aux heures de repas mais d'autres difficultés surgissent.

Marie-Josèphe Chaussé essaie de rencontrer les pensionnaires pour leur expliquer ce qui motive ce changement, les avantages à en retirer. Elle se fait insulter, reprocher de vouloir tout détruire, etc... Avec Marguerite G. Patry, la Présidente du Conseil d'administration, elle doit répondre à des questions en ligne ouverte à CFDA. Là encore, ce sont les attaques.

Pourtant le Conseil d'administration continue d'appuyer la Directrice générale. Certains membres vont rencontrer les pensionnaires et petit à petit le calme va revenir. A peu près tous les changements sont maintenus à l'exception de la fermeture totale d'une cafétéria qui le demeure cependant partiellement.

CHAPITRE 13

PRÉLUDES AU CENTRE HOSPITALIER

Le 2 mai 1972, au cours d'une assemblée des administrateurs de l'Ermitage des Bois-Francs, le docteur René Jutras reçoit le mandat d'entreprendre des démarches dans le but de rencontrer le docteur Jacques Brunet, sous-ministre des Affaires sociales, pour lui expliquer la situation intolérable qui sera créée à certains patients, malades chroniques, lors du transfert de cent cinquante pensionnaires dans la nouvelle construction.

L'honorable J.-Gilles Massé, ministre des Richesses naturelles et député d'Arthabaska, accepte alors de ménager une rencontre avec le sous-ministre. Cette rencontre a lieu quelques jours plus tard en présence de Monsieur Morissette, secrétaire du député. Le Docteur Brunet demande alors deux mois de réflexion pour faire connaître sa réponse.

Cette réponse, datée du 10 octobre 1972, suscite la révolte et la colère lorsqu'elle est lue aux membres du Conseil d'administration.¹¹⁶ Elle propose en effet de disperser les malades dans les institutions environnantes: ancien hôpital de Thetford Mines en voie de réaménagement, lits sous-utilisés du nouvel hôpital de la région de l'amiante ainsi qu'une augmentation de vingt lits à l'hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. L'assemblée prend également connaissance d'une lettre du Dr Marc Poulin, directeur médical de l'Hôpital Général de la région de l'Amiante inc., refusant un malade de Victoriaville par manque de place. Elle apprend enfin que Raymond Dumas, directeur général de l'hôpital Ste-Anne, a communiqué sa surprise au Ministère puisque ces lits avaient été refusés deux ans plus tôt en invoquant que la bâtisse n'était pas à l'épreuve du feu et avisant d'autre part que les locaux disponibles avaient été utilisés à d'autres fins. Il est alors unanimement décidé de répondre au Docteur Brunet que ses solutions sont "irréalistes et irrecevables" et de communiquer avec les deux autres institutions de la région, l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. pour essayer de trouver ensemble une solution à ce problème.

Une réunion conjointe des trois conseils d'administration est tenue le 28 novembre 1972. Marie-Josèphe F.-Chaussé fait alors part du résultat négatif des dernières démarches entreprises auprès du Pavillon Georges Frédéric de Drummondville, du Foyer de Nicolet à Nicolet, de l'Hôpital Général de la région de l'Amiante Inc. de Thetford Mines. De toutes ces institutions, les réponses sont parvenues, catégoriques: il n'y a aucune place disponible et les listes d'attente sont longues.

Les personnes présentes confient aux trois directeurs généraux le mandat d'écrire un mémoire.¹¹⁷ Ce mémoire est présenté à l'honorable ministre Claude Castonguay le 13 décembre 1972 en présence de l'honorable J.-Gilles Massé, du Dr Claude Brunet et de Jacques Pigeon du service de la Programmation. Les trois institutions sont représentées par Denis St-Pierre et Soeur Claire Perreault, respectivement Présidente et directrice générale de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, Pierre Roux et J. Raymond Dumas, Président et directeur général de l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc., Marguerite G. Patry et Marie-Josèphe Farizy-Chaussé pour l'Ermitage des Bois-Francis Inc.

Après lecture de ce mémoire, l'honorable Claude Castonguay adresse la parole en ces termes: "Si, compte tenu du fait que l'Ermitage possède un terrain suffisant, nous lui accordons l'autorisation de construire un hôpital de 100 lits pour malades chroniques, est-ce que l'hôpital Ste-Anne acceptera de disparaître?"

Cette question fait l'effet d'une bombe mais sans hésiter les représentants de l'hôpital Ste-Anne acceptent pour le bien commun.

La lettre d'autorisation de procéder, signée par l'honorable Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales,¹¹⁸ parvient rapidement.

Sans attendre, le Conseil d'administration de la corporation de l'Ermitage se réunit le 28 décembre 1972 afin d'amorcer la démarche d'engagement des professionnels et l'intégration des administrateurs de l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. Deux postes étant vacants au Conseil d'ad-

ministration, ils sont offerts à des membres de celui de l'hôpital Ste-Anne. C'est ainsi que Pierre Roux et le docteur Marien Leblanc viendront se joindre aux membres actuels.

Au cours d'une réunion spéciale le 4 janvier 1973, les membres du Conseil d'administration étudient les possibilités qui s'offrent, à savoir: repenser la planification de la construction dont les plans s'élaborent afin d'intégrer l'hébergement et le centre hospitalier dans un unique bâtiment ou, pour ne pas retarder le 1er projet qui est à l'étude déjà depuis 1968, envisager une construction totalement indépendante. L'Honorable J.-Gilles Massé participe à la réunion.

A l'unanimité, il est adopté la résolution suivante:

"1. Que nous renoncions à tout lien ou services physiques communs aux deux établissements, ceci afin de ne retarder sous aucune considération la réalisation du projet en cours mais en acceptant le principe de services administratifs communs afin de diminuer autant que possible les coûts d'opération future.

*2. Que le centre hospitalier pour malades chroniques soit localisé sur le terrain de l'autre côté du bosquet afin de préserver l'intégrité d'une propriété qui est un patrimoine précieux pour la ville de Victoriaville."*¹¹⁹

Les dés sont maintenant jetés: il y aura deux bâtiments distincts, ce qui provoquera plus tard la farce rituelle des cadres appelés à oeuvrer indifféremment de l'un ou l'autre côté: "Il n'y a pas de problème, je prend le tunnel!" Au moment de choisir l'implantation définitive du Centre hospitalier, il sera tenu compte de la volonté de protéger le magnifique bosquet du centre de la propriété. C'est ainsi que les deux bâtiments devront être grandement espacés.

Afin de construire un Centre hospitalier, il est nécessaire de demander une transformation de chartre puisque celle possédée n'autorise qu'à édifier, maintenir, administrer et développer une institution d'hébergement pour personnes âgées. Le 15 janvier 1973 il est décidé "de faire immédiatement la demande de transformation de chartre afin de ne pas risquer de retarder ce nouveau projet".¹²⁰

La chartre obtenue le 10 avril 1973 sera établie au nom de Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, nom un peu long suggéré par le Secrétaire de la corporation et la Directrice générale pour ne pas changer celui existant, ceux-ci n'ayant pas eu le temps de consulter les autres membres de la corporation.

3ième partie:

**LE CENTRE HOSPITALIER DE
L'ERMITAGE DES BOIS-FRANCS**

CHAPITRE 14

DÉVELOPPEMENT INTERNE

Le 1er janvier 1973 entre en vigueur la loi 65, chapitre 48, loi sur les services de santé et les services sociaux. Cette loi stipule, entre autres, une nouvelle formation des conseils d'administration à compter du 1er juillet 1973. Le nouveau conseil est ainsi formé:

Marguerite G. Patry, Présidente
Robert Caron, 1er Vice-président
Pierre Roux, 2e Vice-président
Me Jules Allard, Secrétaire, tous quatre représentant
l'ancienne corporation,
L'abbé Agénor Théroux et Marie Thibodeau, représentant
les usagers,
Docteur Marien Leblanc, représentant le Conseil des mé-
decins et dentistes de l'hôpital Ste-Anne (1969) Inc.,
Colette Nobert, représentante du personnel clinique,
Ange-Aimée Sicard, représentante du personnel non pro-
fessionnel,
Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, avec voix consultative
seulement.

Peu après, deux représentants des groupes socio-écono-
miques nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil
viennent s'ajouter. Ce sont Gaby Côté et Jean-Paul Dubois
Deux ans plus tard, parce que l'incorporation en vertu de la loi
65 ne permet pas de maintenir les représentants de l'ancienne
corporation, le Conseil d'administration sera amputé de qua-
tre membres.

Petit à petit les services du nouveau Centre hospitalier vont
s'organiser.

En avril 1973, il est décidé de mettre sur pied un bureau de
Santé du Personnel afin de répondre aux exigences de la loi.
Louise Roy agit comme infirmière responsable et le docteur
Georges-E. Roy en est le médecin.

Dans le même temps, un pharmacien est engagé à temps
partiel, Jacques Bourassa, ceci permettant d'améliorer le ser-

vice dans ce domaine. Par la suite Jacques Leahey, pharmacien à l'hôpital Ste-Anne, prendra la relève puis laissera sa place de chef du service de Pharmacie à André Montcalm le 29 novembre 1976. Le service se développera progressivement et aura bien vite pour objectif principal la diminution de consommation des médicaments si néfastes aux personnes âgées.

A la fin de juin, la Présidente reçoit la lettre de démission du directeur des finances J.W. Daigle. Le poste est alors annoncé et lors de la réunion du 2 août 1973, Marie-Josèphe Farizy-Chaussé fait part des trois candidatures retenues par le comité de sélection. Compte tenu de l'intégration à court terme de l'hôpital Ste-Anne, la directrice générale recommande la nomination de J. Raymond Dumas qui en est l'actuel Directeur général. A sa demande, il remplacera en janvier 1975 Charles E. Rivard, Directeur du personnel, au moment où celui-ci devra quitter son poste, son état de santé étant gravement compromis. C'est alors Richard Fortier, comptable de l'hôpital Ste-Anne, qui prendra la relève en tant que Directeur des Finances.

Ce transfert de Raymond Dumas ouvre la porte aux tractations devant aboutir le 11 octobre 1974 à l'achat de l'hôpital Ste-Anne par le Centre hospitalier des Bois-Francs.

Un comptable est également engagé afin de réorganiser le service des finances en instaurant une comptabilité par chapitres selon les principes généralement reconnus dans le réseau des centres hospitaliers.

Dès juin 1974, des critères d'admission ont été établis afin d'éviter tout arbitraire et en octobre, ce service, confié à Collette Nobert, Directrice des services infirmiers, est réorganisé. Deux ans plus tard, avec l'arrivée du personnel des archives de l'hôpital Ste-Anne, la structuration se fera sur une base plus définitive tandis que le ménage complet des dossiers sera entrepris.

Poursuivant son objectif de faciliter le maintien et le développement de l'autonomie des pensionnaires, la directrice générale est autorisée par le Conseil d'administration, en novembre 1973, à engager une monitrice en occupation thérapeutique. C'est ainsi que le 7 janvier 1974, Nicole René entre

en fonction et organise le premier atelier dans un grand local du 3ième étage, adjacent à la communauté. Ce sera le point de départ de ce qui, sous l'égide de Denyse Bergeron engagée pour remplacer Nicole René, deviendra une ruche bourdonnant d'activités, aux réalisations sans cesse élargies, aux budgets obtenus avec acharnement de tous les organismes possibles, publics ou bénévoles, provinciaux ou fédéraux... Rien n'est à l'épreuve de celle que l'on pourrait nommer la "quêteuse officielle" du Centre hospitalier des Bois-Francs. Ne comptant ni son temps, ni son énergie, Denyse Bergeron semble obsédée par les activités nouvelles à proposer aux bénéficiaires, luttant sans relâche contre l'inertie qui menace certains, proposant un tel choix que l'on peut parfois entendre dire par une pensionnaire: "je n'ai pas le temps de faire ceci ou cela, je suis trop occupée!"

En ce qui concerne l'achat de l'hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc., les formalités sont longues à remplir. Un comité est chargé de suivre l'évolution du dossier à compter du 20 septembre 1973. Il est formé de la Présidente, Marguerite G. Patry, de la Directrice générale, Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, et des membres du comité des finances, soit Robert Caron, Pierre Roux, Gaby Côté, J. Raymond Dumas ainsi que du vérificateur externe, Yvon Pellerin. Maître Pierre Denault pour l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. et Maître Jules Allard pour le Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs sont chargés de préparer le projet de transaction. Le 25 février 1974, le Conseil d'administration de l'hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. adopte la résolution suivante:

"ATTENDU que le conseil d'administration de l'Hôpital Ste-Anne avait convenu avec le Ministre des Affaires sociales, en décembre 1972, de transférer tous ses malades dans un établissement projeté qui serait opéré par le Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs;

ATTENDU que la construction du nouvel édifice mentionné au paragraphe précédent est en bonne voie de réalisation;

ATTENDU que le comité spécial formé par les membres du conseil d'administration de l'Hôpital Ste-Anne, après avoir

étudié les implications de la fusion administrative de l'Hôpital Ste-Anne et du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, a recommandé la vente des biens actifs et passifs de la Corporation de l'Hôpital Ste-Anne à la Corporation du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, pour une valeur nominale;

ATTENDU qu'il existe un intérêt véritable pour les malades de l'Hôpital Ste-Anne d'être logés à brève échéance dans un édifice neuf et sécuritaire;

ATTENDU qu'il y a avantage certain à centraliser les services administratifs de l'Hôpital Ste-Anne et du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis;

Sur proposition dûment appuyée, les membres présents à la réunion recommandent unanimement la vente des biens actifs et passifs de la Corporation de l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. à la Corporation du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. pour la somme de un dollar (1,00\$), sous réserve des conditions suivantes:

- 1) les membres de la Corporation de l'Hôpital Ste-Anne devront ratifier la présente résolution à leur réunion du 15 mars 1974;*
- 2) les malades hébergés à l'Hôpital Ste-Anne devront être transférés prioritairement dans le nouveau centre hospitalier administré par le Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis;*
- 3) tout le personnel syndiqué de l'Hôpital Ste-Anne devra être replacé au nouveau complexe du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, tel que prévu par leur convention collective;*
- 4) tout le personnel non syndiqué de l'Hôpital Ste-Anne devra être replacé au nouveau complexe du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis dans des postes identiques ou comparables, sans baisse de traitements;*
- 5) la transaction devra être approuvée par les autorités du Ministère des Affaires sociales.¹¹²¹*

Le 18 mars 1974, c'est au tour du Conseil d'administration du Centre Hospitalier des Bois-Francs d'accepter d'effectuer la transaction.¹²² Les démarches sont alors entreprises auprès du Ministère des Affaires sociales. Les documents soumis doivent être étudiés à la fois par le contentieux et par la Direction des relations professionnelles à cause de l'implication en ce qui concerne l'intégration du personnel en place. Enfin, le 8 août 1974, par arrêté-en-conseil no 3166-74, la transaction est autorisée. Elle s'effectue le 11 octobre 1974. Les signataires sont pour l'hôpital Ste-Anne: Pierre Roux, président, et Me Pierre Denault, Secrétaire, pour le Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs, Robert Caron, Président depuis le 9 juillet 1974 en remplacement de Marguerite G. Patry, démissionnaire, et Me Jules Allard, Secrétaire.¹²³

Après le déménagement des malades de l'hôpital Ste-Anne, de nouvelles démarches seront entreprises, démarches qui aboutissent le 3 mars 1977, à la vente devant Me Yves Béchard, à Jean-Paul Binette de cet édifice qui sera par la suite transformé en appartements. Le Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs est représenté par son Président Robert Caron et la Secrétaire Marie-Josèphe Farizy-Chaussé qui a remplacé à ce poste Me Jules Allard.

Au cours de l'été 1974, un nouveau permis est octroyé au Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs comportant 57 lits pour des malades à long terme. Cependant, comme il est physiquement impossible de procéder à des déménagements pour créer une unité spéciale, malades et pensionnaires continueront de demeurer ensemble.

Une fois toutes les transactions terminées, les démarches sont entreprises pour assurer l'organisation médicale. Le Conseil des médecins et dentistes est formé et l'on procède à l'engagement d'un Directeur des services professionnels à temps partiel, le docteur Pierre Dugal, à compter du 20 janvier 1975. Il conservera ce poste jusqu'à la fin de 1977 puis sera remplacé par le docteur Thérèse Martel-Jutras dont la disponibilité permettra de doubler les heures et d'assurer ainsi un plus grand suivi des affaires médicales ainsi qu'une implication accrue face au développement de la multidisciplinarité.

CHAPITRE 15

PREMIÈRE CONSTRUCTION: LE CENTRE D'HÉBERGEMENT

Même si l'autorisation de reprendre le projet de construction du centre d'hébergement est datée du 15 décembre 1971¹²⁵, ce n'est que le 22 mars 1972 qu'est émis un programme technique et opérationnel sommaire par la Direction de la programmation du Ministère des Affaires sociales, programme sur lequel devra se baser l'architecte pour préparer ses esquisses préliminaires.

Le 28 septembre 1972, au cours d'une rencontre de toutes les personnes concernées tant du Conseil d'administration que du Ministère des Affaires sociales et de la Société d'Habitation du Québec, il est demandé à Monsieur Paul Labranche, architecte, de faire une nouvelle étude du projet et de s'en tenir le plus possible à la norme de 425 pieds carrés par lit.¹²⁶ Les plans de la phase I sont donc modifiés une fois de plus et déposés à nouveau le 23 novembre 1972. Il est évident que le fait d'avoir à répondre à deux organismes différents, Ministère des Affaires sociales et Société d'Habitation du Québec, amène des délais supplémentaires. Désormais, la directrice générale suivra l'évolution pas à pas et restera en contact très étroit avec les personnes concernées pour éviter tout retard additionnel et stimuler les échanges. En février 1973, le Conseil d'administration prend connaissance d'une lettre du sous-ministre des affaires sociales, le docteur Jacques Brunet, au coordonnateur de la Société d'Habitation, Monsieur Jean-Yves Lévesque. Il y est recommandé d'autoriser la préparation des esquisses phase II.¹²⁷ Le 24 mai 1973, c'est l'autorisation de passer à la phase III¹²⁸ mais certains retards sont encore à prévoir puisque l'engagement de consultants en service alimentaire est requis. Le principe d'un seul centre de production pour le centre d'hébergement et le futur centre hospitalier est en effet accepté avec l'utilisation du système régé-thermique à la distribution. Ce système franco-belge nécessite des études additionnelles et l'agrandissement du service alimentaire. La firme Bernard & Associés est retenue. Les plans de cuisine du centre d'hébergement sont acceptés par le Conseil d'administration le 26 juin 1973.¹²⁹ Enfin, le 20 septembre 1973, les plans et devis étant acceptés dans leur

ensemble,¹³⁰ les appels d'offres sont lancés et les soumissions ouvertes le 15 novembre 1973. L'autorisation de signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire est demandée au Ministère des Affaires sociales. Ce contrat est effectivement signé par Marguerite G. Patry, Présidente, avec la firme Gaston Beaudet Cie Ltée représentée par Gaston Beaudet, J.-Gilles Massé, l'honorable député d'Arthabaska, et Me Jules Allard, Secrétaire de la corporation, ayant signé comme témoins, pour la somme de 2 284 625,00\$, le 8 février 1974.¹³¹ Le financement sera assuré par un prêt de la Société d'Habitation du Québec au taux de 7 7/8 pour-cent l'an, remboursable en 600 mensualités.

C'est le vendredi 8 mars 1974 qu'est levée la première pelleée de terre en présence de l'honorable J.-Gilles Massé, des maires de Victoriaville, Arthabaska et Ste-Victoire, Denis Saint-Pierre, Pierre Roux et J. Arsène Tourigny, ainsi que des professionnels du projet et de quelques membres du Conseil d'administration dont la Présidente, Marguerite G. Patry.

Dès le début de la construction, plusieurs difficultés surgissent et la directrice générale se doit d'assister régulièrement à toutes les réunions de chantier. L'ajustement est difficile entre l'entrepreneur général et l'architecte. De plus, ce dernier tarde souvent à constituer les dossiers pour avis de changement entraînant d'énormes problèmes avec les représentants du Ministère des Affaires sociales et ceux de la Société d'Habitation. Trente-huit avis de changement seront acheminés à Québec dont trois seront refusés, mais trois dossiers retiendront davantage l'attention. Le premier, celui du réaménagement extérieur, est justifié par la construction future du centre hospitalier mais les délais de présentation entraînent une augmentation de plus en plus importante des coûts de facturation. Après l'expérience de ce premier dossier, la Directrice générale décide d'assumer la responsabilité de la coordination de la préparation des avis de changement. Elle se charge de réclamer les documents de toutes les personnes impliquées et d'assembler les dossiers à soumettre. Les deux autres dossiers d'importance sont celui de la fenestration, le Conseil d'administration ayant décidé d'adopter une meilleure qualité de fenêtres que celles spécifiées aux devis, et celui des baignoires.

Dans ce dernier cas, l'ingénieur a par erreur spécifié aux

devis un modèle de baignoire d'environ 225,00\$ qui n'est plus disponible; s'en étant aperçu pendant la période de soumissions, il a produit un addendum spécifiant que l'entrepreneur devra fournir un équivalent de même dimension. Or le seul équivalent trouvé est de 6" moins long, en fonte, et coûte 62,30\$. Le sous-traitant le mentionne dans sa soumission et l'ingénieur accepte cette substitution. Cependant, par la suite, l'architecte refuse alléguant la nécessité de devoir combler un vide et l'absence de siège incorporé. Il faut donc faire de nouvelles recherches et finalement une compagnie propose un substitut en fibre de verre aux dimensions requises mais au coût de 225,60\$, rejoignant ainsi le prix qui aurait dû être soumissionné au départ. Ce choix entraîne la nécessité d'obtenir un financement additionnel de 12 579,31\$ par rapport au prix soumissionné. Commencent alors une ronde d'appels téléphoniques, de lettres, d'entrevues, de supplications... Les discussions dureront du 3 mai 1974 au 23 septembre 1976, date où le Ministère des Affaires sociales qui a accepté les faits depuis août 1974 sans réussir à convaincre la Société d'Habitation du Québec, décide de régler directement ce montant sans l'inclure dans le financement à être effectué par la dite Société d'Habitation!

Il est bien évident que devant de telles situations, pour ne pas retarder indûment les travaux et entraîner des coûts additionnels, le Conseil d'administration doit prendre ses responsabilités et décide de procéder sans connaître l'issue des discussions!

Avec le recul, tout ceci apparaît même cocasse si l'on considère que dans le cas des fenêtres par exemple, en août 1975, les discussions se continuant de la même façon, la Directrice générale fait des appels téléphoniques de sa chambre d'hôpital trois heures après son accouchement et, deux jours plus tard, le Président du Conseil d'administration, Robert Caron, également hospitalisé pour intervention chirurgicale, vient rediscuter du dossier! Une semaine après, un dossier final est constitué. Il comprend vingt-sept annexes et la Directrice générale décide d'adresser au sous-ministre adjoint, outre le dossier, des échantillons de fenêtres pour lui permettre de juger par lui-même dans ce cas-là de la pertinence de la demande! Mais ce n'est qu'après la fin de la construction que ce dossier sera lui aussi fermé définitivement.

D'autre part, en cours de construction, le Comité des bénéficiaires vient trouver la directrice générale pour demander d'envisager la possibilité d'installer une allée de quilles pour les pensionnaires. Après discussion avec l'architecte, il apparaît que quelques changements mineurs permettraient de prévoir l'espace. Or, si cet ajout ne rencontre pas trop d'opposition auprès des interlocuteurs habituels, c'est avec le Ministère du Travail que l'on doit argumenter! Il est question de la nécessité d'avoir un corridor dans cette partie du sous-sol. Finalement, une séparation vitrée permettra d'avoir un corridor assez large pour que l'espace ne soit pas perdu: il pourra être utilisé pour la "marelle".

Marie-Josèphe F-Chaussé, après plusieurs démarches infructueuses, trouvera un donateur pour cette allée de quilles: la compagnie d'assurance "L'Industrielle" de Québec. Seules les opérations de transfert et de réinstallation seront à la charge de l'établissement.

Le 24 septembre 1975,¹³² l'acceptation provisoire de la bâtisse est recommandée par l'architecte mais il reste encore quelques déficiences à combler ou quelques finitions à compléter, telle le tapis du grand salon qu'il a fallu changer au dernier moment, celui choisi ayant un défaut d'impression et ne pouvant être remplacé. La directrice générale multiplie ses inspections, harcèle entrepreneur et sous-traitants. Elle ne veut pas que le déménagement prévu pour décembre soit retardé.

Depuis plus d'un an, alors qu'elle n'avait pas encore de responsable des achats, elle a établi elle-même les listes d'équipement requis, a procédé aux appels d'offre. Un acheteur a été engagé depuis peu et a pu finaliser les dernières commandes, assurer la réception. Tout va être en place pour recevoir les pensionnaires.

CHAPITRE 16

DEUXIÈME DÉRANGEMENT!

Le déménagement de 150 pensionnaires est prévu pour le 9 décembre 1975. Il se prépare plus de deux mois à l'avance. Tout est planifié dans les moindres détails. Ce plan est préparé méticuleusement par les différents cadres: directrice des services infirmiers, chef des services auxiliaires, chef du service alimentaire, chef de l'occupation thérapeutique, coordonnés par la directrice générale. Dès septembre, avec la collaboration des médecins, l'évaluation de l'état des bénéficiaires s'effectue, les malades à long terme, comme on les appelle maintenant, devant être regroupés à l'intérieur de l'ancienne bâtisse. Le 9 octobre 1975, l'évaluation est complétée et les listes établies déterminant qui devra déménager.

Par la suite, le personnel-cadre des services infirmiers et le chef de l'occupation thérapeutique travaillent en collaboration pour étudier qui pourra voisiner avec qui. Les amitiés et les préférences de chacun sont considérées: Denyse Bergeron rencontre les pensionnaires un par un. Les services infirmiers ayant déterminé qui devraient être regroupés au rez-de-chaussée, à l'infirmerie, les autres bénéficiaires sont appelés à participer au choix non seulement de leur voisin immédiat mais aussi de l'étage et même de l'emplacement de la chambre. Certaines personnes, non contentes de choisir sur plan, entraînent Denyse Bergeron devant le nouveau bâtiment et pointent du doigt de façon précise la chambre qu'elles désirent se voir attribuer! Dans la semaine du 10 novembre 1975, les pensionnaires ont d'ailleurs la possibilité de visiter les nouveaux locaux sous la responsabilité de Denyse. Le temps passé au choix des chambres est considérable et doit sans cesse être reconsidéré à cause de l'évolution de l'état de santé de certains. Jusqu'à la veille du déménagement, il y aura ainsi des changements, parfois dus aux caprices; mais que ne ferait pas Denyse Bergeron pour plaire à ceux auxquels elle consacre une grande partie de sa vie! A compter du 16 novembre, le ménage complet est entrepris. Jean-Pierre Massé, chef de production alimentaire, aidé d'une aide féminin à temps partiel, aménage la cuisine, s'occupe d'y entrer les réserves et le petit équipement nécessaire.

Parallèlement, Gertrude Beurivage, coordonnatrice qui arrive de l'hôpital Ste-Anne, procède à l'installation des unités de soins, avec l'aide de deux préposées. Il lui faut déterminer le matériel nécessaire au bon fonctionnement de ces unités, décider des points de rangement en respectant une uniformité rigoureuse d'une unité à l'autre, assurer la distribution et le rangement du matériel avec un étiquetage adéquat. En dernier ressort, les infirmières-chefs sont également impliquées. Ce sont Sr Cécile Prince, Denise Robert et Denise Allard.

Parce qu'il y a eu des délais de livraison, ce n'est que dans la soirée du 8 décembre que l'on peut finir de préparer les lits et la directrice générale met, elle aussi, la main à la pâte. Quand elle quitte les lieux tard ce soir-là, une grande satisfaction l'envahit: tout est parfait, la machine devrait bien fonctionner le lendemain!

Depuis six mois, d'autres préparatifs sont la responsabilité du Directeur du personnel, J. Raymond Dumas. Il a fallu d'une part planifier avec l'exécutif syndical le transfert d'un nombre important d'employés, d'autre part prévoir l'intégration de ceux de l'hôpital Ste-Anne qui arrivent le 11 décembre avec les malades ou qui, dans certains cas, sont déjà transférés. Il était nécessaire de tenir compte de l'ancienneté, des goûts de chacun, des capacités pour former les nouvelles équipes. C'est bien sûr un avantage fort désiré que de travailler dans le nouvel édifice, avec un équipement neuf et des installations modernes!

Enfin, c'est le grand jour! Le ciel semble vouloir apporter sa collaboration: la température est clémente. Pour quelques bénéficiaires cela rappelle des souvenirs il y a exactement 23 ans, jour pour jour, ils quittaient l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska... Le 4 décembre, les bagages devant être entreposés au sous-sol ont été déménagés, la veille tous les bagages et objets personnels ont été transférés. Chacun n'a eu droit de conserver qu'un petit sac avec le nécessaire pour la nuit! Certains ont bien triché un peu mais, dans l'ensemble, la consigne a été respectée!

Dès neuf heures du matin, les ambulanciers sont là et les trente pensionnaires de l'infirmierie sont rapidement déménagés. Au départ, un médecin et l'infirmière du bureau de Santé,

Louise Roy, vérifient la condition du patient. A l'arrivée il est accueilli d'abord par la Directrice générale qui remet à chacun un oeillet et un porte-clef mini-lampe de poche, en guise de bienvenue. Le personnel est dans l'unité pour l'installation. Vingt-quatre bénévoles qui se répartissent dans les deux centres prêtent leur concours. Pour les autres pensionnaires le repas a été avancé quelque peu. C'est à midi que le déménagement des pensionnaires ambulants est prévu. Cette fois ce sont des bénévoles qui se chargent du transport: ils prennent deux ou trois passagers, les déposent au nouveau centre et pendant qu'ils tournent autour du rond-point, la voiture suivante se présente! Peut-on souhaiter plus d'efficacité? Alors que la durée prévue est de trois heures pour réaliser le déménagement, à 13h15 tout est terminé.

Dès qu'il a été accueilli par Marie-Josèphe F.-Chaussé, le nouveau bénéficiaire est pris en charge par une bénévole qui le conduit à sa chambre. Dans chaque unité, des membres du personnel de bureau sont venus prêter main forte pour l'installation, servir des collations, etc... Chacun a à peu près terminé pour le souper qui est servi à l'heure habituelle.

Lorsque le Président, Robert Caron, et la directrice générale se présentent à la cafétéria, ils sont très émus: c'est l'acclamation, les manifestations de joie. Un pensionnaire déclare. "Madame Chaussé, on est à l'Hôtel Reine Elisabeth! Il paraît que c'est beau, alors, on est là!" Après le souper, Robert Caron et Marie-Josèphe F.-Chaussé font encore une fois le tour des étages pour s'assurer que tout est pour le mieux puis ils quittent le nouvel hébergement conscients d'avoir mené à bien une première partie du mandat qui leur a été confié.

Mais durant cet après-midi mémorable, ceux qui restent dans le vieil édifice ne chôment pas! Sous la direction de Colette Nobert, avec le concours de tout l'élément masculin de l'administration et des services auxiliaires, il faut regrouper rapidement dans deux unités les malades qui sont dispersés à travers les trois étages. Il faut qu'eux aussi soient installés pour le soir si l'on veut pouvoir les surveiller de façon adéquate durant la nuit. Ce deuxième déménagement se fait assez bien même si, à cause de l'exiguïté des ascenseurs, il faut démonter plusieurs lits d'hôpitaux pour les remonter à un étage inférieur. L'équipe des hommes ne chôme pas et à l'heure du souper, là aussi, tout est terminé.

La journée du 10 décembre est utilisée pour préparer les locaux qui doivent recevoir le lendemain les malades en provenance de l'hôpital Ste-Anne. Il ne peut être question de retarder davantage car, réparti en trois édifices, le personnel serait insuffisant, surtout en ce qui concerne le service alimentaire. Il faut donc faire vite. Malheureusement, on ne dispose pas de lits d'hôpitaux supplémentaires (bien des bénéficiaires déménagés utilisaient des petits lits bas). Il va donc falloir démonter ceux de l'hôpital Ste-Anne pour les remonter à l'Ermitage. Or, il faut compter environ 45 minutes pour chaque lit et il y a 43 malades à transférer! Il faut donc prévoir une installation de fortune pour permettre de coucher le malade entre le moment où il sera déposé par les ambulanciers et celui où l'on pourra le coucher dans son lit. Seules 5 ou 6 civières sont disponibles et totalement inconfortables!

En réfléchissant au problème, la directrice générale trouve soudain la solution: elle se souvient de certaines images de vieux films de guerre où des lits de fortune sont alignés dans d'immenses salles... Il faut reproduire ces dortoirs! A l'unité Sainte-Thérèse où les malades seront reçus, il y a un grand salon. Il est vidé et une série de petits lits y est installée, très près les uns des autres sans se soucier de l'espace vital! Qu'importe? Ce qui est perdu en surface est certainement retrouvé en hauteur: personne ne devrait manquer d'air... Cette solution s'avèrera d'ailleurs la bonne et comportera en outre l'avantage de faciliter la surveillance et la distribution du repas de midi.

Le 11 décembre, dès 8h30 le matin, l'opération démarre. Toutes les ambulances disponibles en ville participent, tous les hommes de la maison sont mobilisés et s'affairent soit à démonter les lits à l'hôpital Ste-Anne, soit à les remonter à l'unité Sainte-Thérèse.

Les directeurs, en jeans, travaillent sous la supervision des hommes de maintenance! Chacun s'active mais ce n'est que vers 20 heures que le dernier malade est installé. Toute l'équipe est épuisée. Là encore, cependant, il faut noter l'entière collaboration de chacun, les heures données bénévolement par plusieurs employés, notamment ceux provenant de l'hôpital Ste-Anne désireux d'entourer leurs malades du maximum d'attention! Ce déménagement est très dur, difficile à vivre autant par les malades que par le personnel. Il faut bien

comprendre que même si, sur le plan sécuritaire, l'hôpital Ste-Anne n'offre pas plus que l'Ermitage, sur le plan apparence des locaux et confort sanitaire, cela semblait beaucoup plus adéquat. L'enthousiasme qui régnait au déménagement de l'avant-veille est donc loin! Même si ceux qui accueillent y mettent tout leur coeur et leurs efforts, ceux qui arrivent ressentent l'impression de vivre un déchirement.

L'équipe de direction est toutefois satisfaite de ce nouvel effort. Personne ne se doute encore de ce que réserve l'avenir!

CHAPITRE 17

TEMPS DURS

Dès le 12 décembre, les problèmes surgissent et, durant la fin de semaine, la directrice des services infirmiers et la directrice générale devront être sur les lieux.

Le regroupement des malades chroniques en unité de cinquante et plus entraîne d'énormes problèmes imprévus. Auparavant, le mélange d'alités et d'autonomes atténuait les problèmes d'inadéquation des locaux: l'entr'aide régnait. Certaines bénéficiaires accomplissaient même bénévolement des tâches importantes. Au moment où chaque malade a besoin d'être pris en charge pour toutes les activités d'hygiène, compte tenu du manque d'installation sanitaire, le fardeau de tâches devient très lourd. Le samedi 13 décembre, Colette Nobert venue galvaniser ses troupes en participant elle-même activement constate avec découragement l'ampleur du problème et communique avec la directrice générale: "Dans les dortoirs on ne peut même pas remplir les bassines pour les toilettes au lit car les lavabos (de collège) sont trop petits. Il faut aller dans une salle de bains à l'autre extrémité du corridor!" Tout se découvre à l'avenant! Immédiatement, avant même la période des fêtes, l'acharnement est grand pour essayer d'améliorer l'organisation: les lavabos sont remplacés, des lingeries aménagées dans chaque dortoir, de vieux chariots sont récupérés pour faciliter le travail des changes, etc... Cependant, quand un problème se règle un autre survient!

Presque tous les malades sont servis au plateau. Or, les vieux chariots chauffants pour nourriture en vrac sont seuls disponibles et ne sont plus efficaces. Lorsqu'une série de plateaux est préparée, les premiers commencent à refroidir! Dans les unités le personnel est insuffisant aux heures de repas. A plusieurs reprises, le chef du service alimentaire, la directrice des soins et la directrice générale se retrouvent ensemble pour replanifier la place des plateaux sur les chariots, tenant compte de ceux qui mangent seuls, de ceux qui mangent vite, etc... Il faut équilibrer chaque chariot pour essayer d'éviter l'attente et le refroidissement! A chaque repas le personnel complet est mobilisé mais le soir le problème est encore plus difficile à résoudre! Alors que c'est le paradis au centre

d'hébergement, le découragement s'installe du côté du centre hospitalier. Il faut bientôt songer à rééquilibrer le personnel: certains postes sont fermés dans les unités de soins de l'hébergement pour donner de l'aide au centre hospitalier.

Les efforts se poursuivent mais les résultats positifs sont longs à venir.

Pour couronner le tout, des bénéficiaires qui n'ont pas accepté le transfert de l'hôpital Ste-Anne portent plainte au Conseil régional de la Santé et des Services sociaux. Le principal grief se rapporte à la nourriture: à Ste-Anne, c'était un service plus familial avec seulement 43 patients, les plateaux qui montaient directement deux par deux de la cuisine par un petit monte-charge étaient immédiatement servis, les caprices de chacun pouvaient être satisfaits. De plus, les exigences en regard des activités de physiothérapie (pour laquelle ni équipement ni budget ne sont disponibles) s'amplifient. Parce que l'étiquette est "Centre Hospitalier", il faudrait automatiquement pouvoir offrir tous les services...

Une enquête est faite par Madame Jocelyne-Ann Girard, Conseillère aux plaintes du CRSSS. Elle ne peut que constater les problèmes avec lesquels l'établissement se débat et parlant de "taudis" pour le vieil édifice, recommander d'accélérer la construction!

Plusieurs mois sont nécessaires pour apaiser les esprits, plusieurs mois de lutte acharnée pour les dirigeants, des cheveux blancs et souvent une extrême fatigue morale.

CHAPITRE 18

CENTRE DE JOUR

Lorsque le Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francis fut autorisé à construire un Centre hospitalier de 100 lits, la directrice générale se dit convaincue que cela pourrait répondre aux besoins si les ressources étaient bien utilisées et si des services à domicile étaient développés pour aider la population âgée à rester dans sa propre demeure le plus longtemps possible. Aussi, dès l'été 1973, Marie-Josèphe F-Chaussé est autorisée, lors d'un voyage personnel en Europe, à prolonger son séjour pour aller voir sur place une organisation de distribution de repas à domicile, à Zurich, en Suisse. Un système d'emballage sous vide y est utilisé facilitant grandement la conservation des repas préparés d'avance. Il suffit de déposer les sachets dans l'eau bouillante quelques minutes pour réchauffer la nourriture. L'année suivante, un projet de services à domicile incluant la distribution de repas est présenté au Ministère des Affaires sociales. Démarches et projets se multiplient ensuite sans résultat malgré les déclarations de représentants du Ministère des Affaires sociales favorisant le développement de ce genre de services. En 1975, des lettres d'appui de plusieurs organismes sont envoyées au Ministre des Affaires sociales, l'honorable Claude Forget. Ce dernier projet comprend, en outre, un volet centre de jour qui pourrait s'installer dans les locaux du Centre d'accueil primitivement prévus pour l'administration qui sera installée au Centre hospitalier. Cet ultime effort aboutit à l'autorisation de créer un Centre de jour.

Le 3 novembre 1975, Louise Barsalou est nommée coordonnatrice du centre de jour et reçoit le mandat d'organiser ce service qui doit commencer à opérer le 16 janvier 1976. Elle se met immédiatement à l'oeuvre après avoir contacté et visité les quelques rares centre de jour existant. Un minibus est acheté afin de transporter les bénéficiaires de leur domicile au centre.

Dès le début les services suivants sont disponibles: services infirmiers, diététique, pharmacie, relations d'aide, secrétariat, occupation thérapeutique, pastorale, buanderie, service bancaire, transport et prêt d'équipement (chaises roulantes, lits, marchettes).

D'autre part, l'un des principaux problèmes de la personne âgée à domicile en étant un d'insécurité, la coordonnatrice demande la collaboration des surveillantes des services infirmiers afin de pouvoir donner à la clientèle l'assurance d'obtenir une réponse vingt-quatre heures sur vingt-quatre. C'est le "S.O.S.-24 heures". Petit à petit, la clientèle augmente, les relations avec les médecins traitants se développent et l'on va jusqu'à plus de 400 bénéficiaires inscrits avec une moyenne de 50 visites par jour. Il s'agit alors d'une clientèle souvent très autonome.

Par la suite, afin d'être plus efficace, le Centre de jour revisera sa philosophie d'action et ses objectifs pour ne conserver et admettre qu'une clientèle en perte d'autonomie. Cette clientèle externe se stabilisera autour de 250. Les services seront alors davantage personnalisés et axés sur la réadaptation avec le concours des différents professionnels de la santé du centre: pharmacien, diététiste, techniciennes en réadaptation, etc...

La coordonnatrice du Centre de jour prend également, en avril 1977, la responsabilité d'un pavillon de 23 lits qui obtiendra un permis de 28 à l'été 1981.

Convaincus cependant de la nécessité d'obtenir des services à domicile, les démarches se poursuivent, une fois le Centre de jour implanté. Les projets se multiplient et sont déposés régulièrement tant au Ministère des Affaires sociales qu'au Conseil régional des services de santé et des services sociaux (janvier et avril 1977, mai 1978, mai 1980), malheureusement sans résultat tangible.

Afin de pallier au manque de ressources, des projets Canada au Travail sont présentés au Gouvernement fédéral. Ce sont: "Sécurisation des 65 ans et plus" du 26 septembre 1979 au 1er août 1980 (1 technicienne en assistance sociale et 3 infirmières), "Le temps d'aimer", du 14 mai au 24 août 1979 (4 étudiants), "Dépistage et réhabilitation, regroupement des 65 ans et plus" du 20 novembre 1978 au 2 juin 1979 (3 infirmières, 1 couturière, 1 menuisier).

D'autre part, il faut noter qu'en mai 1977, à la requête de Michel Desfossés, travailleur social, l'établissement accepte de

parrainer un projet de services à domicile avec distribution de repas à domicile et bénévolat. Ce projet, d'une durée d'un an, aboutit à la création de Carrefour d'entraide des Bois-Francis, organisme devenu vital pour un grand nombre de personnes du 3ième et 4ième âge en difficultés et auxquelles le Centre hospitalier continue à fournir les repas qui sont distribués quatre jours par semaine par des bénévoles.

CHAPITRE 19

DEUXIÈME CONSTRUCTION: LE CENTRE HOSPITALIER

L'autorisation de construire ayant été donnée verbalement par l'honorable Claude Castonguay, Ministre des Affaires sociales, lors du "pèlerinage" conjoint des trois institutions de santé de Victoriaville-Arthabaska, le Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francs se réunit dès le 4 janvier 1973¹³³ pour décider de la forme que prendra ce projet. Nous avons vu qu'à cette occasion il est décidé de construire indépendamment du centre d'accueil d'hébergement. Dès le lendemain, l'architecte du premier projet, Monsieur Paul Labranche, est rencontré par le Conseil d'administration et il est avisé qu'il ne sera pas impliqué dans ce second projet. Le même jour, il est unanimement résolu de donner le contrat à la firme Lavigne & Marquis installée à Thetford Mines mais ouvrant un bureau à Victoriaville. Les relations seront ainsi facilitées et ceci laisse présumer que la planification n'en avancera que plus vite.¹³⁴

Au début de février, une tempête de neige ayant empêché la directrice générale de se rendre au Ministère pour une réunion de préparation du programme technique, celui-ci est préparé sans sa participation. Lorsqu'elle en prend connaissance, elle s'aperçoit que s'étant basé sur les 100 lits prévus, l'administration a presque été totalement oubliée sans qu'il ait été considéré qu'en fait c'est une organisation de 250 lits qui devra être gérée! Dès le départ, il faut donc commencer à discuter, renverser des décisions...

Le 1er mai 1973, le Conseil d'administration de ce qui est maintenant le Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs décide d'engager la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie de Victoriaville "aux fins de réaliser tous les travaux de génie concernant l'arpentage de la propriété de la corporation, le sondage du sous-sol et la localisation de l'immeuble à être construit, de même que pour la mécanique, l'électricité, la structure et la mécanique de sol de cet immeuble".¹³⁵

Au cours du printemps, les premières esquisses du projet

sont préparées et acceptées par les membres du Conseil d'administration à leur réunion du 1er juin 1973 pour être présentées au Ministère.¹³⁶ Ces premières esquisses comprennent, outre le rez-de-chaussée et les deux étages, un vaste sous-sol et un garage afin de prévoir les espaces suffisants au bon fonctionnement de l'organisation.

Un retard sera dû à la nécessité d'ajuster les plans du service alimentaire en fonction de la production au centre d'accueil d'hébergement et en tenant compte de la décision d'installer le système de régénération thermique.

Au cours de l'été, les échanges avec le Ministère se poursuivent et de nombreux changements sont demandés par ce dernier en plus de la suppression du sous-sol et du garage. L'Hôpital reposera sur une dalle sur sol et l'excavation ne sera prévue que pour la mécanique des ascenseurs ainsi que pour les installations électriques et téléphoniques.

Les esquisses doivent être à peu près complètement reprises et sont présentées à nouveau au Ministère à la fin de novembre 1973 puis à la fin de janvier 1974.

Enfin, le 12 mars 1974, les esquisses, plans et devis de la phase I sont acceptés une fois de plus et un nouvel échancier est présenté par l'architecte prévoyant une demande de soumissions le 30 octobre 1974.¹³⁷ Le 17 avril 1974, une lettre est adressée par le sous-ministre adjoint à la Programmation au Président de l'Ermitage des Bois-Francs Inc. concernant l'acceptation des esquisses préliminaires de la phase I et l'autorisation de procéder à la phase II.¹³⁸ Celle-ci doit être complétée, selon les prévisions des professionnels, pour le 6 juin 1974. Les plans et devis sont effectivement présentés ce jour-là et acceptés par le Conseil d'administration.¹³⁹ Ce n'est cependant que le 26 août 1974 que cette phase est acceptée par le ministère mais avec plusieurs corrections à apporter au niveau de la préparation des plans et devis de la phase III.¹⁴⁰ Déjà l'échancier du printemps doit être oublié.

La déception des membres du Conseil d'administration est grande et au cours d'une réunion tenue le 12 novembre 1974, ils demandent à Marie-Josèphe F-Chaussé d'en faire part à l'architecte et de le prier de faire l'impossible pour accélérer

les étapes. Ce n'est finalement qu'à la fin d'avril que les plans et devis de la phase III sont présentés au Ministère des Affaires sociales pour approbation. A la réunion du Conseil d'administration du 12 mai 1975, la directrice générale mentionne que la présentation en est "claire et précise", ce qui devrait faciliter l'acceptation.¹⁴¹ Le 26 août 1974, une lettre de la Direction de l'équipement autorise à préparer les plans et devis d'exécution. Quelques dernières modifications préalables sont cependant requises des professionnels.¹⁴² Par la suite, les demandes se succèdent et ce n'est que le 9 juillet 1975 qu'ils rencontrent l'approbation des autorités!¹⁴⁵

Avec un an de retard sur l'échéancier d'avril 1974, l'appel d'offres est enfin lancé le 9 septembre 1975.

Le 27 octobre 1975 se fait l'ouverture des soumissions, 4 soumissionnaires ayant répondu à l'appel. Le 3 novembre 1975, au cours d'une réunion spéciale, les membres du Conseil d'administration décident d'accorder le contrat au 2^{ième} plus bas soumissionnaire, le premier ayant demandé l'autorisation de se retirer après avoir découvert une erreur dans sa préparation de soumission.

Il ne reste plus qu'à attendre l'autorisation du Ministère des Affaires sociales pour signer ce contrat.

Celle-ci est donnée au début de janvier¹⁴⁴ et le 21 janvier 1976, le contrat est signé entre les Entreprises Bon-Conseil, représentées par leur Président Fernand Houle et le Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs, représenté par son Président Robert Caron et sa secrétaire Marie-Josèphe F-Chaussé, pour un montant de 3 923 744,00\$.¹⁴⁵

Le financement de cette construction s'effectue d'une façon différente de la première, par émission d'obligations. La première émission, série A, se fera en février 1977, à un taux d'intérêt de 10% échéant dans 10 ans, pour un montant de 2 225 000,00\$. La deuxième émission, série B, pour le même montant et aux mêmes conditions sera faite le 4 juillet 1977.

La première pelletée de terre est levée le 5 mars 1976 en présence de M. Jean-Gilles Massé, député d'Arthabaska, les professionnels du projet, Fernand Houle, président des Entrepri-

ses Bon Conseil et quelques membres du Conseil d'administration dont le Président Robert Caron. Dès le début, la construction progresse normalement, les échéanciers sont respectés. L'entente et le respect mutuel règnent entre les différentes parties impliquées. Après son expérience précédente, la Directrice générale est stupéfaite de n'avoir que si peu de travail additionnel à effectuer, si peu de contrôle à faire.

En cours de construction, des modifications sont suggérées par le service des soins prolongés, nouvellement créé au Ministère. Ces changements permettront d'avoir une petite salle à manger sur chaque étage, correspondant avec le salon pour faire une immense pièce qui s'avèrera d'ailleurs plus tard déjà trop petite pour toutes les activités sociales qui s'y organiseront! Pour réaliser ce changement justifié, il est nécessaire de supprimer deux chambres privées par étage et de créer, pour ne pas perdre de lit, une salle devant accueillir trois malades. C'est le seul changement d'ordre majeur en cours de construction.

Vers la fin de la réalisation du projet, des discussions surviennent avec le Conseil régional des services de santé et des services sociaux, mandaté maintenant par le Ministère des Affaires sociales pour l'approbation de toutes les demandes d'équipement neuf. Il s'agit des équipements de la radiologie et du laboratoire qui seront refusés. Ces services seront obtenus par contrat avec l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

En ce qui concerne l'équipement requis pour meubler sans délai le nouvel édifice dès qu'il sera terminé, la responsabilité incombe en totalité à Gaétane Goupil, chef de l'approvisionnement. En collaboration avec chaque chef de service ou après consultation à l'extérieur, elle monte patiemment les listes, les fait accepter, procède aux demandes de soumissions, place les commandes et supervise la réception avec l'aide du magasinier temporairement remplacé pour ses tâches habituelles.

L'acceptation provisoire du bâtiment se fait le 18 mai 1977.¹⁴⁶

CHAPITRE 20

ENCORE UN DÉMÉNAGEMENT!

Avec la construction du Centre hospitalier, il faut une fois de plus préparer un déménagement. Cette fois, ce sera assez simple toutefois puisqu'il n'y aura que peu de transfert de l'équipement qui est en général désuet et inadéquat. Et puis, l'équipe est rodée maintenant! Le seul service problème est le Service alimentaire qui devra fonctionner selon le nouveau système de régé-thermie, le premier à fonctionner au Canada. La mise en place de ce système demandera beaucoup d'attention pour l'initiation du personnel, l'ajustement des horaires de production et des temps de régénération.

Il s'agit d'un système permettant la production jusqu'à 48 heures à l'avance en refroidissant rapidement les aliments (moins d'une heure). Par la suite, il suffit de 12 à 15 minutes de régénération pour ramener le plat au point où il était à la fin de la cuisson. Il ne commence à refroidir qu'après 20 minutes, ce qui laisse amplement le temps de procéder à la distribution. A une petite échelle, le procédé est déjà en application à l'infirmerie du Centre d'accueil, mais lorsqu'il s'agira de produire pour les 250 patients, lorsque de plus la nourriture devra être transportée en vrac au centre hospitalier, des ajustements importants seront certainement nécessaires. Cette perspective conduit la direction à engager en mars 1977 une firme de consultants en service alimentaire, Sogsabec, afin d'être certaine de mener à bien l'opération. Avant de se mettre à la tâche, cette firme envoie un cuisinier faire un stage de quelques jours dans des institutions hospitalières françaises qui utilisent ce système servant ainsi jusqu'à 5,000 repas!

Ne voulant pas que l'on supporte en même temps le déménagement et l'initiation au nouveau système, la directrice générale demande de prévoir la centralisation de la production alimentaire pour juillet afin de pouvoir faire le rodage à l'avance. Le délai est court car il faut procéder à une réorganisation complète des effectifs et de leurs tâches. Avec l'appui total et efficace du chef de service, Françoise Lemieux, les consultants se mettent à l'ouvrage. Au début, il ne semble pas possible de réussir dans les délais mais la directrice insiste et l'on réussit à procéder à la centralisation de la production à la

cuisine de l'hébergement, à celle de l'assemblage des plateaux à l'Ermitage pour le centre hospitalier et l'infirmierie. Comme il n'y a pas de chaîne de montage des plateaux dans le vieil Ermitage, une installation de fortune a été organisée en faisant glisser les plateaux sur un comptoir. Quoique réticent, l'entrepreneur général a finalement accepté de livrer les chariots de régénération dans le vieil édifice et cela fonctionne au-delà de toutes espérances. Il faut noter que le travail est d'autant plus important pour la firme Sogsabec que le plan d'organisation diffère sensiblement de ce qui a été prévu initialement par les planificateurs durant la construction. Ce plan prévoyait une production quotidienne conventionnelle, éliminant ainsi certains avantages du système régéthermique, à savoir réaliser la production sur cinq jours en diminuant ainsi les besoins en main d'oeuvre et les heures de pointe.

Certains tâtonnements sont également inévitables, les habitudes alimentaires européennes étant différentes et les contrôles de fonctionnement de cet équipement étant exécutés pour la première fois au Canada!

La régénération de soupes, oeufs du matin, rôties, breuvages chauds est une première nord-américaine, d'où la nécessité d'ajuster les temps de régénération requis. Cependant, dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants et au moins les malades mangent chaud! Quand le déménagement se fait en novembre, tout se passe bien puisque le seul changement est l'amélioration de l'installation. Ce déménagement, il est d'abord prévu pour le début de septembre. C'est un point d'honneur pour la directrice générale: pas plus de trois mois après la fin des travaux! Malheureusement, pour avoir voulu appliquer la politique d'achat au Québec, une firme jeune, de moindre expérience a été choisie pour la livraison des lits. Les difficultés surgissent, les retards se multiplient. Or, il n'est pas question de déménager les anciens lits en renouvelant l'expérience du transfert de l'hôpital Ste-Anne. Il faut donc se résigner à attendre.

Comme pour le déménagement précédent, les deux infirmières-chefs, Berthe Labbé et France Camiré, planifient l'aménagement de leur unité. Elles veillent à ce que tout soit uniforme pour faciliter le travail des remplaçantes qui doivent aller d'une unité à l'autre. Les 28 et 29 septembre, l'adminis-

tration déménagement. Lorsque, le 2 novembre, les malades peuvent enfin être installés, l'ensemble du personnel administratif est donc prêt à participer à leur installation.

Le 31 octobre, les téléviseurs ont été déménagés et installés pour que les patients puissent en disposer dès leur arrivée.

Le 1er novembre, ce sont les bagages qui ont été transférés ne laissant à chaque bénéficiaire, comme pour le déménagement précédent, qu'un petit sac avec ses articles de toilette.

Encore une fois toutes les ambulances de la ville sont requises et le transfert se fait en un temps record, commençant dès 8h30 le matin avec une température exceptionnelle. Cette fois, pas de difficultés pour le choix des places: ce sont tous les malades d'une unité qui déménagent avec leur personnel au même étage; et pas de récrimination non plus: chacun est heureux de se retrouver enfin dans des locaux accueillants et confortables.

Par la suite, des employés sont affectés à la vieille bâtisse pour terminer le déménagement: tout ce qui peut encore être utilisé est récupéré. Le personnel des services auxiliaires est même peut-être un peu trop prévoyant et empile pour le cas où...

Le vieil équipement hospitalier provenant de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska avant la rénovation ou de l'hôpital Ste-Anne, s'il ne peut pas être utilisé, est offert à l'organisme Collaboration Santé Internationale. Le Père Marcotte est heureux: il remplit plus d'un "container" qui est expédié à Haïti. Ainsi, rien n'est perdu!

CHAPITRE 21

FESTIVITÉS AU CENTRE HOSPITALIER

Cette histoire serait incomplète si les grandes occasions de se réjouir et de fraterniser étaient passées sous silence. Une grande facilité à provoquer ces occasions peut d'ailleurs être observée! Certaines méritent toutefois une attention spéciale.

La première qui vient à l'esprit est évidemment la fête de Noël. Pour ceux qui les ont vécus, Noël 72 et Noël 76 seront sans doute les plus marquants.

En 1972, la nouvelle directrice générale vient d'arriver mais déjà elle s'est attachée à ces personnes pour lesquelles elle oeuvre. Pour elle, Noël est l'occasion de leur prouver combien elle désire les voir heureux. Elle n'a d'ailleurs aucune difficulté à convaincre son équipe de préparer la plus belle des fêtes. Françoise Lemieux, avec quelques employés de son service, prépare un des buffets dont elle a le secret pour réveillonner après la messe de "minuit", à 20 heures. Quelques personnes se joignent aux religieuses qui, sous la direction de Soeur Alma Talbot, animent la messe de leurs chants. Plusieurs des membres du Conseil d'administration sont présents et participent avec les cadres au service du réveillon. La cafétéria est comble, il faut déborder dans le corridor et il fait très chaud! La joie règne cependant, les dames âgées ont sorti leurs belles robes, c'est une ambiance de grande réception!

Les années suivantes, devant le succès de la formule, il est décidé de disposer de plus d'espace en utilisant l'immense salle de l'auditorium. Denise Maheu-Massé et sa chorale viennent rehausser la fête en parcourant même les corridors avant la messe pour faire profiter les alités des chants de Noël.

En 1975, après le déménagement des pensionnaires au nouveau centre d'accueil, ceux-ci préféreraient avoir la messe sur place. La directrice générale va alors les rencontrer et leur demande comme une faveur d'accepter d'aller partager la joie de Noël avec les malades tant qu'ils ne seront pas eux-mêmes déménagés. Un autobus sera prévu pour le transport. C'est ainsi que pour certains malades qui viennent de l'hôpital

Ste-Anne, c'est la première messe de "minuit" depuis bien longtemps. Certains en sont très émus... Un vieux prêtre pleure de joie. Cette messe est concélébrée par l'aumônier qui part à sa retraite, l'abbé Proulx, et celui qui prend la relève, le père René Jacques. Tous ceux qui étaient réticents pour cette unique célébration ne regrettent pas. Un somptueux réveillon les attend ensuite au centre d'accueil.

Noël 1976 marque l'apogée des célébrations dans cette grande chapelle. La direction sait que ce sera la dernière messe de "minuit". Pour la circonstance, les familles des malades ont été particulièrement priées de participer de même que le personnel. La chapelle est pleine, les malades sont nombreux. Une dernière fois l'orgue transmet la joie de Noël, la chorale de Denise Maheu-Massé se surpasse. L'émotion est intense durant cette messe: chacun sait que c'est la dernière fois. Après avoir vu défiler maintes générations d'étudiants, après avoir reçu ceux de l'école militaire pour l'aviation durant la dernière grande guerre mondiale, après avoir servi de refuge aux vieillards et aux malades, après avoir répercuté les paroles de foi, les chants et la musique du vieil orgue Casavant, ces murs doivent disparaître sous le pic des démolisseurs... Cette pensée ne peut que provoquer un serrement de coeur et faire évoquer cette messe de 1952 où tous les espoirs étaient permis!

Par la suite, la célébration de Noël devient double, triple même. En effet, une messe est célébrée à 18 heures dans chacun des deux étages du Centre hospitalier, une autre est célébrée à 19h30 au Centre d'accueil. La tradition du goûter pour les malades et du réveillon au Centre d'accueil se perpétue. Les bénévoles, membres du personnel, cadres, amis, continuent à se donner sans compter pour que malades et pensionnaires puissent eux aussi ressentir l'esprit bien spécial qui est celui de Noël et se sentir le coeur en fête.

D'autres fêtes à noter sont les inaugurations.

Le 12 décembre 1975, en présence de l'honorable Jean-Gilles Massé, du représentant du Ministre des Affaires sociales, M. Albini Girouard, des professionnels qui ont planifié le projet, de l'entrepreneur et des sous-traitants, d'anciens mem-

bres du Conseil d'administration et des membres actuels, est inauguré le nouveau Centre d'accueil d'hébergement. Bien sûr, les pensionnaires qui y sont installés depuis deux jours participent à cette fête. Plus de 200 personnes se pressent dans le hall d'entrée et le grand salon. A cette occasion, la directrice générale souligne que grâce à la coopération de chacun, la réalisation du déménagement s'est passée sans problème. "Nous désirons souligner l'immense dévouement d'une équipe de bénévoles dont certains ont travaillé une semaine de temps à emballer, étiqueter des bagages, les transporter dans les chambres après qu'ils aient été transportés par camion. Ils étaient là aussi avec leur voiture pour conduire les pensionnaires ou à l'arrivée pour les guider à leur chambre. Il ne faudrait pas, non plus, passer sous silence la grande solidarité qui a uni personnel et chefs de service qui ont travaillé la main dans la main à mener à bien cette journée. Le même jour, à 16 heures, les 82 malades qui étaient regroupés dans deux unités du vieil établissement étaient eux aussi installés. Mercredi le 10, les meubles de l'hôpital Ste-Anne ont été déménagés et les chambres devant accueillir ces malades préparées. Ce n'était donc plus qu'un modeste pas à franchir que de les déménager à leur tour. Tout s'est particulièrement bien déroulé. Une page est tournée. Il reste maintenant à chacun (personnel, pensionnaires et malades) de se récréer une petite routine rassurante de travail ou tout simplement de vie."¹⁴⁷

Le Président du Conseil d'administration, Robert Caron, s'adresse à l'assemblée en ces termes:

"Nous franchissons aujourd'hui une première étape d'un projet dont personne n'a jamais osé nier la nécessité et l'urgence. Cette étape, c'est la réalisation et l'inauguration officielle aujourd'hui, de ce Foyer d'hébergement qui abrite depuis quelques jours déjà 150 pensionnaires.

Cette réalisation a été rendue possible grâce à la perspicacité et à la tenacité des membres qui se sont succédés aux conseils d'administration. C'est le 15 décembre 1971 que Monsieur Fournier, le premier Président de notre corporation, recevait de Monsieur Bergeron, alors sous-ministre aux Affaires sociales, l'autorisation de procéder à la construction d'un immeuble de 150 lits pour reloger nos vieillards dans des locaux plus sécuritaires et plus fonctionnels.

Madame Patry qui par la suite remplaça Monsieur Fournier à la Présidence du Conseil d'administration ne ménagea pas ses efforts pour obtenir ce nouveau foyer. Elle fut secondée par les administrateurs bien sûr, mais aussi par Madame Chaussé qui venait de remplacer Soeur Sévigny comme directrice générale. Ce sont tous ces efforts conjugués à ceux de notre député Monsieur Massé qui ont finalement eu gain de cause, en 1974, alors que débutait la construction de cet édifice dont nous sommes tous très fiers.

La plaque commémorative qui vient d'être dévoilée témoigne et rend hommage à toutes ces personnes qui ont travaillé et oeuvrent encore bénévolement pour cette cause humanitaire. Y sont inscrits bien sûr les noms des professionnels qui ont réalisé notre projet mais aussi les noms de tous les membres du Conseil d'administration de la première heure et les noms des membres du Conseil en fonction au moment de la signature du contrat.

Il nous fait plaisir d'exprimer notre gratitude à notre député, Monsieur Jean-Gilles Massé. Sa porte nous a toujours été grande ouverte et il n'a jamais ménagé ses efforts pour répondre positivement à nos demandes répétées tout le long de cette construction. Son secrétaire, Monsieur Claude Boulay, nous a également été d'un appui des plus précieux. Nous remercions le Ministère des Affaires sociales qui a autorisé la réalisation du projet et qui en assume les coûts d'investissement et les frais d'exploitation. Nous remercions également la Société d'Habitation du Québec qui a accepté le financement de ces coûts d'investissements. Il nous a été très agréable de cotoyer ces gens du Ministère et de la S.H.Q. et plus particulièrement Monsieur Laganière, Monsieur Lepage, Monsieur Lévesque, Monsieur Vézina, Monsieur Proteau.

Nous soulignons aussi la présence aujourd'hui de Madame Rouillard, architecte à la S.H.Q., et Soeur Claire Perreault, directrice générale de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et présidente de la Conférence régionale de l'Association des hôpitaux du Québec.

Nous rendons hommage enfin au génie créateur de nos professionnels. Notre architecte Monsieur Labranche, qui

a su imaginer un immeuble sans luxe (ça ne nous était pas permis), un immeuble fonctionnel, mais quand même très attrayant, aux firmes d'ingénieurs en structure et mécanique, la firme St-Pierre, Bertrand, Charron, Savoie & Associés et la firme Jean Gagnon. Monsieur Duquette et Monsieur Grandmourcel, leurs représentants respectifs. Nos hommages également à notre contracteur général, Gaston Beudet, qui n'a pas toujours eu la tâche facile, souvent due à notre climat imprévisible, mais ce sont les risques du métier. Monsieur Beudet avait confié la direction de ce chantier à Monsieur De la Chevrotière. Ce dernier s'est acquitté de sa tâche avec toute la conscience professionnelle qu'on lui connaît et avec beaucoup de patience. Il a été aussi bien secondé par Monsieur Perreault son contremaître. L'équipe des sous-traitants a également très bien fonctionné, je n'en nommerai que les deux principaux: la firme J.E. Lallier de Victoriaville, représentée par Monsieur Fréchette, pour la plomberie, chauffage et ventilation et Monsieur Lionel Henri de Plessisville en électricité.

Que dire maintenant de notre Directrice générale, Madame Chaussé: pour une femme, dont la profession n'est quand même pas celle de contracteur général, Madame Chaussé s'est révélée d'une compétence et d'une clairvoyance de tous les instants, ça c'est de l'expérience et aujourd'hui parlez-lui de dynamisme, d'égoût, de fenêtres, de baignoires, de brique ou de tapis, bien malin sera celui qui l'embêtera. Tout ça s'est réalisé sans pour autant qu'elle ne néglige jamais les nombreuses autres responsabilités qui sont les siennes. Durant cette même période, il lui a fallu voir à l'acquisition et à l'intégration de l'Hôpital Ste-Anne à notre centre, voir à l'élaboration des plans et des nombreuses étapes à franchir en vue de la construction du centre hospitalier dont nous reparlerons, satisfaire à toutes les exigences administratives du Ministère, préparer la transaction à intervenir avec la S.H.Q. pour permettre la construction des H.L.M. et bien d'autres tâches additionnelles qu'il serait trop long d'énumérer. Malgré toutes ces occupations, et comme complément indispensable, il y a eu la naissance de Véronique, en août 1974. Je vous assure cependant que ce n'est pas Madame Chaussé qui a fait augmenter le taux de séjour à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Elle avait planifié d'entrer à l'hôpital un jeudi soir, d'accoucher le vendredi et le

vendredi suivant, moins de 7 jours après, elle assistait à une réunion très importante du Ministère à Québec. Durant son séjour à l'hôpital, après l'accouchement, elle a trouvé la possibilité de régler un problème de fenêtres qui se présentait au chantier de construction. J'ajoute qu'elle a assisté à presque toutes les assemblées de chantier durant la construction et qu'il lui est même arrivé à plusieurs reprises d'agir comme secrétaire de ces assemblées. Madame Chaussé entre partout au Ministère et à la S.H.Q. où elle a la réputation enviable de savoir ce qu'elle veut, de justifier ses demandes et d'être tenace. Madame Chaussé, merci pour tant de dévouement sincère.

Un mot maintenant du déménagement de mardi dernier, 9 décembre. Cela a été une opération magnifiquement planifiée et une réussite parfaite. 150 personnes, d'un certain âge, qui ont pris le repas du midi dans la vieille bâtisse et le souper ici-même, tout comme s'ils y avaient été installés depuis longtemps. Seules des femmes pouvaient réussir un coup semblable et nous disons notre appréciation à Madame Chaussé, assistée de Garde Colette Nobert, directrice des soins infirmiers, et de Madame Denyse Bergeron, chef du service de l'occupation thérapeutique et du bénévolat, qui ont travaillé de longues heures durant plusieurs semaines pour mettre au point un plan aussi parfait.

Merci au groupe de bénévoles qui ont passé plusieurs jours à aider notre personnel à préparer et à déménager nos pensionnaires et leurs choses. Merci aux Dames Patronesses et aux Chevaliers de Colomb qui s'occupent particulièrement de nos vieillards.

Merci à Monsieur Paquet notre acheteur qui a dû multiplier les démarches de dernières minutes pour obtenir l'équipement, l'ameublement et tout, à temps pour le déménagement.

Merci également à Monsieur Rousseau, chef des services auxiliaires, qui lui aussi a donné beaucoup de temps pour que tout arrive à point. Enfin merci à tout notre personnel, cadre administratif et syndiqué, qui a collaboré sans hésitation à cette opération déménagement.

Hier le 11 décembre, nous avons déménagé les 43 patients de l'Hôpital Ste-Anne dans les locaux laissés vacants mardi dans notre vieille bâtisse. Nous avons donc maintenant dans cette vieille construction au total 125 patients.

Quelles sont les étapes suivantes à notre projet global? Eh bien! La prochaine réalisation est certes celle de l'organisation d'un Centre de jour, visite à domicile et tout ce que ça comporte. Ce service est en voie de réalisation et fonctionnera très bientôt. S'ajouteront également d'ici peu 40 logis à coût modique, pour couples âgés. Ces 40 logis seront répartis dans deux bâtisses à deux étages chacune, c'est-à-dire 20 logements par bâtisse. Ils seront construits par et demeureront la propriété de la Société d'Habitation du Québec. L'administration en est confiée à l'Office Municipal d'Habitation de Victoriaville et Madame Chaussé, notre directrice générale et moi-même, avons accepté de siéger à cet organisme afin de participer de plus près à la gérance de ces habitations. La construction de ces deux immeubles a été confiée à la firme Gaston Beudet de Warwick et comme vous avez pu vous en rendre compte en arrivant ici cet après-midi, l'excavation pour les fondations est déjà faite. C'est dire que ces logis pourront vraisemblablement être habités dès l'été prochain.

Comme dernière étape et complément à cet ensemble hospitalier, nous espérons être en mesure d'annoncer d'ici quelques jours, le début des travaux de construction du centre hospitalier de 100 lits pour malades chroniques. Qui sait, si notre député, Monsieur Massé, ne nous l'offrira pas à l'occasion de Noël?

Quelques mots à l'endroit de nos 150 pensionnaires. Notre responsabilité première est celle de veiller à votre confort et votre sécurité. Je puis vous assurer que personne ne s'en soucie plus que Madame Chaussé, Madame Nobert, Madame Bergeron et tout le personnel qui vous entoure. Bien entendu, nous sommes tous des humains avec nos qualités et aussi avec nos défauts, mais tous ces gens font leur possible pour agrémenter votre séjour ici. Il manque encore les meubles du salon, les rideaux des fenêtres et quelques autres menus articles, mais tout devrait être complet d'ici quelques temps. Il s'agit d'être patients et accepter ces petits inconvénients inévitables.

Ici, vous pouvez bénéficier de diverses salles d'activités féminines, masculines, mixtes, de loisirs, de bricolage, etc... Vous aurez, pour les fêtes, votre allée de quilles au sous-sol, vous pourrez aussi bientôt aller à votre Caisse Populaire sans sortir de chez vous, enfin autant de choses et de services qu'il nous était impossible de vous offrir là-bas.

Nous espérons que vous nous aiderez à rendre votre séjour ici agréable afin qu'ensemble nous vivions heureux.

*Enfin, mes derniers mots de reconnaissance s'adressent à Madame Lemieux, responsable de l'alimentation et à Jean-Pierre Massé, qui nous ont préparé un buffet dont nous nous souviendrons j'en suis certain, et à Monsieur Dumas, directeur du personnel, qui a bien voulu accepter d'agir comme Maître de Cérémonie cet après-midi."*¹⁴⁸

Le député, l'honorable Jean-Gilles Massé, souligne pour sa part la beauté de l'édifice et rappelle que ce projet a nécessité des années d'efforts. Il note toutefois que le tout a débouché à partir de 1971 avec le ministre Claude Castonguay.

Au nom de Mgr Albertus Martin, évêque du diocèse de Nicolet, Monsieur le curé Charles-Henri Paul, curé de Ste-Victoire, procède à la bénédiction de l'établissement en ces termes:

"Nous nous sommes rassemblés ici pour demander à Dieu de bénir cette maison, où vont vivre ses enfants les plus chers: les personnes âgées. Car ce sont ces personnes qui sont le plus près de lui, le plus près de cette rencontre merveilleuse avec un père: à cause de leur âge, sans doute, mais surtout à cause de la richesse et de la beauté de leur vie intérieure acquise par une longue expérience de l'amour, du travail et de la prière.

Nous allons donc demander à notre Père de bénir, non seulement cette maison, mais aussi et surtout ceux qui vont y vivre: les personnes âgées afin qu'elles trouvent la joie et la paix au soir de leur vie; les membres de la direction afin qu'ils aient toujours le souci et les moyens d'être heureux en rendant heureux ceux qui travaillent avec eux; les mem-

*bres du personnel afin qu'ils trouvent leur joie à apporter la joie et la tendresse à ceux qu'ils approchent chaque jour et à qui ils viennent en aide d'une façon irremplaçable."*¹⁴⁹

Un buffet magnifique attend ensuite les invités, les pièces montées seraient dignes d'un grand traiteur. Chacun s'extasie.

Au cours du repas, l'un des plus vieux pensionnaires, Monsieur Euphémus René, remet à Marie-Josèphe F-Chaussé un cadeau-souvenir au nom des bénéficiaires. C'est une sculpture représentant deux mains jointes et la Directrice la reçoit avec émotion. Par la suite, cette pièce ne quittera pas son bureau où elle occupera une place de choix.

L'inauguration du Centre hospitalier, elle, se fait avant l'entrée des malades pour ne pas risquer de déranger. C'est le 1er septembre 1977 que prend place cet événement. Le député Jacques Baril représente le ministre des Affaires sociales, Docteur Denis Lazure. Cette fois encore les invités sont nombreux. Avant de passer la parole aux principales personnalités, Marie-Josèphe F-Chaussé, souhaitant la bienvenue à chacun, se plaît à souligner combien il a été agréable d'assurer le suivi de cette construction à cause de la qualité de la coopération de chaque personne impliquée et des bonnes relations qui ont toujours existé. C'était un plaisir de se retrouver au travail ensemble à chaque réunion de chantier. Avec un sourire, elle ajoute: "J'aimerais pouvoir dire que c'est à cause de la présence d'une femme mais peut-être penserait-on que j'exagère!"

Robert Caron, lui aussi, rend hommage aux constructeurs qui ont su donner un cachet particulier de tranquillité à cet hôpital, le tout se mariant parfaitement à l'environnement, sans luxe mais avec un goût qui ne se dément dans aucun des détails. Il s'adresse aux invités en ces termes:

"Nous soulignons cet après-midi l'inauguration officielle d'un magnifique édifice, un hôpital de 100 lits pour malades nécessitant des soins prolongés. Cette cérémonie marque en même temps la concrétisation d'un projet d'ensemble, d'un rêve, celui de complexe hospitalier et d'hébergement

qui, dès 1971, devait être réalisé d'une seule et même étape mais qui par la suite, comme on s'en souviendra, a dû subir plusieurs amputations et de nombreux délais. La réalisation complète pouvait encore être possible, mais par étape seulement.

Lorsque le 12 décembre 1975, nous nous réunissions pour célébrer l'ouverture du Centre d'hébergement, nous annonçons par la même occasion que la 2^{ième} étape de notre projet global était déjà en chantier, c'est-à-dire la construction de 40 logements d'habitation à loyer modique. On sait que ces habitations ne sont pas notre propriété, mais pour nous, du moment que notre but et nos objectifs sont atteints, c'est ce qui importe.

Pour compléter cet ensemble, nous formulons le voeu, en 1975, de voir se construire sans plus d'attente, cet immeuble-ci, cet hôpital qui abritera d'ici quelques jours les 100 malades chroniques qui sont actuellement dans la vieille bâtisse. C'était là notre troisième et dernière étape.

Nous devons féliciter et remercier notre architecte, Monsieur Lavigne, pour avoir su donner à cette bâtisse et à l'aménagement extérieur, ce cachet de tranquillité qui se dégage de l'ensemble, tout en tenant compte de l'environnement naturel. À mon avis, son choix des matériaux a été des plus judicieux et l'agencement très harmonieux.

Je ne ferai par l'énumération des professionnels, des sous-traitants et de toutes les personnes qui ont eu affaire à la réalisation de cette construction, ce serait risquer d'oublier quelqu'un et de ne pas rendre justice à tous. Je désire cependant souligner l'harmonie qui a régné sur le chantier durant les 12 ou 13 mois de construction. Cela dénote sûrement la compétence et la conscience professionnelle de tous ces gens et particulièrement celle de l'entrepreneur général, Monsieur Fernand Houle, et de son bras droit, Monsieur Plante. Nous vous en remercions tous.

C'est avec plaisir que je rends hommage à notre Directrice générale, Madame Chaussé. Son expérience des chantiers d'envergure lui a certainement facilité la tâche, souvent ingrate, qu'est celle d'être l'intermédiaire entre deux groupes,

d'une part le Ministère et le Conseil d'administration et d'autre part, les professionnels et l'entrepreneur. Vous avez, Madame Chaussé, un hôpital de plus à votre crédit et ce n'est pas commun.

Je remercie également tout notre personnel administratif, cadre, personnel infirmier, employés syndiqués, tous, pour la collaboration dont ils font preuve à l'occasion de ce dernier grand déménagement. Cette fois-ci nous libérons complètement la vieille bâtisse.

Les bureaux ont été déménagés en fin de semaine dernière, de sorte que lundi matin, le 29, toute l'administration prenait possession de ses nouveaux locaux. Merci à ceux et celles qui ont participé à l'opération.

Je remercie à l'avance cette fois tout le personnel affecté au service et aux soins des malades ainsi que tous les bénévoles qui viendront nous assister lorsque nous déménagerons nos 100 derniers pensionnaires.

Nous savons que les employés, comme les malades eux-mêmes d'ailleurs, subiront certains inconvénients plus ou moins graves et de plus ou moins courte durée, suite au déménagement - cependant, nous vous demandons de nous aider afin que les malades n'aient pas à souffrir de ces inconvénients et nous sommes convaincus de votre coopération.

Je veux souligner aussi l'excellent travail du personnel médical de notre institution. Il est certain qu'un local plus convenable facilitera le travail des médecins et suscitera un intérêt différent.

En terminant, permettez-moi de remercier tous les administrateurs présents et passés, qui par la clairvoyance et la persévérance, ont rendu possible la réalisation de ce merveilleux centre humanitaire."¹⁵⁰

La Directrice générale, pour sa part, tout en qualifiant l'événement d'heureux ne peut s'empêcher d'ajouter: "C'est tout de même avec un peu de nostalgie dans l'âme que nous abandonnons ce qui a été notre demeure pendant plusieurs an-

nées; on a l'impression de tourner une page importante". Le curé Charles-Henri Paul procède à la bénédiction puis le dévoilement d'une sculpture d'aluminium coulé, oeuvre du renommé Jordi Bonet, est faite par lui-même, aidé de Thérèse Caron. Cette pièce qui pèse 3,500 livres s'intitule "Oiseau d'espoir". Elle est offerte au Centre hospitalier par son Président, Robert Caron. C'est Monsieur Jacques Baril, député d'Arthabaska, qui coupe le traditionnel ruban avant que commencent les visites guidées des locaux. Cette cérémonie se termine une fois de plus par un buffet dont chacun se rappellera. Françoise Lemieux s'est surpassée et reçoit maintes félicitations. Elle est soutenue par beaucoup de bénévoles: cadres et membres de la firme de consultants apportent leur concours, le tout dans la bonne humeur, avec quelques incidents cocasses dont malheureusement les visiteurs et la direction ne peuvent profiter... Ce n'est que par la suite que la Directrice générale en aura des échos.

Cette inauguration terminée et réussie, quelqu'un parmi les directeurs s'avise de penser que peut-être il serait intéressant de faire une deuxième inauguration pour le personnel cette fois. L'idée séduit d'emblée et une semaine plus tard, le 10 septembre, c'est fête pour tous. Il faut souligner ici que le budget d'inauguration avait été fourni par une collecte chez les professionnels, l'entrepreneur, les sous-traitants, et qu'à cause de l'entière préparation au centre, à cause du bénévolat qui a permis de ne pas engager de personnel supplémentaire, il est resté un montant disponible. C'est cette somme qui permet de préparer une deuxième réception et, pour la réaliser, l'ensemble des cadres se met à la disposition de Françoise Lemieux... C'est ainsi que le samedi matin, dès neuf heures, les directeurs peuvent être vus s'affairer dans la cuisine, exécutant consciencieusement les ordres de leur patronne de la journée! D'autres cadres se joignent progressivement à eux et tout est prêt en temps voulu, aussi bien présenté que la 1ère fois, Françoise Lemieux ayant congelé certaines pièces montées pour les ressortir à cette occasion.

Cette soirée est un succès et peut se prolonger puisqu'aucun malade n'est encore présent. Une telle manifestation est certainement une occasion privilégiée de resserrer les liens entre tous les membres de la "famille" du personnel, quelle que soit sa place dans l'organisation. Avec la chaleur qui est la

sienne, Robert Caron, en s'adressant au personnel réuni, sait le souligner:

"Cette rencontre, à mon point de vue, revêt un caractère tout à fait différent de celle de la semaine dernière..."

Aujourd'hui, c'est une fête de famille, et si on accepte de s'entraider, comme des frères et soeurs dans une famille, le travail devient plaisant..."

Alors aujourd'hui, nous désirons vous rendre hommage à vous tous, tout le personnel, syndiqué et personnel de direction..."

C'est un hommage à une équipe qui se dévoue au service des personnes âgées, des malades et des malades pas comme les autres, ce sont pour la plupart des invalides, donc des gens qui dépendent entièrement de nous..."

On pourrait dire... vous êtes payé pour le faire ce boulot... ce serait vrai... mais il y a plusieurs façons de s'acquitter d'une tâche, de ses responsabilités, toutes aussi importantes les unes que les autres... il y a la façon mécanique, le robot qui bouge, sans savoir pourquoi... mais doit être là... il y a aussi la façon humaine, on y met son coeur, son énergie, on ressent les besoins, les inquiétudes de celui et de celle qui demandent à être protégés, on y met de la charité, de l'amour... et je pense sincèrement que c'est ce que vous faites.

Il y a, bien sûr, des écarts, des bouleversements, des accidents de parcours, et ça c'est la vie... mais en général... ici... c'est beaucoup mieux que ça, et c'est pour cela qu'aujourd'hui, je saisis cette occasion pour vous féliciter... vous remercier... et vous encourager à continuer... à toujours avoir à l'esprit le but de l'institution qui vous emploie... et ne jamais oublier... qui vous servent... qui vous protègent... et qui vous risquent de faire souffrir, non seulement physiquement mais surtout moralement.

D'ici quelques jours, le vieil immeuble passera à l'histoire. Plusieurs d'entre vous y laisseront un peu de leur coeur. L'ironie du sort veut que j'aurai probablement à autoriser la démolition de la vieille bâtisse, du moins la plus vieille par-

tie, justement celle qui fut construite il y a plusieurs années, par mon grand-père Caron, pour les Frères du Sacré-Coeur.

Consolons-nous en nous disant... qu'ici tout sera plus facile, plus confortable, pour vous tous, comme pour les malades et sachons apprécier ce qui est maintenant à notre disposition. Pour ma part, j'ai beaucoup de plaisir à participer à vos délibérations. N'oublions pas qu'un jour, ce sera peut-être notre tour..."¹⁵¹

Le goût des fêtes est vivace au Centre Hospitalier des Bois-Francis mais il deviendrait certainement fastidieux pour le narrateur comme pour le lecteur de toutes les raconter...

Soulignons cependant que tout est prétexte à aller chercher le concours de personnes ou organismes extérieurs pour enrichir la vie sociale des malades et pensionnaires: grandes fêtes religieuses ou civiques, visiteurs importants, anniversaires de centenaires, etc...

CHAPITRE 22

CRISES DE CROISSANCE ET MATURITÉ

En 1976, les plaintes déposées au Conseil régional des services de santé et des services sociaux soulignaient, non à tort, l'absence de services de réadaptation pour les malades. Bien sûr, Denyse Bergeron, chef de l'occupation thérapeutique, faisait des efforts considérables pour rejoindre par ses activités le maximum de bénéficiaires mais ses interventions ne pouvaient qu'être, compte tenu du nombre de bénéficiaires, axées sur les groupes.

Dès le déménagement de l'hôpital Ste-Anne, une monitrice en occupation thérapeutique lui est adjointe, ayant comme principal mandat de tenter de trouver des occupations à la mesure des grands malades. Les résultats sont encourageants: le nombre des malades impliqués augmente régulièrement.

D'autre part, en mars 1977, une technicienne en réadaptation physique est engagée et dès ce moment, des traitements commencent à être donnés. Plus tard, au moment du déménagement, ce service s'enrichit à la fois d'une physiothérapeute et d'un équipement beaucoup plus adéquat.

Bientôt, un physiatre, le docteur Henri-Paul Baril, viendra superviser le travail de l'équipe de réadaptation.

Mais si la poursuite de l'autonomie des bénéficiaires revêt une importance capitale pour la directrice générale, il est un autre domaine qui, à ses yeux, doit retenir une très grande attention: il s'agit de l'orientation, la motivation, la formation et le perfectionnement du personnel... Très tôt, dès 1974, des tentatives d'organiser ce service sont faites, malheureusement sans un bien grand succès en dehors des activités d'orientation. C'est en juin 1977, avec l'engagement du psychologue Jacques Proulx, que ce service prend vraiment la forme désirée. Dès la première année, après avoir traversé une période d'exploration du milieu, de recherche des ressources internes et externes, plusieurs cours sont élaborés en fonc-

tion des besoins décelés et en s'assurant par une évaluation approfondie des retombées dans les services. Petit à petit une prise de conscience des besoins de la clientèle âgée et malade à long terme, de ses caractéristiques, de l'approche qu'il faut développer, s'effectue. Cela a pour résultat de transformer littéralement l'ambiance de travail et la qualité de l'attention portée aux bénéficiaires. De plus, le conseiller en formation devient celui que l'on consulte pour trouver la solution chaque fois qu'il faut régler des problèmes humains. Il est bien vite débordé!

D'autres services se réorganisent peu à peu: les communications avec l'installation au nouveau centre hospitalier d'un équipement ultra-moderne, le premier du genre dans la région; l'entretien ménager avec l'engagement en juin 1976 d'un chef de service, Léonard Morin, remplacé l'année suivante par Gilles Gagné.

Enfin, en entrant dans les nouveaux locaux, l'établissement peut envisager les services de dentisterie puisqu'une salle est parfaitement équipée. Deux dentistes sont engagés par la suite à raison de deux vacations mensuelles chacun, ce qui permet de pouvoir offrir des soins dentaires gratuits (à l'exception des prothèses) à toute la clientèle interne et externe.

L'équipe de direction est également en évolution. Lorsqu'en mars 1976, Richard Fortier, le Directeur des finances, quitte son poste, il est assez rapidement remplacé par Claude Bernard qui arrive directement du Ministère des Affaires sociales. Son expérience comme représentant financier d'établissement sera précieuse pour finaliser l'organisation financière et notamment fermer, sur le plan des coûts, les dossiers construction rendus fort complexes, surtout en ce qui concerne le premier, par les multitudes tergiversations avec les différents professionnels, les changements effectués en cours de construction, etc... Un an plus tard, c'est J. Raymond Dumas, Directeur du personnel, qui quitte son poste. Cette fois, c'est dans le système privé que son successeur, Roger Dulude, est recruté. Sa capacité d'observation et d'analyse lui permettra de sa familiariser avec une rapidité surprenante

avec la réalité de l'organisation hospitalière et la complexité d'une convention collective volumineuse.

Les différents services hospitaliers qui se sont développés: Admission-Archives, Occupation thérapeutique, Pharmacie, Réadaptation, Pastorale, sont jusqu'au printemps 1977 supervisés par la directrice des services infirmiers tandis que la directrice générale garde sous sa responsabilité le service alimentaire et le Centre de jour.

À l'occasion de l'invalidité de la coordonnatrice de jour du Centre hospitalier, Colette Nobert propose d'abolir ce poste et de le remplacer par un Directeur des services hospitaliers qui pourra superviser l'ensemble de ces services. Pierre Lemieux est alors engagé pour occuper ce poste le 1er août 1977.

Enfin, le 1er janvier 1978, le docteur Thérèse Martel-Jutras vient remplacer le docteur Pierre Dugal qui ne peut assurer une disponibilité suffisante et remplir toutes les fonctions que l'on désire voir remplies par le Directeur des Services professionnels. Elle veillera notamment au développement et au fonctionnement adéquat du Conseil des médecins et dentistes et de ses comités. Le nombre de médecins à la disposition des bénéficiaires a d'ailleurs doublé avec la réorganisation.

En ce qui concerne le Conseil consultatif du personnel clinique, à l'exception d'une courte période, il demeure assez actif depuis sa formation en 1974. Plusieurs projets visant une meilleure qualité professionnelle sont parrainés par lui et ses comités font un travail intéressant.

L'équipe est donc complète, les principaux services organisés: il ne reste qu'à consolider et développer. C'est ce que l'on s'appliquera à faire pendant les années futures. Tout en reprochant parfois aux travailleurs de la première heure qui ont dû souvent prendre des décisions rapides, unilatéralement, pour ne pas prendre de retard, d'avoir tous leurs dossiers dans la tête, les nouveaux venus ont à coeur de comprendre, de s'intégrer, de participer à l'avancement général...

Cette équipe apprend à travailler ensemble, à s'épauler, à faire corps: les résultats sont là!

Enfin, symbole d'une autre étape terminée, le Conseil d'administration décide le 24 janvier 1977 de demander des lettres patentes supplémentaires en vue de simplifier le nom. C'est ainsi que le 22 juin 1977, ces lettres patentes sont obtenues et que le terme d'Ermitage, cher à certains, abhorré par d'autres, sera perdu définitivement pour devenir le Centre Hospitalier des Bois-Francis à compter du 1er janvier 1978.

CHAPITRE 23

RELATIONS DE TRAVAIL

Le 8 septembre 1972 modifie l'accréditation syndicale en y changeant le nom de l'employeur en "L'Ermitage des Bois-Francis Inc."¹⁵² Par la suite, demande est présentée à l'effet d'inclure dans l'unité d'accréditation les téléphonistes et employés de bureau. La non communauté d'intérêt est plaidée par l'employeur. Ce point est retenu par le commissaire-enquêteur qui décide d'accorder une autre accréditation regroupant "toutes les téléphonistes et employés de bureau, salariés au sens du Code du travail". Par la même occasion, le nom de l'employeur est changé pour Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis.¹⁵³

L'acquisition de l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) Inc. entraîne la fusion des deux accréditations d'employés généraux. Le 12 novembre 1975, le Commissaire-enquêteur décide de les fusionner pour représenter "tous les employés salariés au sens du Code du Travail à l'exception des infirmières licenciées et des employés de bureau". Le nouveau nom du Syndicat est le suivant: "Syndicat des salariés du Centre hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis de Victoriaville (C.S.N.)". Les employés de bureau conservent donc leur propre accréditation.¹⁵⁴

En 1978, les Secrétaires de direction, qui ne sont pas intégrées dans l'accréditation des employés de bureau, décident de demander leur propre accréditation et en mai 1978 l'obtiennent pour représenter "Toutes les secrétaires de direction, salariées au sens du Code du Travail, à l'emploi du Centre Hospitalier des Bois-Francis".¹⁵⁵

Par ailleurs, le 22 septembre 1978, une nouvelle décision est rendue à l'effet d'accréditer le Syndicat des Salariés du Centre Hospitalier des Bois-Francis de Victoriaville pour représenter d'une part "toutes les infirmières et infirmiers diplômés et/ou licenciés, salariés au sens du Code du Travail," et d'autres part "tous les techniciens(nes) qui détiennent un diplôme d'études collégiales, salariés au sens du Code du Travail à l'exception de ceux déjà accrédités", en deux accréditations distinctes.¹⁵⁶

Comme la plupart des institutions du réseau des Affaires sociales, l'établissement va faire face occasionnellement à quelques débrayages. La situation est toujours excessivement difficile à vivre puisqu'il ne peut être question de diminuer le pourcentage d'occupation, compte tenu de la qualité des bénéficiaires et que, d'autre part, le nombre de cadres est restreint. Le débrayage de 1974 aurait certainement pu être évité si tout le personnel avait possédé une information complète et objective: le lundi 30 septembre 1974, un employé de l'entretien ménager démissionne. Deux jours plus tard, le 2 octobre, accompagné du Président du syndicat et du conseiller technique syndical, il vient réclamer sa lettre de démission. Compte tenu du dossier de l'employé, il n'est pas question de répondre d'emblée, sans réflexion préalable. Une réponse sera donnée le vendredi, après le retour du Président du Conseil d'administration. Sans attendre, le personnel est convoqué en assemblée spéciale et un vote de grève se prend. La raison invoquée est: manoeuvre anti-syndicale; des informations négatives ont été données au futur employeur qui refuse maintenant d'engager. Le jeudi 3 octobre, débrayage général à 8h15 à l'exception du chauffeur de bouilloires, de la téléphoniste, d'un employé de bureau et d'une auxiliaire en nursing. Les manifestations se poursuivent tout au long de la journée. Pendant ce temps-là, les cadres aidés des infirmières non syndiquées et de quelques bénévoles qui ont réussi à entrer, assurent les services auprès des malades.

Plusieurs rencontres se font avec les représentants syndicaux au cours de la journée et dans la nuit. Enfin, à 1h15, le personnel entre au travail.

Dans la journée du vendredi, les discussions continuent et l'après-midi une rencontre des membres disponibles du Conseil d'administration et des directeurs est tenue. Ils étudient les faits et concluent:

1. *"L'employé a donné sa démission volontairement.*
2. *Il est normal de donner des références à un autre employeur. Celles qui ont été données étaient objectives et même incomplètes car les avertissements ou avis disciplinaires rejetés n'ont pas été mentionnés.*

3. *Aucune pression n'a été faite sur l'employeur possible. Celui-ci disposait d'une période de probation de trois mois et avait amplement le temps de juger si son employé se sentant plus à sa place dans un nouveau milieu pouvait donner entière satisfaction.*
4. *Au moment du débrayage, aucun refus n'avait été donné à la demande de retrait de la lettre de démission. Compte tenu du dossier de l'individu concerné, nous préférons pouvoir prendre l'avis du Président du Conseil d'administration. La réponse était promise pour le vendredi 4 au plus tard.*
5. *Les membres disponibles du Conseil d'administration, les directeurs et le chef de service ont étudié attentivement son dossier. Unanimement ils étaient d'accord pour affirmer que son engagement syndical ne pouvait être la cause d'un non réengagement. Unanimement également ils ont été d'accord pour ne pas le reprendre à notre emploi à cause des nombreux reproches qui pouvaient lui être adressés.*
6. *Compte tenu de la situation, afin de lui permettre de se retrouver du travail et dans un esprit de conciliation, il lui a été offert une indemnité équivalente à deux mois de salaire (arrondie à 1 000,00\$ afin de régler également les griefs en suspens)."¹⁵⁷*

L'offre de règlement faite, un débrayage se déclare à nouveau, de 17 à 19 heures, puis le calme s'établit pour la fin de semaine. Le lundi 7 octobre, nouveau débrayage de 11 à 13 heures. D'autres discussions s'engagent et finalement, à 23h40, avis est donné par téléphone de la part du conseiller syndical qu'il n'y aura plus d'arrêt de travail.

L'entente signée le 11 octobre stipule que tous les avis disciplinaires distribués suite aux débrayages sont annulés et retirés du dossier, qu'aucune sanction ni mesure disciplinaire ne sera prise, que l'employé concerné recevra une indemnité de 1 000,00\$. Ainsi, des employés de bonne foi mais mal informés sur le fond du litige auront perdu plusieurs heures de rémunération pour soutenir l'un des leurs dont beaucoup d'entre eux se plaignaient à répétition et qui a été le seul à gagner

quelque chose, pour obtenir une paix sociale, puisqu'il ne pouvait être question de payer des heures non travaillées à ceux qui avaient débrayé.

Au printemps 1975, nouvelle alerte! Cette fois, il s'agit de débrayages périodiques visant à obtenir congé une fin de semaine sur deux alors que la convention stipule une sur trois!

Le mercredi 28 mai, l'exécutif du syndicat fait la demande à 10 heures. À 11 heures, les employés quittent leur travail jusqu'à 14 heures. Rapidement, tous les cadres et le personnel non syndiqué disponibles se divisent dans les unités pour assurer les repas aux pensionnaires et malades. Immédiatement, un avis est donné au personnel afin de s'assurer que chacun est bien au courant:

"Suite à la rencontre de l'exécutif de votre syndicat, je désire, afin que chacun soit parfaitement informé, vous faire part de notre position en ce qui concerne les fins de semaine.

- 1) *La convention stipule que nous devons donner une fin de semaine sur trois au minimum.*

Il ne peut donc nous être reproché de ne pas appliquer la convention.

- 2) *Tout changement à l'esprit de la convention ne doit pas se faire localement mais être confié à la table provinciale des négociations qui s'amorce.*
- 3) *Tous les établissements du réseau ont reçu hier par téléphone un avis de bien vouloir ne rien changer aux conditions actuelles de travail. Vos négociateurs provinciaux en ont été prévenus vendredi dernier.*
- 4) *Tout changement dans les horaires de travail implique des déboursés que le Ministère des Affaires sociales ne reconnaîtra pas au budget (On peut compter en moyenne la nécessité d'une journée à payer supplémentaire par employé qui bénéficie actuellement d'une fin de semaine sur trois).*

En conséquence, je vous demande de bien réfléchir avant de poser des gestes que vous risquez de regretter.

Je vous rappelle que tout débrayage est illégal et entraînera une coupure de salaire.

Enfin, je vous redis que quoique je tienne au maximum à la tranquillité des pensionnaires et au bien-être de tout le personnel en général, je ne pourrai absolument pas répondre par l'affirmative à votre demande."¹⁵⁸

Par la suite, les débrayages se poursuivent.

29 mai:	10h45 à 11h15
30 mai:	15h45 à 17h00
31 mai:	9h00 à 9h45
1er juin:	9h15 à 12h00
2 juin:	13h00 à 14h00
6 juin:	15h45 à 17h00
7 juin:	7h30 à 8h30
8 juin:	7h30 à 8h30 10h30 à 10h45

Il est à noter que des débrayages surviennent deux fois de suite. Une pyramide de téléphone est donc prévue et, en un temps record, les cadres sont sur les lieux pour prendre la relève. Aucun accident n'est heureusement à déplorer. Il est plus facile de faire face sans danger pour de courtes périodes! Le 6 juin, la directrice générale va elle-même rencontrer le personnel réuni dans la grande salle de l'Ermitage. Elle leur explique qu'il est absolument impossible de répondre à la demande, à l'exception du service alimentaire à cause de la présence de personnel à temps partiel. Elle mentionne également qu'au fur et à mesure des départs de personnel régulier, une restructuration sera tentée pour permettre de donner le maximum de satisfaction. Deux jours plus tard, les arrêts de travail cessent.

Lors de la convention collective suivante, cette demande sera acquise dans un délai d'un an après la signature qui se fait au niveau provincial le 23 août 1976.¹⁵⁹

Le débrayage le plus difficile à vivre (à l'exception de celui de 1970) est sans contredit celui du printemps 1976, à cause de sa durée, dans le cadre des négociations provinciales de convention collective, donc sur lequel l'organisation locale n'a aucune emprise. Dès le début de janvier 1976, des moyens de pression sont mis en oeuvre qui vont du sabotage aux déguisements de tout genre, de l'avis d'absence, alors que la personne se présente normalement, à l'annonce d'une bombe dans les locaux désaffectés de l'hôpital Ste-Anne nécessitant une fouille complète par la police provinciale! Cependant, ce n'est que le 22 mars que se présente le 1er arrêt de travail. Dès 6h45, l'absence du premier employé à entrer au service alimentaire est constatée et, par la suite, n'entreront que quelques personnes autorisées par le syndicat, soit 16 employés.

Les services essentiels (49 employés) déterminés par décision du Commissaire-adjoint aux services essentiels le 16 février 1976, ne sont donc pas respectés. Cependant, le personnel de bureau, une auxiliaire et deux préposés entrent contre la volonté du syndicat. Il en est de même le 25 mars 1976.

Le 5 avril, le personnel accordé par le syndicat est encore diminué et le débrayage se poursuivant en soirée et la nuit, aucun employé ne se présente, à l'exception du chauffeur de bouilloires.

Le 6 avril, une injonction provisoire est accordée par le juge Pierre Côté enjoignant de respecter la décision sur les services essentiels. Le soir du 7 avril, au cours d'une assemblée syndicale, le non-respect de l'injonction est décidé. D'autre part, onze employés qui ont bravé le syndicat sont suspendus en guise de représailles.

Le 8 avril, le piquetage est mis en place dès 0h15 par des employés de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Ce jour-là, aucun personnel n'est accordé pour les services essentiels mais les employés suspendus par le syndicat continuent à se présenter. Les cadres, eux, sont installés en permanence au Centre, couchant dans les locaux désaffectés, certains durant toute la période de débrayage. La grève se poursuit le soir, la nuit et durant la journée du vendredi. Ce n'est qu'à 17 heures, le 9 avril, que le personnel, recevant l'avis d'injonction interlocutoire, décide de rentrer au travail.

Les membres de la direction respirent car déjà, après 48 heures, les cadres en place s'épuisent, certains ne prenant que peu de sommeil. Environ 45 personnes seulement sont disponibles (incluant les dissidents ayant bravé la ligne de piquetage) pour assurer les soins et services aux 250 bénéficiaires divisés dans deux bâtiments, nécessitant de maintenir deux services alimentaires. Il a donc fallu penser à établir des équipes de douze heures et même plus dans quelques cas! Or, les services essentiels devaient être assurés par 49 employés selon la décision de M. Gilles Fontaine, Commissaire-adjoint aux services essentiels, en plus des cadres et des infirmières non syndiquées. À minuit, si la situation avait continué, le Président du Conseil d'administration devait lui-même venir prêter main forte car le manque d'hommes pour donner les soins commençait à se faire cruellement sentir.

Dans la journée, quelques bénévoles de l'Age d'Or viennent aider, pour les repas notamment. Il y a cependant du retard et les repas ne sont pas toujours chauds. Dans l'ensemble, les soins sont effectués mais quelquefois trop vite, avec des risques d'erreurs, des malades doivent rester couchés, les soins d'hygiène sont restreints au minimum.

Cette situation de débrayage est toujours la cause chez les malades d'une certaine inquiétude, de pleurs, d'angoisse même chez certains qui ne peuvent oublier qu'il y a eu 1970!

En 1978, une situation conflictuelle menace de se développer. Le personnel quitte son service le 11 avril durant environ 30 minutes, demandant à voir la directrice générale qui est absente, ce qui amène une nouvelle absence du service le lendemain. La directrice générale accepte de les rencontrer, fait le point sur la situation, conseille de laisser le tribunal du travail régler le dilemme et, par la suite, la situation se rétablit sans autre perturbation des services.

Ces périodes de tension, difficiles à vivre, font certes partie de l'histoire de l'établissement. Il faut cependant souligner que ce sont des périodes exceptionnelles et que, dans l'en-

semble, règne la volonté de travailler en coopération, dans un climat de confiance. La collaboration du personnel est généralement acquise. Nous en donnons pour preuve toutes les réalisations des dernières années qui n'auraient pu être menées à bien sans une volonté collective bien affirmée.



Ermitage St-Joseph



La chapelle à l'Ermitage St-Joseph

Salle des dames âgées



Réfectoire des dames

Chambre privée





Première chorale (1975)



Dernière messe de minuit (1976) à l'Ermitage



Dernière messe de minuit (1976) à l'Ermitage



Dernière messe de minuit (1976) à l'Ermitage



Kiosque à l'arrière de l'Ermitage St-Joseph



Le dôme de l'Ermitage St-Joseph



Première pelletée de terre - Centre d'accueil d'hébergement



Le nouveau Centre Hospitalier



Le déménagement au nouveau Centre d'accueil



Ouverture officielle - Centre d'accueil en présence du député l'Honorable Jean Gilles Massé



Noël au Centre d'accueil 1976



M. Euphemius René remet un souvenir à la directrice générale au nom de tous les bénéficiaires



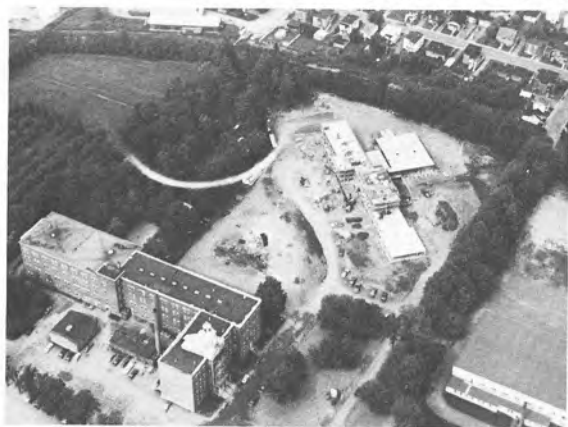
Déménagement des malades de l'Hôpital Ste-Anne - dortoir de transition



Signature du contrat de construction du Centre Hospitalier



Première pelletée de terre - Centre Hospitalier



Construction du Centre Hospitalier



Inauguration du Centre Hospitalier en présence du député Jacques Baril



Déménagement des malades au Centre Hospitalier



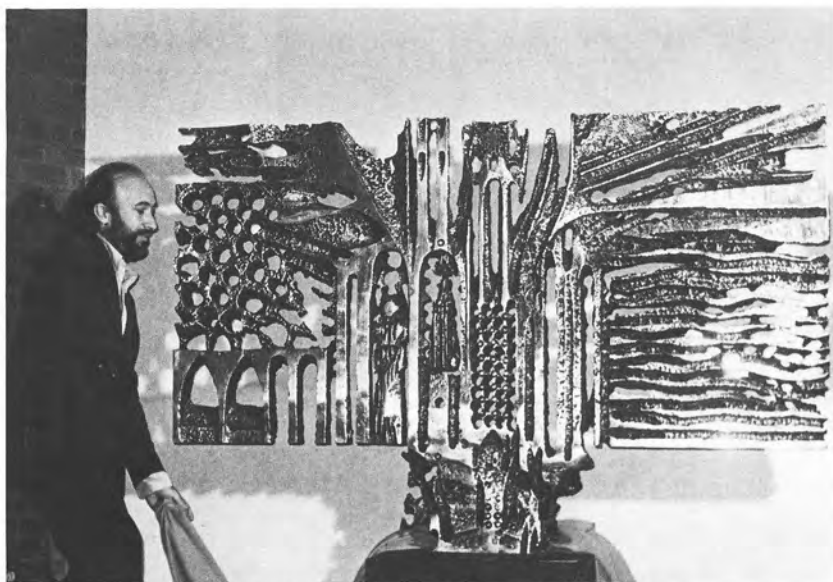
L'accueil des malades au nouveau Centre Hospitalier



Après la tempête - l'abandon du vieil Ermitage



Le nouveau Centre d'accueil



L'oiseau d'espoir - JORDI BONET
don de Robert Caron - Hall d'entrée - Centre Hospitalier.



Mme Chaussé en présence du député Baril, M. et Mme Caron et le sculpteur Guy Gaudreault



Notre premier médecin Dr. Georges Edouard Roy et son épouse



Rachel Poirier - première bénévole à faire 500 heures de bénévolat dans une année



Monseigneur Albertus Martin - rencontre chanoine Armand Foucault bénéficiaire du Centre d'accueil.

4ième partie:

**LE CENTRE HOSPITALIER
DES BOIS-FRANCS**

CHAPITRE 24

MISSION ET BUTS POURSUIVIS

S'appuyant sur la loi sur les services de santé et les services sociaux, le Centre Hospitalier des Bois-Francs se reconnaît la mission suivante:

- 1) *La prise en charge de malades nécessitant des soins à long terme pour prévention, diagnostic, traitement et réadaptation;*
- 2) *La prise en charge de personnes en perte d'autonomie en raison de leur âge et (ou) de leurs déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales, ne nécessitant pas cependant les ressources spécifiques d'un milieu hospitalier.*

Selon cette mission, les buts poursuivis sont donc les suivants:

- 1) *L'accueil dans sa section soins prolongés de malades nécessitant des soins à long terme pour diagnostic, traitement et réadaptation;*
- 2) *L'accueil dans sa section centre d'accueil d'hébergement des adultes des deux sexes dont la perte d'autonomie physique, psychologique et (ou) sociale ne leur permet pas de rester seul ou dans un milieu familial normal;*
- 3) *Le maintien à domicile des âgés et (ou) malades à long terme dont l'autonomie diminuée permet cependant d'envisager cette alternative, en les aidant à régler les problèmes auxquels ils sont confrontés et en leur procurant sur une base externe les soins et services requis par leur état;*
- 4) *La sécurisation de cette clientèle externe par la mise sur pied des mécanismes appropriés;*
- 5) *Des services professionnels de qualité aux pavillons et familles d'accueil s'il y a lieu.*

CHAPITRE 25

PHILOSOPHIE ET APPROCHE PROFESSIONNELLE

Il y a 20 ans, le malade chronique était en général, au Québec, un incurable pour lequel il avait été décidé une fois pour toute qu'on ne pouvait rien faire... Il lui était fourni un parking, un "mouroir" où il n'avait plus qu'à attendre de s'éteindre à plus ou moins brève échéance.

Entre-temps, s'il avait de la chance, il était entouré d'un personnel "sympathique" à ses malheurs qui essayait de combler ses désirs dans la mesure de ses moyens très limités, d'adoucir son sort mais à qui il ne venait pas à l'idée de lutter contre cette chronicité, d'essayer d'obtenir une amélioration si minime soit-elle, de trouver un moyen de redonner un sens à sa vie, de réadapter au moins partiellement, de revaloriser!

Or, lorsque la réadaptation est évoquée, elle fait penser immédiatement action spectaculaire, reprise d'une vie active dans la société, vie autonome... C'est bien sûr le principal but poursuivi par les centres de réadaptation... Lorsque, par contre, la réadaptation en centre hospitalier de soins prolongés est mentionnée, certains restent sceptiques... Pourtant, au Centre hospitalier des Bois-Francs, la passivité est refusée. Condamner des malades à une vie de morts vivants ayant perdu toute personnalité et tout pouvoir sur leur vécu est inconcevable! L'approche privilégiée est une approche de soins actifs, axés parfois sur la réinsertion dans un milieu moins médicalisé mais, plus souvent encore, sur l'adaptation qui permettra qu'une vie, toute institutionnelle qu'elle soit, soit plus satisfaisante, plus valorisante.

Dans ce cas, il s'agit tout simplement d'améliorer la qualité de vie du malade en lui permettant de réaliser lui-même des activités aussi simples que se lever seul, faire sa toilette, s'alimenter, etc... Après lui avoir permis de retrouver le contrôle des fonctions perdues, la réadaptation vise à lui permettre de redevenir créatif, les intervenants du Centre Hospitalier étant convaincus que VIVRE nécessite de ne pas s'arrêter et attendre passivement, de faire des projets. Etre créatif, c'est le pro-

pre de l'être humain vivant. Personne n'est dépourvu complètement de créativité mais il peut arriver que les possibilités soient bloquées ou non développées. En permettant au malade des réalisations en rapport avec ses possibilités, on l'encourage à se dépasser toujours plus, il lui est fait don d'un but, d'une raison de rester en vie.

Voir l'équipe qui l'entoure s'occuper de sa réadaptation encourage le malade, lui permet d'ASPIRER à quelque chose de mieux.

Cette réadaptation ou adaptation globale demande des habiletés dans des domaines parfois très différents qui viendront se compléter.

C'est ainsi que les professionnels de réadaptation physique, après avoir évalué le potentiel de réadaptation du malade, visent à améliorer ses possibilités physiques par des exercices, de la thérapie manuelle, l'application de la chaleur, du froid, l'utilisation de l'eau, de l'électricité, etc... L'ergothérapeute, elle, favorise le développement moteur de la personne, éveille ses perceptions, vise à développer ses capacités intellectuelles. Elle est soutenue dans ses efforts par le service d'occupation thérapeutique qui peut offrir au malade des occasions d'exercer ses nouvelles aptitudes.

Cependant, tous ces efforts pourraient être totalement inefficaces si l'équipe de soins ne venait pas renforcer les actions entreprises. Si l'autonomie était visée pour la toilette ou pour les repas, par exemple, et que le personnel soignant ne favorise pas les efforts du malade, préfère agir pour lui, tous les efforts des thérapeutes seraient vains et l'insécurité du malade augmenterait. Ne se sentant pas appuyé par ceux qui le côtoient journallement, il se découragerait, abandonnerait l'effort.

L'effet pourrait, de même, être aussi négatif si, alors que la diminution de la dépendance aux médicaments était recherchée, l'un ou l'autre des membres de l'équipe "n'embarquait" pas. Une diminution de somnifères ou de tranquillisants implique le vouloir de tous: médecin, personnel infirmier, ergothérapeute ou personnel de l'occupation thérapeutique, puisqu'il devient important de générer une certaine fatigue physique par une recrudescence d'activités...

Dans un autre ordre d'idées, une action visant à réadapter les fonctions intestinales devra amener la participation de la diététiste qui prévoira un menu en conséquence et parfois le personnel de réadaptation physique pourra tenter de favoriser le péristaltisme par des exercices appropriés. Enfin, il est important que toute action amorcée par l'équipe de jour soit bien expliquée à celle du soir et de la nuit pour assurer une continuité sans faille risquant de diminuer la qualité des résultats.

Conscients de tous ces aspects de l'importance de la multidisciplinarité au Centre hospitalier des Bois-Francs, le cas de chaque malade est étudié individuellement et la communication entre les professionnels est réalisée pour permettre de collaborer et oeuvrer dans le même sens.

Il ne faut cependant pas se contenter de traiter un corps malade, il faut aussi prendre soin de l'être dans son entier.

La maladie entraîne une diminution de certaines fonctions et, par réaction, le développement exagéré d'autres facultés, ce qui peut entraîner un déséquilibre fortement perturbateur pour le malade. C'est souvent un développement très intense de son émotivité: le manque d'affection devient l'équivalent d'un manque de drogue terriblement ressenti: le malade contrôle très mal son émotion. Il devient hypersensible à tout ce qui lui apparaît une attaque à son "moi" affectif ou tout simplement lorsque son entourage ne répond pas à ses exigences; il idéalise le passé et ne comprend pas ce qu'il croit être un changement d'attitude de sa famille et de ses amis. Il est d'ailleurs réel que, dans certains cas, la famille, aussi démunie que son malade, mal préparée à faire face, ne présente pas elle-même l'équilibre nécessaire, peut justifier les appréhensions du malade. Il devient alors encore plus important que ceux qui l'entourent journallement soient aptes à compenser. Il est indispensable que le personnel travaille à le rééquilibrer, à éviter l'appauvrissement affectif, à compenser par une présence attentive et amicale. Le soignant doit savoir écouter, tenter de comprendre. Il doit encourager toutes les formes d'expression du malade: agressivité, découragement, espoir, résignation, acceptation... Il doit aussi, si nécessaire, se charger de faire le lien avec la famille pour l'aider à comprendre, expliquer, favoriser toutes formes de relations (visites, téléphones, sorties, activités spéciales).

Mais ce rôle d'écoute, de compréhension, de conseil, de support, est parfois terriblement difficile à jouer. Le soignant ne pourra parfaitement l'assumer que s'il est lui-même en parfait équilibre, s'il aime ce qu'il fait, s'il est heureux.

C'est pourquoi le Centre hospitalier des Bois-Francs met tant d'emphase sur la formation et le perfectionnement du personnel. Encore plus qu'ailleurs, les CHSP ont besoin de personnel capable de comprendre, d'évaluer une situation, de trouver la façon d'y réagir, la parole ou le geste approprié. C'est un rôle souvent ingrat et difficile. Il est donc d'autant plus important de bien y être préparé: il faut être persuadé de la nécessité de prendre soin de l'être malade dans son entier car, être malade, "c'est être autre: autre dans son "moi", dans son corps, dans ses rapports au temps et à l'espace, dans ses relations au monde environnant et aux personnes qui en font partie."¹⁶⁰

Bien préparé à son rôle, convaincu de cette réalité, le personnel soignant de toutes les disciplines, à tous les niveaux, va tenter d'aider le malade à s'ajuster à toutes ces nouvelles dimensions de sa vie. Cela signifie une préoccupation attentive et soutenue concernant l'insertion du malade dans le temps (quel jour, quel mois, quelle saison il vit) et l'espace (son unité, l'établissement, la ville). Pour ce faire, l'équipe tentera de lui donner des points de repères.

Ceci signifie, enfin, évaluer tout ce que le malade ressent suite à son changement existentiel radical, l'aider à se redéfinir face à lui-même, dans ses rapports avec son environnement, avec le personnel, sa famille, ses amis, la société en général. Il faut l'aider à élargir ses préoccupations, dépasser les barrières de sa chambre, de son unité, de son hôpital...

En résumé, la grande préoccupation est de tendre à lui redonner son unicité personnelle (tant corporelle que subjective), faire le point entre son vécu passé, celui présent et le futur en y donnant un nouveau sens. Ceci se réalise, tant par la qualité de l'accueil que par les soins dépassant l'administration pure et simple d'une thérapeutique ou des exercices visant une récupération fonctionnelle, mais aussi par une politique d'information complète sur la médication, les examens, le traitement, le diagnostic, etc...

Cette information vise à permettre au malade de COMPRENDRE et d'AGIR. Tout en diminuant son angoisse, son insécurité, sa dépendance physique, psychologique et affective, il faut lui redonner du POUVOIR sur sa maladie.

CHAPITRE 26

QUALITÉ DE VIE ET VIEILLISSEMENT

Depuis déjà un certain nombre d'années, l'idée que l'idéal pour une personne vieillissante est l'installation dans un centre d'accueil le plus tôt possible pour être sûre d'y obtenir une place et d'y attendre patiemment la mort, a heureusement sensiblement regressé...

Les professionnels de la santé et des services sociaux d'abord, les familles des âgés et le reste de la population ensuite, ont enfin compris que la prise en charge trop absolue d'un individu a pour conséquence sa diminution encore plus rapide d'autonomie... On a cessé de penser que le travail fourni durant toute une vie donnait un droit absolu à se faire servir, mater, évitant le moindre mouvement et s'acheminant ainsi graduellement vers l'impotence!

Au Centre hospitalier des Bois-Francis, les professionnels et la direction de l'établissement adoptent des objectifs en accord avec cette philosophie de participation des personnes vieillissantes pour conserver le plus longtemps possible leur autonomie. C'est ainsi que le maintien à domicile est favorisé le plus longtemps possible grâce aux services externes du Centre de jour et à sa collaboration avec les différents organismes concernés du milieu. Non seulement la personne vieillissante est encouragée à demeurer dans son intérieur, ce "home" qui reflète son image, son passé, ses souvenirs, mais aussi les professionnels cherchent à favoriser le maintien ou le renouveau de son intégration sociale dans son quartier, dans sa ville, en la stimulant à accepter de nouveaux rôles, en luttant avec elle contre l'isolement qui la guette si elle ne fait pas l'effort nécessaire. Cependant, parce que la personne du 3^{ème} et surtout du 4^{ème} âge a souvent peur, peur de la solitude, peur d'être surprise par la maladie, peur de ne pouvoir recevoir les soins adéquats si le besoin s'en fait sentir, une réponse en tout temps lui est assurée, un conseil ou quelqu'un pour lui venir en aide est disponible si nécessaire.

Il arrive qu'une personne inscrite au centre de jour a vu son état s'améliorer, qu'elle ne nécessite plus de support actif... Parce que le centre de jour veut à tout prix éviter de devenir

un genre de club social, le dossier est fermé, quelquefois temporairement seulement. La personne est alors référée à d'autres instances de préoccupation plus sociale, mais elle peut aussi être incitée à garder le contact par la pratique du bénévolat auprès de ceux qui ont encore besoin d'aide. Pourquoi ne pas songer à la prise en charge du 4ième âge par le 3ième âge?

Pour soutenir l'effort de maintien à domicile, depuis l'automne 1980, deux lits ont été réservés pour faire du dépannage temporaire. Ces lits permettent, entre autres, à des familles de prendre des vacances en laissant leur parent âgé en sécurité, à des conjoints de se reposer quelque temps alors que l'effort soutenu pour aider l'autre vient à bout de leur résistance, à compléter une convalescence après une hospitalisation en centre hospitalier de courte durée. Durant leur séjour, ces personnes obtiennent, outre les services que leur état nécessite, des conseils pour leur vie à l'extérieur. Un plan est préparé avec eux incluant des services du centre de jour ou ceux d'un autre organisme, si nécessaire. De cette façon, certaines personnes deviennent mieux armées pour continuer à vivre à domicile.

Pourtant, même si le maintien à domicile est prôné, il faut reconnaître qu'en certain cas la prise en charge par le centre d'accueil d'hébergement est indispensable, soit à cause d'une trop grande perte d'autonomie physique nécessitant l'assistance pour plusieurs ou tous les soins de base, soit à cause d'une détérioration psychique engendrant un comportement qui peut être dangereux pour la personne elle-même ou son entourage.

Dans ces cas-là, les activités adaptées aux capacités de la personne institutionnalisée seront encore recherchées, qu'elles soient d'ordre récréatif, créatif, culturel ou social ou tout simplement d'entraide entre hébergés.

Le plus possible un choix varié d'activités est recherché pour que chacun conserve son individualité, un pouvoir sur l'organisation de sa journée et de son horaire.

C'est la raison pour laquelle tant d'activités différentes sont organisées par la responsable de l'occupation thérapeutique:

artisanat de tous genres: cuir, poterie, émail, tissage, broderie, tricot, bricolage, sculpture sur bois, transfert d'images, etc... ainsi que des activités culturelles ou récréatives nombreuses.

Il y a, bien sûr, des contraintes en institution mais au moins la préservation maximale de la liberté de chaque individu est recherchée.

CONCLUSION

Au cours des trente dernières années, des femmes et des hommes se sont succédés auprès de leurs compatriotes âgés et malades, d'abord bénévolement, sous le signe de la charité chrétienne, se dépensant sans compter, ensuite dans une structure de travail plus organisée...

Tous ont cependant eu à coeur d'assurer la sécurité et le bien-être de ceux qui se sont confiés à eux et qui leur ont demandé aide et protection.

Parallèlement à l'évolution de la société, les concepts de base ont changé, les objectifs se sont transformés et les moyens pour les réaliser se sont adaptés. Cependant, sans l'oeuvre de pionnières des premières religieuses, le Centre hospitalier des Bois-Francs ne pourrait être ce qu'il est devenu. Nous ne pouvons donc que leur rendre hommage et les remercier d'avoir accepté de mettre au monde cette institution.

En 1982, toutes les personnes impliquées dans le bon fonctionnement de l'institution, tous ceux qui tentent de poursuivre des objectifs d'excellence, sont bien conscients qu'il y a et qu'il y aura toujours à améliorer. L'effort ne doit jamais se relâcher. Des concepts nouveaux feront leur apparition. Il faudra savoir s'en emparer au bon moment, ne pas demeurer statique, continuer à avancer pour répondre toujours mieux aux besoins de ceux qui, par fatalité ou par choix, doivent s'en remettre au personnel de cette institution.

**SOEUR MARIE-DU-CARMEL
MARIE-LOUISE THIBAUT
1897-1965**

HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA

J.M.J.

*"J'étais dans la joie quand on m'a dit:
Nous irons dans la maison du Seigneur."
(Psaume 121).*

Oui le peuple de Dieu est en marche vers le ciel, les départs successifs d'être aimées quittant les rangs d'ici-bas pour le groupement éternel nous le rappellent fréquemment.

La dernière envolée est notre chère Soeur Marie-du-Carmel, Marie-Louise Thibault, qui retrouvait dans la gloire, le 27 août 1965, ses deux aînées et une cadette, des religieuses hospitalières de Saint-Joseph qui ont oeuvré dans le même champ de vigne du Seigneur à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Toutes quatre, palme en main, chantent déjà le cantique de la victoire dans les parvis immortels.

Les années 1926, 1948, 1957 sont des dates douloureuses pour Soeur Marie-du-Carmel qui pleurait successivement l'exode pour l'au-delà, de Soeur Saint-Joseph, Eva, Soeur Marguerite-de-Jésus, Laurianne, et T.R. Mère Marie-Berthe Thibault, décédée au cours de son mandat de supérieure générale de notre Congrégation.

Au sein de la famille de monsieur Eugène Thibault et de Dame Malvina Dubois, la quantité des vocations ne nuit pas à la qualité qui est excellente. Une étoile diffère de sa voisine non seulement par la grandeur mais aussi par sa lumière propre, son éclat particulier. Dieu est multiforme dans ses élus. Loin de nous la pensée de scruter l'échelle de valeur d'éternité de nos quatre valeureuses soeurs, elle est connue de Dieu seul. Riches des dons du ciel, les Soeurs Thibault sont exceptionnellement douées et brillent d'un éclat spécial au ciel de notre foyer d'Arthabaska, par leur esprit profondément religieux, la vivacité et la profondeur de leur intelligence, un solide jugement, une noblesse du coeur.

Pour être complet, ce rappel se doit de signaler deux autres choisis à ce foyer privilégié: Gracia qui devient Soeur Colette chez les RR. SS. de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet, et Henri qui reçoit l'onction sacerdotale en 1916.

L'homme s'identifie avec le lieu, a-t-on dit. Marie-Louise vit le jour au domaine ancestral de la famille Thibault, le 8 janvier 1897, en la Paroisse Ste-Gertrude, comté Nicolet, sise sur la rive sud du St-Laurent. Transformation importante à signaler en cette région, le 17 octobre dernier, Ste-Gertrude et quelques autres municipalités environnantes s'annexaient avec BÉCANCOUR pour former une ville de ce nom qui devient le siège d'une sidérurgie gouvernementale d'envergure.

Le lendemain de sa naissance, l'enfant reçoit par le saint baptême, le grand privilège de la filiation divine.

C'est un huitième berceau que les heureux parents accueillent avec une joie accrue de toute celle de la famille. Par la suite, deux autres poupons, Lionel et Laurianne viendront compléter la dizaine.

Sage, simple, docile mais énergique, taquine parfois, l'enfant évolue sans histoire au milieu de ses frères et soeurs.

Son éducation se poursuit d'abord au couvent des RR. SS. de l'Assomption au village natal, puis à l'École normale de Nicolet où l'élève studieuse décroche des succès scolaires dûs à sa belle intelligence, à sa remarquable mémoire.

Elle avait quinze ans quand sa grande soeur Marie-Berthe décide de quitter: parents, amis, foyer, pour suivre l'appel du Seigneur qui la conduit à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Le 20 août 1918, Marie-Louise prend le même chemin et frappe à la porte du noviciat où elle complète le trio, Eva l'ayant précédée dans l'entre-temps.

À l'exemple de Thérèse Martin, la postulante se met résolument à la règle menant la rigide vie communautaire d'autrefois, sans chercher des joies compensatrices auprès de ses soeurs bien-aimées.

C'était le cinquième holocauste offert à Dieu par ses vénérés parents en attendant l'offrande du sixième, en la personne de la benjamine, Laurianne.

Les oeuvres de Dieu doivent mûrir dans le silence. Aussi le temps de probation écoulé, la fervente postulante revêt-elle le voile blanc, le 17 septembre 1919, et prononce ses voeux temporaires, le 21 du même mois l'année suivante.

Durant les trois ans préparatoires à l'émission de ses voeux perpétuels, en outre de l'étude et la prière, Soeur Marie-du-Carmel s'initie au soin du malade en faisant la rotation dans les divers services de l'hôpital, en commençant par l'infirmerie de la communauté.

"Quiconque fait la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là, m'est un frère, une soeur, une mère. (Mt 12-50).

Cet élément fondamental de perfection, le dépouillement de sa volonté ayant pour objectif surnaturel: l'union à Dieu, est l'idéal de l'énergique jeune professe qui se consacre définitivement au Seigneur, en ce 24 septembre 1923, cérémonie présidée par Monseigneur L.-A. Côté, délégué de Son Excellence Mgr J.-S.-H. Brunault.

Mère Dagenais, supérieure, Soeur Goyette, maîtresse des novices, se félicitent de la persévérance de cet excellent sujet.

Les archives révèlent les divers emplois qui ont permis à la disparue de dire "OUI" à Dieu durant ses quarante-sept ans de vie religieuse.

Des aptitudes variées permettent à son dévouement de s'exercer de longues années soit auprès des malades, à la pharmacie, au R.X., aux salles de chirurgie, au Bureau d'admission ou à l'Administration à titre d'hospitalière en chef.

Comme on le pressent, le devoir intégral sera la règle de conduite de cette âme droite, de cette âme de lumière.

Faisant trêve à toutes ses activités, l'hospitalière a le grand privilège en l'année sainte 1950, d'assister au IV^e Congrès International des Associations catholiques d'infirmières, en compagnie de Mère Kirouac, alors Conseillère générale et Supérieure de notre Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Nos deux voyageuses se joignent à trois déléguées de l'Hôtel-Dieu de Montréal dont Soeur Jeanne-Mance Bertrand, supérieure-administratrice actuelle de notre maison.

Le Congrès, qui a lieu à Rome du 5 au 9 septembre, a pour thème: "L'infirmière et l'Assistante médico-sociale en face du progrès technique et de l'évolution sociale".

Il est évident que les congressistes profitent de leur passage à Rome pour visiter les Basiliques St-Pierre, St-Jean-de-Latran, Ste-Marie Majeure et St-Paul-hors-les-murs aux fins de gagner l'indulgence du Jubilé de l'année sainte, ce qui comble les désirs intimes de notre pieuse soeur.

Une autre faveur non moins appréciée est celle où Soeur Marie-du-Carmel s'agenouille, avec quel respect, au pied du Saint Père, le Pape Pie XII. Comme les grandes douleurs, les joies de même intensité sont muettes. Notre voyageuse médite en son coeur toutes ces belles choses, et en parlera très peu quand son périple aura pris fin.

À l'instar des autres voyages organisés, en arrivant en la mère-patrie, on s'arrête à Paris, la capitale, on visite Lourdes, pleine encore de la présence de l'Immaculée, Lisieux, reflet de la gracieuse sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Turin, rap-

pelant aux touristes que le saint suaire est une précieuse relique de cette ville.

Partie sur un transatlantique, l'infini de la mer élève son âme méditative à l'infini des cieux. Heureux qui a fait un beau voyage et en est revenu meilleur.

À l'arrivée des voyageuses, le 3 octobre, la mère et la fille sont allègrement accueillies par la communauté. Un chant de circonstance leur est dédié sur l'air du "Carnaval de Venise", en voici deux strophes:

1.

*Sur le "DE GRASS" vers l'Italie
Vous admirez l'immensité!
Vers l'Éternel, l'âme ravie
Vous murmurez, Laudate.
Lourdes, Lisieux, Paris et Rome,
Les hauts clochers, la mer, les cieux,
Tout ce que Dieu de beau, façonne,
Surgit et miroite à vos yeux. (ter)*

2.

*Là-bas sur la terre de France
Nos Mères aimées vous ont reçues.
De leur berceau, la souvenance,
Ici, ne vous quittera plus.
Le "LIBERTÉ" levant la voile
Revient gaiement au cher chez-nous,
Et vers Marie, vers notre Étoile
Monte pieux, l'Ave bien doux. (ter)*

À son retour, le devoir est là qui l'attend. Sa vie professionnelle prend une orientation communautaire, l'autorité lui assigne un mandat d'assistante-supérieure, prélude à sa nomination comme fondatrice à la future fondation de l'Ermitage de Victoriaville dont l'ouverture aura lieu en 1952.

Avant de prendre possession de son nouveau champ d'action, par de multiples voyages en la ville voisine, la Supérieure planifie et surveille les réparations à l'immeuble: l'ancien Collège des RR. FF. du Sacré-Coeur que le *gouvernement avait*

cédé aux Religieuses Hospitalières sur les instances des autorités religieuses et civiles de Victoriaville.

Après le transfert des vieillards, sa frêle constitution ne peut résister aux fatigues inhérentes à l'organisation et l'administration d'un hospice d'une capacité officielle de 250 lits lorsque la rénovation sera terminée. La maladie pulmonaire la terrasse dès septembre 1953, et nécessite l'hospitalisation d'abord au Sanatorium Rosemont, Montréal, ensuite à Saint-Basile du Madawaska, chez nos soeurs.

Sa gratitude est demeurée vivace pour ses infirmières du Nouveau-Brunswick, qui lui ont prodigué des soins attentifs accompagnés d'une affection vraiment fraternelle. Maintes fois, Soeur Marie-du-Carmel a émaillé sa conversation de souvenirs savoureux de son séjour aux Maritimes. Le 4 mai 1955, revenue définitivement aux Bois-Francs à Arthabaska, la convalescente prend domicile à l'infirmierie pour continuer cure et repos. Elle ne retournera plus en sa chère mission de l'Ermitage.

Cinq ans plus tard, son état de santé lui permet de suivre les exercices de piété à la chapelle, mais non pas de quitter l'infirmierie, ce serait imprudent. À bonne heure, Soeur Marie-du-Carmel est à son prie-Dieu pour l'oraison et la messe. C'est une orante; elle a compris ces paroles de l'apôtre: "La piété est utile à tout: elle a les promesses de la vie présente et de la vie éternelle." (I Tim. IV,8.)

On peut dire en toute sincérité que la piété est le lien qui noue tous les linéaments de la physionomie morale et spirituelle de notre disparue.

En regard du matériel, elle se pose la question, qu'est-ce que cela me vaudra pour l'éternité? Cette lueur d'éternité qu'elle projetait sur toutes ses actions lui facilitait le classement des valeurs, elle faisait toujours passer l'essentiel avant l'accessoire.

Dans l'intimité, elle aimait à répéter: Faisons toutes nos actions pour faire plaisir au Bon Dieu, pour lui sauver des âmes.

Fidèle observatrice de la règle, elle le fut jusque dans ses

derniers jours, au prix parfois d'héroïques efforts et de généreux sacrifices; l'air de la terre lui manquait, elle désirait celui du ciel. "Je désire me dissoudre et être avec le Christ." (Ex. aux Phil., 1-23). La règle était le code de ses jugements et appréciations, quand elle avait parlé la question était tranchée.

Nommée bibliothécaire de la communauté en 1963, sa ténacité au travail lui permet de mener à bien la classification des livres par le système DEWEY élaboré par sa devancière.

Plus oppressée durant tout l'été, c'est dans l'exercice de ce devoir qu'une broncho-pneumonie vint mettre un terme à sa précieuse vie, le 27 août à 11.20 heures p.m.

Se sentant atteinte gravement, elle insiste, dès les premiers jours, pour recevoir les grâces précieuses du sacrement des malades. Le 26, elle est administrée par monsieur notre aumônier qui revient le lendemain réciter les prières des agonisants. Soeur Supérieure assiste la mourante, en présence de plusieurs soeurs et renouvelle sa formule des vœux au dernier moment. La prière jaillit fervente des coeurs angoissés. L'heure de la mort est toujours une surprise. Dieu seul fixe l'instant où le grain est parvenu à maturité et la moisson prête à être coupée. Le temps de l'épreuve n'est déjà plus. "Elle s'avance maintenant pleine d'allégresse portant les gerbes de sa moisson". (ps. 125)

Soeur Marie-du-Carmel est partie dans la paix et la confiance en Jésus Rédempteur. Il nous a tout mérite durant sa passion se plaisait-elle à redire.

Dans son livre intitulé: "Le sens chrétien de la mort", l'abbé G. Courtois dit, dans la même optique, que la mort unie à celle de Jésus, nous associe aux splendeurs de la Rédemption. Quoi de plus consolant quand on songe à ceux que l'on perd.

Si toute notre vie peut être un acte d'adhésion volontaire au Christ, Médiateur et Rédempteur du monde, c'est surtout notre mort qui porte au maximum, notre puissance apostolique de réparation et de salut pour soi et pour nos frères, dit encore le même auteur, pour notre consolation.

Amante du Christ, elle avait aussi une grande dévotion à la Sainte Trinité, Jésus n'est-il pas la Voie, la Vérité, la Vie? Sa prière préférée au Père, au Fils et au Saint-Esprit, elle la continuera dans les siècles des siècles à la louange du Dieu trois fois saint.

Son service a lieu le 30 août, chanté par monsieur l'abbé Germain Rouillard, aumônier, assisté de monsieur l'abbé A. Joyal et du révérend Père C. Lemay, m.s.c.

Dans le sanctuaire, on note la présence du révérend Père L.-P. Jutras, o.m.i., ex-curé de Saint-Sauveur de Québec, un cousin germain, et de monsieur l'abbé R. Desharnais de Victoriaville.

Dans la nef, ses deux frères, messieurs Omer et Lionel, les seuls survivants de sa famille, sont présents ainsi qu'une belle-soeur, des neveux et nièces; des RR. FF. du Sacré-Coeur; des RR. SS. de la Congrégation de Notre-Dame. Le docteur L. Duval, Directeur médical, représente le corps médical de l'Hôtel-Dieu.

Au chœur des religieuses sont venues s'associer à notre deuil, une délégation des soeurs de la maison-mère, des Hôtels-Dieu de Montréal, de Saint-Jérôme et de l'Ermitage de Victoriaville.

L'inhumation a lieu à la crypte du monastère où reposent avec elle, soixante-sept religieuses décédées depuis la fondation dont ses soeurs: Soeur St-Joseph et Soeur Marie-de-Jésus.

Que ces louanges de gloire soient des stimulants à notre ferveur de chrétienne et de religieuse.

R.I.P.

Soeur Lucienne Boisvert,
secrétaire des R.H.S.J.,
Hôtel-Dieu d'Arthabaska

novembre 1965

ANNEXE II

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE ST-JOSEPH

ERMITAGE ST-JOSEPH -- CENTRE HOSPITALIER DES
BOIS-FRANCS

Soeurs

Marie du Carmel (Marie-Louise Thibault)		
Supérieure		1952/1955
Irène Ling		1952/1974
Économe		1952/1955
Supérieure		1955/1960
Assistante		1966/1973
Alice Ouellette		
Assistante		1952/1955
Marie-Anne Pellerin		1952/1955
Assistante		1955/1959
Rose-Anna Labrecque		1952/1964
Rose de l'Eucharistie (Marie-Rose Prince)		1952/1961
Marguerite-Marie (Pulchérie Croteau)		1952/1957
Virginie Robichaud		1952/1965
Eva Pellerin		1952/1968
Emérentienne Lavigne		1952/1961
Lucienne Provencher		1952/1955
Maria Labbé		1952/1966
Marie de Lourdes (Bernadette Deschamps)		1952/1957
Lucia Sauvé		1952/1958
Régina Desharnais		1952/1973
Assistante		1955/1959
Marie-Ange Brunelle		1955/1964
Économe		1956/1959
Lucienne Boisvert		1955/1966
Assistante	1966 (décédée 2 mois après)	
Julienne Boisvert		1955/1961
Économe		1959/1961
Ladauversière (Gertrude Provencher)		1955/1957
Claudia Trottier		1956/1974
Assistante		1959/1961
Lucienne Leclerc		1956/1963
Marie-Claire Lebel		1958/1966

Alma Talbot	1958/1963
	1966/1973
Assistante	1969/1970
Claire Rivard	1959/1965
Desneiges Boutin	
Supérieure	1960/1966
Ste Elisabeth (Aurore Lambert)	1960/1960
Bernadette Lavallée	1961/1974
Gratia Marchand	1961/1974
Cécile Mc Graw	1961/1964
Alice M. Rawley	1961/1961
Olier (Valida Trottier)	
Économe	1962/1969
Marie Janelle	1964/1966
De Bresoles (Antonia Caron)	1964/1965
Marie-Alice Parant	1964/1969
Estelle Delisle	1964/1965
Fabienne Duguay	1964/1966
Jeanne Rose Perrault	1965/1971
Assistante	1969/1971
Cécile Trottier	1965/1974
Alice Coulombe	1965/1968
Jacqueline Lachapelle	1965/1966
Corinne Kirouac	
Supérieure	1966/1969
Marthe Leclerc	1966/1969
Madeleine Proulx	1966/1966
Rose-Aimé Lavigne	1966/
Cécile Prince	1969/1981
Eva Sévigny	
Supérieure	1969/1972
Alice Champoux	
Économe	1967/1970
	1970/
Jeanne Eva Trottier	1968/1969
Jacqueline Gagnon	1967/1969
Aurélié Gallien	1967/1969
Gertrude Larche	1970/1972
Germaine Desy	1970/1972

MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

ERMITAGE DES BOIS-FRANCS INC.

Herman Fournier	
Président	28-08-68/19-03-72
Me Raymond Beaudet	
1er Vice-Président	28-08-68/12-03-70
Marguerite G. Patry	
2e Vice-Présidente	28-08-68/12-03-70
1ère Vice-Présidente	12-03-70/19-03-72
Présidente	19-03-72/01-05-73
Soeur Eva Sévigny	18-09-68/30-07-72
Robert Caron	18-09-68/19-03-72
2e Vice-Président	19-03-72/01-05-73
Dr. René Jutras	18-09-68/06-01-71
2e Vice-Président	06-01-71/19-03-72
1er Vice-Président	19-03-72/01-05-73
Dr. J.-Louis St-Hilaire	18-09-68/19-03-72
Roland Boulanger	18-09-68/19-03-72
Philippe Pépin	18-09-68/07-12-72
Gérard Levasseur	18-09-68/04-01-73
Me Jules Allard	12-03-70/18-10-71
Secrétaire	18-10-71/01-05-73
Jean Verville	19-03-72/01-05-73
Berthe R. Blanchette	19-03-72/01-05-73
Wilfrid Croteau	19-03-72/01-05-73
Marie-Josèphe F. Chaussé	01-09-72/01-05-73
Pierre Roux	04-01-73/01-05-73
Dr. Marien Leblanc	04-01-73/01-05-73

Membre non votant:

Sr Jeanne-Rose Perreault	
Secrétaire	18-09-68/18-10-71

Membres honoraires à vie:

Soeur Eva Sévigny	02-05-72
L'honorable Juge Raymond Beaudet	02-05-72
Herman Fournier	02-05-72

Roland Boulanger
Philippe Pépin

02-05-72
07-12-72

**CENTRE HOSPITALIER DE L'ERMITAGE
DES BOIS-FRANCS
CENTRE HOSPITALIER DES BOIS-FRANCS**

Marguerite G. Patry	
Présidente	01-05-73/09-07-74
1ère Vice-Présidente	09-07-74/01-07-75
Dr René Jutras	
1er Vice-Président	01-05-73/01-07-73
Robert Caron	
2e Vice-Président	01-05-73/12-07-73
1er Vice-Président	12-07-73/09-07-74
Président	09-07-74/09-12-81
Me Jules Allard	
Secrétaire	01-05-73/01-07-75
Dr. Marien Leblanc	01-05-73/01-07-75
Pierre Roux	01-05-73/12-07-73
2è Vice-Président	12-07-73/12-08-75
Vice-Président	12-08-75/26-06-78
Marie-Josèphe F.-Chaussé	01-05-73/12-08-75
Secrétaire	12-08-75/
Abbé Agénor Théroux	05-06-73/01-07-74
Marie Thibodeau	05-06-73/01-07-74
Colette Nobert	07-06-73/27-06-79
Ange-Aimé Sicard	20-06-73/01-07-74
Jean-Paul Dubois	01-07-73/17-01-74
Gaby Côté	01-07-73/01-07-75
Carmen Desrochers	17-01-74/01-07-75
Serge Marcotte	01-07-74/01-07-75
J. Rolland Pariseau	12-06-74/07-06-76
Guy Morin	01-07-74/07-06-76
Jean-Pierre Masse	01-07-75/07-06-76
Dr. Georges E. Roy	23-09-75/27-06-79
Blanche Poitras	07-05-76/17-02-78
Henri Bergeron	07-05-76/19-06-80
Jean-Guy Lainesse	07-06-77/09-06-81
Raymond Roy	26-10-77/26-06-78
Vice-Président	26-06-78/
Rose-Anna Roux	16-05-78/01-06-82

André Montcalm	15-05-79/09-12-81
Président	09-12-81/01-06-82
Dr. Jean-Guy Gervais	15-05-79/
Rachelle Poirier	19-06-80/
André Patoine	09-06/81/
Jean-Guy Laroche	13-11-81/01-06-82
Président	01-06-82/
Denis Lafontaine	26-05-82/

Membres honoraires:

Hon. Jean-Gilles Masse	07-05-74
Hon. Juge Raymond Beaudet	07-05-74
Denis St-Pierre	07-05-74
Roland Boulanger	07-05-74
Herman Fournier	07-05-74
Dr. René Jutras	07-05-74
Philippe Pépin	07-05-74
Me Claude Perron	07-05-74



**ARMOIRIES
DE
L'ERMITAGE SAINT-JOSEPH**

DESCRIPTION HERALDIQUE

Tiercé en barre: d'azur à une fleur de lys d'argent; d'or à triple feuille de sinople d'érable à sucre; de gueules à deux lettres d'or: l'Alpha et l'Oméga.

SYMBOLISME

D'azur à une fleur de lys d'argent symbolise l'origine française de la Congrégation. D'or à triple feuille de sinople d'érable à sucre symbolise la richesse du pays. De gueules à deux lettres d'or: l'Alpha et l'Oméga symbolise la CHARITÉ, du commencement à la fin de l'Oeuvre gériatrique de l'Institution.

SYMBOLE DU CENTRE HOSPITALIER DES BOIS-FRANCS

Accepté par le Conseil d'administration du C.H.B.F.
Conception: M. Denny Bernard -- Mars 1982.



DESCRIPTION & SYMBOLISME:

À prime abord, on y perçoit un arbre qui représente la région des Bois-Francis où est situé le centre. Cet arbre symbolise la connaissance, l'enracinement dans la vie, dans un milieu. On peut faire aussi référence à l'arbre généalogique qui, à partir de son tronc, déploie des cercles (enfants) qui s'élargissent et ouvrent de nouveaux horizons.

En second lieu, on y perçoit une personne qui est intégrée au symbole et qui représente la principale composante du centre Hospitalier des Bois-Francis.

Troisièmement, on y voit trois cercles qui représentent les trois âges de la vie. Le plus grand, qui englobe les autres, est le troisième Age.

Les couleurs:

Le vert symbolise l'espérance.

Le brun symbolise la terre, la franchise, la solidité.

M É M O I R E

SOU MIS AU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

PAR

**L'ERMITAGE DES BOIS-FRANCS INC.
L'HÔPITAL STE-ANNE INC.
L'HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA**

**SUR L'HOSPITALISATION DES MALADES CHRONIQUES
DANS LA RÉGION VICTORIAVILLE-ARTHABASKA**

NOVEMBRE 1972

À une réunion conjointe des Conseils d'administration des établissements suivants:

1. L'Ermitage des Bois-Francis Inc.
2. L'Hôpital Ste-Anne Inc.
3. L'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

tenue le 28 novembre 1972.

la question de l'hospitalisation des malades chroniques dans la région a été étudiée.

À cette fin, nous présentons à votre attention et à celle de votre Ministère les faits et recommandations qui suivent.

Le 10 octobre 1972, Monsieur Jacques Brunet, sous-ministre des Affaires sociales, adressait à Madame Marguerite G. Patry, présidente du Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francis Inc., une lettre (Annexe 1) dans laquelle il proposait des solutions au problème des malades chroniques actuellement gardés dans cet établissement.

Le Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francis,

réuni pour étudier cette réponse, trouva ces solutions "irréalistes et irrecevables" et décida d'impliquer les deux autres institutions oeuvrant dans le domaine de la santé dans la sous-région de Victoriaville-Arthabaska.

Les solutions préconisées sont irréalistes pour les raisons suivantes:

- 1. L'ancien hôpital de Thetford Mines, transformé en centre pour malades chroniques sous le nom de Pavillon St-Joseph, ne dispose actuellement que de vingt (20) lits non équipés. Pour les remplir, la liste d'attente est d'une centaine de demandes. La Direction de cette institution, dans un esprit de collaboration, serait prête à prendre quelques patients de leur région immédiate (soit tout au plus trois patients). (Annexe 2)*
- 2. Au sujet du nouvel hôpital de la région de l'Amiante qui a une capacité de deux cent cinquante (250) lits, il apparaît que seulement trente-sept (37) lits sont actuellement disponibles (et non cinquante) dont quinze (15) en pédiatrie et vingt-deux (22) en chirurgie. Avec l'arrivée de nouveaux spécialistes en chirurgie générale, en urologie et en orthopédie, ces lits devront être utilisés en janvier prochain. (Annexe 2)*
- 3. Enfin, en ce qui concerne l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville, les vingt (20) lits supplémentaires ont été refusés par votre Ministère en décembre 1970 (Annexe 3). Depuis ce temps-là, les locaux disponibles ont été utilisés à d'autres fins pour améliorer l'organisation de l'établissement. De plus, cet édifice n'est absolument pas à l'épreuve du feu.*

À ce moment, nous nous sommes retournés vers les autres établissements pour malades chroniques de la région No 4 Sud soit: le Pavillon Georges Frédéric de Drummondville et le Foyer de Nicolet. Ces deux institutions sont dans l'impossibilité de recevoir nos patients. (Annexes 4 et 5)

Il nous reste donc à déterminer le nombre de lits nécessaires à la sous-région de Victoriaville-Arthabaska pour répondre à nos besoins.

En 1962, le Conseil des médecins de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska saisissait du problème le Service de l'Assurance-Hospitalisation (Annexe 6). Il lui fut immédiatement répondu par le docteur Sarto Sirois, assistant-directeur (Annexe 7): "Nous avons en vue un projet dont la réalisation prochaine règlera d'une façon satisfaisante votre problème". (Réalisation encore attendue...)

En 1967, le docteur Laurent Duval, directeur médical à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, dans une lettre à Monsieur Jean-Paul Marcoux, directeur général du Service de l'Assurance-Hospitalisation, réaffirmait la nécessité de cent (100) lits pour malades chroniques à Victoriaville. (Annexe 8)

En 1968, des études faites par le Conseil d'administration de l'Ermitage des Bois-Francis avaient déterminé le besoin d'un hôpital pour malades chroniques, un foyer pour vieillards ayant besoin de soins et un édifice pour vieillards bien portants. (Annexe 9)

En novembre 1968, l'Hôpital Général Ste-Anne de Victoriaville changea de vocation à la demande du Ministère de la Santé publique et put accueillir quarante-deux (42) malades chroniques. C'était encore insuffisant.

Le 13 mars 1969, Monsieur Benoit Levasseur, sous-ministre adjoint, nous informait que l'Honorable Jean-Paul Cloutier autorisait la Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. à construire un centre d'hébergement de cent (100) lits, plus cinquante (50) lits dans des maisonnettes, plus soixante-quinze (75) lits pour personnes handicapées physiques, aliées et semi-aliées. (Annexe 10)

Ces soixante-quinze (75) lits ajoutés aux quarante-deux (42) lits de l'Hôpital Ste-Anne auraient permis de répondre aux besoins. Ce dernier projet a été suspendu en juin 1971.

L'Administration de l'Hôpital Ste-Anne a fait une demande de construction d'un nouvel édifice d'une capacité de cent vingt (120) lits, le 13 juillet 1972, renouvelée le 3 octobre 1972 (Annexes 11 et 12). Cette demande est restée sans réponse adéquate.

Le problème existe donc toujours.

Population desservie: Zone 5 de la région No 4: Victoriaville-Arthabaska - 73,989 habitants (Réf. Comité de Planification des Services de Santé des Cantons de l'Est- Les besoins en Service de Santé et la sous-région de Victoriaville-Arthabaska - Décembre 1971).

Si nous nous référons à la norme de 1.5 lit pour malades chroniques par mille (1,000) habitants, on conclut de la nécessité de cent onze (111) lits. En 1981, selon les projections du Comité de Planification des Services de Santé des Cantons de l'Est, les besoins pourraient varier de cent quatorze (114) à cent vingt (120) lits.

Il n'est donc pas exagéré de considérer comme nécessaire une construction nouvelle de cent vingt (120) lits pour remplacer l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville qui devrait être condamné par mesure de sécurité de la même façon que l'Ermitage des Bois-Francis actuel.

Actuellement, outre les quarante-deux (42) malades chroniques logés à l'Hôpital Ste-Anne, il s'en trouve soixante-quatorze (74) à l'Ermitage des Bois-Francis (Annexe 13) et dix-neuf (19) à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska (Annexe 14). D'autre part, la liste d'attente de l'Hôpital Ste-Anne est de trente-trois (33) excluant les patients de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Nous arrivons donc à un total de cent soixante-huit (168).

Nous tenons à mentionner que l'Ermitage des Bois-Francis abrite également neuf (9) malades chroniques psychiatriques.

Il est également à noter que plusieurs patients présentent un état marginal pour lequel il est difficile de se prononcer. Par souci d'honnêteté, nous les avons comptés parmi les soins de garde mais ils peuvent évidemment changer de catégorie très rapidement.

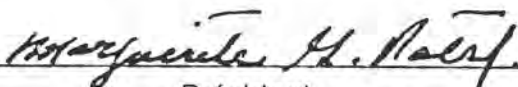
Dans un effort conjoint, nos trois administrations, compte tenu des besoins que nous venons de démontrer, compte tenu des ressources inexistantes et/ou inadéquates, en collaboration avec votre Ministère, vous proposent la construction

d'un centre hospitalier pour malades chroniques d'une capacité minimum de cent vingt (120) lits.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il restera encore le problème des malades chroniques psychiatriques que nous n'avons pas voulu étudier ici.


Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous avez bien voulu apporter à cette présentation et à l'avance, nous vous assurons de la collaboration des trois administrations signataires.

Pour l'Ermitage des Bois-Francis Inc.




Président

Pour l'Hôpital Ste-Anne Inc.



Président

Pour l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska



Président

ANNEXE VII

LISTE DU PERSONNEL-CADRE AYANT OEUVRÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT APRÈS LA VENTE DE L'ERMITAGE ST-JOSEPH, LE 17 NOVEMBRE 1969.

J. WILFRID DAIGLE	
-Gérant puis Directeur des finances	17-11-69/01-07-74
CHARLES-E. RIVARD	
- Directeur du personnel	17-11-69/18-02-75
J. BENOIT ROUSSEAU	
- Directeur des services connexes	05-01-70/16-01-73
- Chef des services auxiliaires	17-01-73/
FRANCOISE LEMIEUX	
- Chef du service alimentaire	23-11-70/06-09-81
DANIELLE POIRIER	
- Chef du secrétariat-communication	01-02-73/31-03-78
JACQUES BOURASSA	
- Chef de Pharmacie	23-03-73/15-05-75
J. RAYMOND DUMAS	
- Directeur des finances	04-09-73/18-02-75
- Directeur du personnel	19-02-75/30-04-77
LOUISE L. ROY	
- Responsable Bureau de Santé du Personnel	01-10-73/17-12-78
GHISLAINE ST-CYR	
- Responsable Salaires et Bénéfices sociaux	11-10-74/31-03-82
SYLVIE GOSSELIN	
- Chef Admission-Archives	11-10-74/31-03-78
DR PIERRE DUGAL	
- Directeur des Services professionnels	20-01-75/31-12-77
RICHARD FORTIER	
- Directeur des finances	19-02-75/23-04-76
ROGER PAQUET	
- Responsable du Service des achats	03-03-75/07-03-76
JACQUES LEAHEY	
- Chef de Pharmacie	11-05-75/26-11-76
GERVAISE JUTRAS	
- Responsable de la formation	15-05-75/31-12-76
LÉONARD MORIN	
- Chef de l'Entretien ménager	16-05-75/19-05-77

JEAN-PIERRE MASSE	
- Chef de Production alimentaire	01-06-75/08-04-77
DENYSE BERGERON	
- Chef d'occupation thérapeutique et bénévolat	01-06-75/
LOUISE BARSALOU	
- Coordinatrice du Centre de jour	03-11-75/
GAÉTANE M. GOUPIL	
- Responsable du Service des achats	08-03-76/
CLAUDE BERNARD	
- Directeur des finances	23-04-76/
ANDRÉ MONTCALM	
- Chef du Service de pharmacie	29-11-76/
BENOIT FOURNIER	
- Chef de Production alimentaire	25-04-77/
ROGER DULUDE	
- Directeur du personnel	01-05-77/
JACQUES PROULX	
- Responsable de Formation	06-06-77/17-07-81
GILLES GAGNÉ	
- Chef de l'Entretien ménager	03-07-77/15-05-79
- Assistant du Chef des services auxiliaires	16-05-79/31-03-82
- Chef des installations matérielles	01-04-82/
PIERRE LEMIEUX	
- Directeur des Services hospitaliers	01-08-77/
DR THÉRÈSE MARTEL-JUTRAS	
- Directeur des services professionnels	01-01-78/
HÉLÈNE HAMEL	
- Responsable du Bureau de Santé du personnel	17-12-78/
DANIELLE DUBOIS	
- Chef du service alimentaire	29-10-79/

Cadres infirmiers:

COLETTE NOBERT	
- Directrice des services infirmiers	01-01-73/
MARIE HAMEL	
- Coordinatrice Centre hospitalier	11-10-74/28-02-78
GERTRUDE BEAURIVAGE	
- Coordinatrice Centre d'accueil	16-11-75/
GISÈLE HOUDE	
- Coordinatrice Centre hospitalier	15-02-76/14-06-77

Coordonnatrices Soir-Nuit

MARIE-AIMÉE GARIÉPY, T.P.	02-12-72/01-01-77
NICOLE DRAPEAU, T.P.	10-08-73/06-10-75
FRANCE CAMIRÉ	16-09-73/30-06-74
MARIE-THÉRÈSE VILLENEUVE	03-10-73/03-07-74
LUCIE LEBLANC, T.P.	14-06-74/
LOUISE BARSALOU	19-07-74/02-11-75
MARIETTE GENEST, T.P.	11-10-74/
MADELEINE CHABOT	11-10-74/
GINETTE HAMEL, T.P.	11-10-74/
RAYMOND ALLARD, Occasionnel	11-10-74/
BERNADETTE MARTEL, T.P.	28-10-74/15-05-75
PIERRE ROUSSEAU, T.P.	28-02-75/
HÉLÈNE HAMEL	03-05-75/16-12-78
BERTHE LABBÉ	02-06-75/10-12-75
MICHELINE LEVASSEUR	09-12-75/12-01-77
LOUISE LECOMTE	09-12-75/29-09-77
CAROLE CROTEAU	01-06-76/
GERVAISE JUTRAS	09-10-77/25-04-78
LYSE GARANT	31-12-78/
MONIQUE FORTIER	21-10-79/

Infirmières-Chefs

Sr ROSE MARCHAND	17-11-69/18-05-74
Sr CÉCILE TROTTIER	17-11-69/16-01-75
Sr ALMA TALBOT	17-11-69/15-04-74
Sr CÉCILE PRINCE	17-11-69/06-09-80
Sr BERNADETTE LAVALLÉE	17-11-69/18-05-74
MICHELINE FAYAD	06-04-74/06-07-74
DENISE ALLARD	26-05-74/03-06-77
FRANCE CAMIRÉ	01-09-74/
CLAIRE DURAND	11-10-74/08-06-76
CLAIRE FERLAND	11-10-74/31-10-75
CÉLINE HUOT	02-02-75/08-12-75
GERTRUDE BEAURIVAGE	01-03-75/15-11-75
MICHELINE LEVASSEUR	19-10-75/08-12-75
LOUISE LECOMTE	27-10-75/08-12-75
DENISE ROBERT	09-12-75/24-01-77
BERTHE LABBÉ	11-12-75/
JOCELYNE CHAREST	18-06-76/
GISÈLE HOUDE	27-07-76/
RÉGINE ROUILLARD	27-07-80/

**LISTE DES CENTENAIRES AYANT ÉTÉ FÊTÉS
DANS L'ÉTABLISSEMENT**

- Mme Eusèbe PRATTE, née le 14-08-1854
- M. Pierre-Philippe BISSONNETTE, né le 30-12-1858
- Mme Xavier GAUVIN, née le 01-01-1864,
décédée le 21-11-1965
- M. Adélarde GOUPIL, né le 19-11-1867
décédé le 25-12-1967
- Mme Joseph (Melvina) ROY, née le 03-09-1871,
décédée le 11-09-1974
- Mme Alexandre (Adélaïde) ARSENEAULT,
née le 09-09-1872, décédée le 26-02-1975
- M. Joseph BÉLAND, né le 19-05-1877
- Mme Céline PICHÉ, née le 27-10-1879
- M. Achille PELLERIN, né le 03-06-1882
- Mme Léopoldine COULOMBE, née le 15-07-1882

N.B.: M. Louis ROULEAU, admis après sa 100^{ième} année, est décédé pendant la grève de 1970, le 15-08-1970, à l'âge de 105 ans.

RÉFÉRENCES

- 1 Soeur Marie Janelle R.H.S.J. Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville. 1947-1965, p. 13.
- 2 Livre des délibérations du Conseil des Religieuses, Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville. 22 octobre 1950, p. 390.
- 3 Annales des Religieuses, Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville. Manuscrit original, Tome II, p. 101.
- 4 Arrêté en Conseil, Chambre du Conseil exécutif, Numéro 379. Québec, le 12 avril 1951.
- 5 Requête de "Les Religieuses, Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville. Arthabaska, 17 janvier 1952.
- 6 Canada. Province de Québec. Licence Les Religieuses, Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville. Québec. 7 février 1952.
- 7 Livre des délibérations du Conseil des Religieuses, op. cit. Résolution du 18 mars 1952, p. 408.
- 8 Acte No. 2640 des minutes de M. Léon Verville, Notaire à Arthabaska, du 18 mars 1952, enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska le 26 mars 1952 sous le No 106-102.
- 9 Canada. Province de Québec. Lettres patentes constituant en Corporation "Ermitage St-Joseph". Québec.. 3 mars 1952.
- 10 Livre des délibérations du Conseil des Religieuses, op. cit. Résolution du 18 mars 1952, pp. 409-410.
- 11 Acte No 27082 de M. Nicolas Larochelle, Notaire à Arthabaska. Vente par les Religieuses Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville à l'Ermitage St-Joseph (Victoriaville), enregistré à la division d'enregistrement d'Arthabaska le 8 mai 1952 sous le No 106-451.
- 12 Livre de délibérations du Conseil des Religieuses, op. cit. p. 410.
- 13 Soeur Lucienne Boisvert, secrétaire des Religieuses Hospitalières Saint-Joseph, Soeur Marie du Carmel, Marie-Louise Thibault (1897-1965), Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Novembre 1965, p. 5.
- 14 Soeur Marie Janelle, R.H.S.J. Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I. 1947-1965, p. 46.
- 15 Ibid., p. 48.
- 16 Ibid., p. 60.
- 17 Historique de l'Ermitage St-Joseph. Septembre 1960, p. 3.
- 18 L'Union des Cantons de l'Est, 31 décembre 1952, p. 3.
- 19 Soeur Marie Janelle, R.H.S.J. Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I. 1947-1965, p. 111-112.

- 20 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville. Tome I, op. cit.,
p. 67.
- 21 Ibid., p. 104.
- 22 Ibid., p. 128.
- 23 Ibid., p. 95.
- 24 Ibid., p. 174-A.
- 25 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2. 1966-1973,
p. 63.
- 26 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I. Op. cit.,
p. 154.
- 27 Ibid., p. 183.
- 28 Ibid., p. 161.
- 29 Ibid., p. 174-A.
- 30 Ibid., p. 195.
- 31 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2. Op. cit.,
p. 28
- 32 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I. Op. cit.,
p. 157
- 33 Ibid., p. 82.
- 34 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit.,
p. 296.
- 35 Ibid., p. 82.
- 36 Ibid., p. 82.
- 37 Ibid., p. 150.
- 38 L'Union des Cantons de l'Est. Jeudi 5 mars 1959, pp. 1-13-16.
- 39 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit.,
p. 207
- 40 Ibid., p. 236.
- 41 Ibid., p. 293.
- 42 Ibid., p. 339.
- 43 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit.,
p. 13.
- 44 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit.,
p. 277.
- 45 Commission des relations ouvrières de la province de Québec, Mon-
tréal, 9 mai 1962.
- 46 Commission des relations ouvrières de la Province de Québec, Qué-
bec, 3 août 1967.
- 47 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome, op. cit.,
p. 304.
- 48 Ibid., p. 327.

- 49 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., p. 48.
- 50 Historique de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, septembre 1960, p. 4.
- 51 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit., p. 124.
- 52 Ibid., p. 4.
- 53 L'Union des Cantons de l'Est. 12 juillet 1956, pp. 22-23.
- 54 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit., p. 113.
- 55 Ibid., p. 125.
- 56 Ibid., p. 336.
- 57 Ibid., p. 106.
- 58 Ibid., pp. 216 et 231.
- 59 Ibid., p. 87.
- 60 Ibid., p. 93.
- 61 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit., p. 113.
- 62 Ibid., p. 126.
- 63 Ibid., p. 132.
- 64 Lettre de Soeur Ling, supérieure de l'Ermitage St-Joseph, à Monsieur Lucien Cloutier, Président de la Commission scolaire, Victoriaville, 10 mai 1959.
- 65 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit., 221.
- 66 Ibid., p. 224.
- 67 Ibid., p. 226.
- 68 Ibid., p. 230.
- 69 Lettre de Soeur Desneiges Boutin à l'Honorable Emilien Lafrance. Victoriaville, 27 septembre 1960.
- 70 Lettre de M. Emilien Lafrance, Ministre, aux Révérendes Soeurs Hospitalières de St-Joseph, Québec, le 20 octobre 1960.
- 71 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome I, op. cit., p. 380.
- 72 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., p. 4.
- 73 Rapport Bélanger et Roy. Ermitage St-Joseph de Victoriaville, p. 8.
- 74 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., p. 38.
- 75 Ibid., p. 58-59.
- 76 Ibid., p. 60-61.

- 77 L'Union des Cantons de l'Est. 29 novembre 1967, p. 13.
- 78 Ibid.
- 79 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., p. 66.
- 80 Ibid., p. 67.
- 81 Ibid., p. 70.
- 82 Ibid., p. 79.
- 83 Registre des procès-verbaux. L'Ermitage des Bois-Francis Inc. 15 juillet 1968, pp. 1-2.
- 84 Lettres patentes de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. Province de Québec. 28 août 1960.
- 85 Registre des procès-verbaux. L'Ermitage des Bois-Francis Inc. 18 septembre 1968, pp. 3-4-5.
- 86 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., p. 84.
- 87 Acte no 7437 des minutes de M. Claude Perron, Notaire à Arthabaska. Vente de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville à l'Ermitage des Bois-Francis Inc. enregistrée le 21-11-69 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement d'Arthabaska sous le No 160-965.
- 88 Registre des procès-verbaux. L'Ermitage des Bois-Francis Inc. 18 septembre 1968, p. 7.
- 89 L'Union des Cantons de l'Est, 30 octobre 1968, Cahier 1 p. 1.
- 90 Lettre de l'honorable Jean-Paul Cloutier, ministre de la famille et du Bien-être social à M. Hermann Fournier, Président de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. Québec, 22 novembre 1968.
- 91 Registre des procès-verbaux de "L'Ermitage des Bois-Francis Inc." 9 décembre 1968, p. 13.
- 92 Ibid., p. 13.
- 93 Lettre de Benoit Levasseur, sous-ministre adjoint à Herman Fournier, Président de "L'Ermitage des Bois-Francis Inc." Québec, 13 mars 1969.
- 94 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. 31 décembre 1968, p. 15.
- 95 Ibid., 12 mars 1968, p. 18.
- 96 L'Union des Cantons de l'Est, 26 mai 1970. Cahier 1 p. 2.
- 97 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. 19 octobre 1970, p. 25.
- 98 Lettre de Louis Bélanger de la direction générale de la Société d'Habitation du Québec à Herman Fournier, Président, Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. Québec. 30 novembre 1970.

- 99 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. 6 janvier 1971, p. 29.
- 100 Ibid., 16 janvier 1971, pp. 30-31.
- 101 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. 18 octobre 1971, pp. 34-35-36.
- 102 Ibid., 15 mars 1972, pp. 43-44-45.
- 103 L'Union des Cantons de l'Est. Arthabaska, 21 mars 1972. Cahier 1 p. 10.
- 104 L'Union des Cantons de l'Est. Arthabaska, 21 mars 1972. Cahier 1, p. 11
- 105 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. 19 mars 1972, pp. 46-47-48-49.
- 106 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., pp. 142-143.
- 107 L'Union des Cantons de l'Est. Arthabaska, 2 juin 1970. Cahier 1, p. 3.
- 108 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome II, op. cit., p. 143.
- 109 Ibid.
- 110 L'Union des Cantons de l'Est. 29 août 1970. Cahier 1 pp. 1-13.
- 111 Annales de l'Ermitage St-Joseph de Victoriaville, Tome 2, op. cit., pp. 144-145.
- 112 Ibid., p. 145.
- 113 Ibid., pp. 146-147.
- 114 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis Inc. p. 22.
- 115 Ibid., p. 23.
- 116 Lettre de Jacques Brunet, sous-ministre des affaires sociales à Madame Marguerite G. Patry, Présidente, Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis. Québec. 10 octobre 1972.
- 117 Mémoire soumis au Ministre des affaires sociales par l'Ermitage des Bois-Francis, l'Hôpital Ste-Anne Inc., l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, sur l'hospitalisation des malades chroniques dans la région Victoriaville - Arthabaska. Novembre 1972.
- 118 Lettre de Claude Castonguay, Ministre des affaires sociales à Mme Marguerite G. Patry, Présidente, Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis. Québec. 14 décembre 1972.
- 119 Registre des procès-verbaux. Conseil d'administration de la Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis inc. 4 janvier 1973, p. 76.
- 120 Ibid., 15 janvier 1973, p. 83.
- 121 Registre des procès-verbaux. Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) inc. le 25 septembre 1973, (non paginé).
- 122 Registre des procès-verbaux. Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis. 18 mars 1974, p. 38.

- 123 Acte no 16 des minutes de Me Yves Béchard, Notaire à Arthabaska. Vente de l'Hôpital Ste-Anne de Victoriaville (1969) inc. au Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, enregistré le 16-10-74 au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska sous le No 184-937.
- 124 Acte no 663 du Me Yves Béchard, Notaire à Arthabaska. Vente du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis à Jean-Paul Binette, enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska le 9 mars 1977 sous le No 199-468.
- 125 Lettre de René P. Bergeron, sous-ministre adjoint à la Direction de la Programmation, Ministère des Affaires sociales, à M. Herman Fournier, Président de la Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis, 15 décembre 1971.
- 126 Rapport d'Assemblée. 28 septembre 1972 par Paul Labranche, architecte.
- 127 Lettre du Dr Jacques Brunet à M. Jean-Yves Lévesque. Québec. 2 février 1973.
- 128 Lettre de Gérard Nepveu, sous-ministre adjoint à la Programmation, à Madame Marguerite Patry, Présidente, Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis inc. Québec, 24 mai 1973.
- 129 Registre des procès-verbaux. Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, p. 15.
- 130 Ibid., p. 14.
- 131 Contrat passé entre l'entreprise Gaston Beudet inc. et le Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, Victoriaville, 8 juin 1974.
- 132 Compte-rendu d'assemblée du 24 septembre 1975 préparé par Paul Labranche, architecte.
- 133 Registre des procès-verbaux de l'Ermitage des Bois-Francis inc., p. 76
- 134 Ibid., p. 78.
- 135 Registre des procès-verbaux de la Corporation du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis. 1er mai 1973, p. 2.
- 136 Ibid., p. 12.
- 137 Registre des procès-verbaux du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, p. 34.
- 138 Lettre de M. Gérard Nepveu, sous-ministre adjoint à la Programmation, à Madame Marguerite G. Patry, Présidente, Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis. 17 avril 1974.
- 139 Registre des procès-verbaux. Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, p. 49.
- 140 Lettre du Dr Jacques Brunet, sous-ministre, à Mme Marguerite Patry, Présidente de la Corporation de l'Ermitage des Bois-Francis. Québec. 26 août 1974.
- 141 Registre des procès-verbaux. Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francis, p. 34.

- 142 Lettre de M. Pierre Trépanier, architecte, à Mme Marguerite G. Patry, Présidente de la Corporation de l'Ermitage des Bois-Francs inc. 26 août 1974.
- 143 Lettre de M. Gérard Nepveu, Sous-ministre adjoint à la Programmation, à Mme Marguerite G. Patry, Présidente de la Corporation de l'Ermitage des Bois-Francs, 9 juillet 1975.
- 144 Lettre de M. Gérard Nepveu, Sous-ministre adjoint à l'Équipement, à M. Robert Caron, Président de la Corporation du Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs. 14 janvier 1976.
- 145 Contrat entre les Entreprises Bon Conseil et le Centre Hospitalier de l'Ermitage des Bois-Francs. Victoriaville. 21 janvier 1976.
- 146 Certificat de parachèvement substantiel des travaux. Victoriaville. 18 mai 1977.
- 147 Allocution de Marie-Josèphe Farizy-Chaussé. Directrice générale. Inauguration du Centre d'hébergement. 12 décembre 1975.
- 148 Allocution de Robert Caron, Président du Conseil d'administration. Inauguration du Centre d'hébergement. 12 décembre 1975.
- 149 Le Nouvelliste. Information/Sud. Lundi 15 décembre 1975, p. 8.
- 150 Allocution de Robert Caron, Président du Conseil d'administration. Inauguration du Centre hospitalier. 1er septembre 1977.
- 151 Allocution de Robert Caron, Président du Conseil d'administration. Inauguration pour le personnel du Centre hospitalier. 10 septembre 1977.
- 152 Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre. Décision du Commissaire-enquêteur en chef Adrien Plourde. Québec. 8 septembre 1972
- 153 Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre. Décision du Commissaire-enquêteur Conrad Rochette. Québec 17 avril 1973.
- 154 Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre. Décision du Commissaire-enquêteur René Cormier. Québec. 12 novembre 1975.
- 155 Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre. Décision de Maurice Choquette, Agent d'accréditation. Québec. 4 mai 1978.
- 156 Gouvernement du Québec. Bureau du Commissaire général du Travail. Décision du Commissaire du Travail Conrad Rochette. Québec. 22 septembre 1978.
- 157 Avis à tout le personnel. Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, Directrice générale. 7 octobre 1974. p. 1.
- 158 Avis à tout le personnel. Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, Directrice générale. 28 mai 1975.
- 159 Convention collective intervenue entre le C.P.N.A.S. et la F.A.S. (CSN). Article 18.04 p. 47.
- 160 Harry Van der Bruggen. Ce malade qui existe. Infirmières d'aujourd'hui, le Centurion, Alençon, 1977, p. 115.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
REMERCIEMENTS	5
PRÉFACES	7
NOTE	11
PROLOGUE	
1ère partie:	
L'ERMITAGE ST-JOSEPH	
1- Organisation du nouveau foyer	21
2- Le grand dérangement	25
3- Evolution et amélioration	29
4- Faits marquants et émotions	33
5- Syndicat et association patronale	37
6- Célébrations religieuses	39
7- Relations avec le Gouvernement	43
2ième partie:	
L'ERMITAGE DES BOIS-FRANCS INC.	
8- Création de la Corporation	51
9- Difficile gestation	55
10- 1970: l'exode!	59
11- Nouvelle vocation	63
12- Réorganisation des services	67
13- Préludes au Centre hospitalier	71
3ième partie:	
LE CENTRE HOSPITALIER DE L'ERMITAGE DES BOIS-FRANCS	
14- Développement interne	77
15- Première construction: le centre d'hébergement	83
16- Deuxième dérangement!	87
17- Temps durs	93
18- Centre de jour	95
19- Deuxième construction: le centre hospitalier	99
20- Encore un déménagement!	103
21- Festivités au centre hospitalier	107
22- Crises de croissance et maturité	121
23- Relations de travail	125

	Pages
4ième partie:	
LE CENTRE HOSPITALIER DES BOIS-FRANCS	
24- Mission et buts poursuivis	135
25- Philosophie et approche professionnelle	137
26- Qualité de vie et vieillissement	143
 CONCLUSION	 149
 ANNEXE I	
- Soeur Marie-du-Carmel, Marie-Louise Thibault 1897-1965	151
 ANNEXE II	
- Religieuses ayant participé à l'oeuvre de l'Ermitage St-Joseph	159
 ANNEXE III	
- Membres des Conseils d'administration	161
 ANNEXE IV	
- Armoiries de l'Ermitage St-Joseph	165
 ANNEXE V	
- Symbole du Centre Hospitalier des Bois-Francis	167
 ANNEXE VI	
- Mémoire soumis au Ministre des Affaires sociales par l'Ermitage des Bois-Francis Inc., l'Hôpital Ste-Anne Inc., l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Novembre 1972.	169
 ANNEXE VII	
- Personnel-cadre ayant oeuvré dans l'établissement après la vente de l'Ermitage St-Joseph.	175
 ANNEXE VIII	
- Liste des centenaires ayant été fêtés dans l'établissement.	179
 RÉFÉRENCES	 181



1952



1982



Les trente années de vie de l'Ermitage St-Joseph au Centre Hospitalier des Bois-Francs constituent une tranche de l'histoire de notre région.

Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, infirmière, administrateur, mère de famille, française d'origine et québécoise d'adoption laisse transparaître dans ce volume, son souci premier: l'importance et le respect de la personne âgée dans notre société.